

**RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE**

*pour l'exercice 2018*

**TOME 1**

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

du 10 avril 2019

**2 0 1 8**

# Sommaire

## **TOME 1    RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT A L'APPUI DES COMPTES GLOBAUX**

**Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes**

**Comptes 2018 : États financiers audités**

**Résultat synthétique des entités parapubliques**

## **TOME 2    GESTION ET COMPTES DÉTAILLÉS PAR CENTRE DE PROFIT**

**Message et composition du Conseil d'État**

**Résultat financier et analytique par centre de profit**

# Table des matières

## TOME 1 RAPPORT DU CONSEIL À L'APPUI DES COMPTES GLOBAUX

		<i>Pages</i>	
<b>Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes</b>	1.1	Résumé	5
	1.2	Considérations générales	7
	1.2.1	Nouveautés introduites dans le cadre du rapport 2018	7
	1.2.2	Motion 16.173 « Des économies basées sur un catalogue des prestations de l'État »	9
	1.3	Aperçu général des chiffres	10
	1.4	Vue d'ensemble du compte de résultats	11
	1.4.1	Total des charges et des revenus	11
	1.4.2	Compte de résultats détaillé	12
	1.4.3	Charges nettes par département	13
	1.4.4	Charges nettes selon la classification fonctionnelle	13
	1.5	Charges et revenus du compte de résultats par nature	16
	1.5.1	Vue d'ensemble	16
	1.5.2	Charges de personnel et effectif	20
	1.5.3	Biens, services et autres charges d'exploitation	23
	1.5.4	Charges et revenus financiers	24
1.5.5	Charges et revenus de transferts	26	
1.5.6	Facture sociale	29	
1.5.7	Revenus fiscaux	30	
1.5.8	Taxes	32	
1.5.9	Attributions et prélèvements aux fonds et financement spéciaux	33	
1.6	Vue d'ensemble du compte des investissements	34	
1.6.1	Dépenses et recettes par nature	34	
1.6.2	Investissements nets par département	38	
1.6.3	Investissements nets selon la classification fonctionnelle	39	
1.7	Résultat des projets gérés par crédit d'engagement	40	
1.8	Financement	51	
1.8.1	Tableau de flux de trésorerie	51	
1.8.2	Découvert et endettement	52	
1.9	Calcul du frein à l'endettement	54	
1.10	Conclusion	56	
1.11	Décret	57	
1.12	Rapport de l'organe de révision	58	
<b>Comptes 2018 : États financiers audités</b>	2.1	Bilan	61
	2.2	Compte de résultats	62
	2.3	Compte des investissements	63
	2.4	Tableau de flux de trésorerie	64
	2.5	Annexes	65
	2.5.1	Principes régissant la présentation et la tenue des comptes	65
	2.5.2	État du capital propre	72
	2.5.3	Tableau des provisions	73
	2.5.4	Tableau des participations	75
	2.5.5	Tableau des cautions et garanties	79
	2.5.6	Tableau des immobilisations du Paf et PA	82
	2.5.7	Informations supplémentaires	84
	2.5.7.1	Explications sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État	84
2.5.7.2	Dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs non transmis au Grand Conseil (article 46 LFinEC)	85	
2.5.7.3	Prévoyance.ne	89	
2.5.7.4	État des emprunts bancaires au 31.12.2018	90	
2.5.7.5	Indicateurs financiers	91	
2.5.7.6	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	92	

<b>Résultat synthétique</b>	3.1 Hôpital neuchâtelois (HNe)	94
<b>des entités parapubliques</b>	3.2 Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)	96
	3.3 Neuchâtelois organise le maintien à domicile (NOMAD)	98
	3.4 Université de Neuchâtel (UniNE)	100
	3.5 Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)	103
	3.6 Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN)	106
	3.7 Neuchâtel Vins et Terroir (NVT)	109
	3.8 Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	112

<b>I</b>	<b>Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui des comptes</b>
II	Comptes 2018 : États financiers audités
III	Résultat synthétique des entités parapubliques

# 1.1 Résumé

*Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,*

*En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le rapport de gestion financière de l'État pour l'année 2018.*

*Le présent rapport est sujet à une profonde refonte, tant dans son mode de présentation que des données et états financiers qui y figurent. Cette refonte s'inscrit dans le cadre plus large de l'introduction du référentiel MCH2 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de l'amélioration des processus de conduite financière de l'État et en particulier de l'introduction du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE), ainsi que de l'application complète de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), entrée en vigueur dans ses dispositions essentielles le 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

*Les comptes comprennent ainsi le bilan au 31 décembre 2018 (comparé au bilan d'ouverture retraité conformément au rapport d'information 18.022 et à l'annexe), le compte de résultats à trois niveaux (résultat d'exploitation, résultat opérationnel et résultat total), le compte des investissements, un tableau des flux de trésorerie et une annexe détaillant les principes de la présentation et de la tenue des comptes, un chapitre dédié cette année au retraitement des comptes du bilan, des détails sur des postes de bilan, ainsi que des informations relatives aux engagements hors bilan et événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice.*

*Le retraitement du bilan d'ouverture effectué conformément aux dispositions de la LFinEC et du référentiel MCH2, a généré une augmentation du total du bilan de CHF 1'019,6 millions décomposé en CHF 907,3 millions relatifs au patrimoine administratif et CHF 112,3 millions au patrimoine financier. Conformément à l'article 62 RLFinEC, la réévaluation a été affectée pour CHF 418,4 millions à une réserve de retraitement pour financer les amortissements additionnels futurs. 50% du solde a été affecté à l'amortissement du découvert, soit CHF 244,5 millions. Le solde de la réévaluation figure dans les fonds propres et sera attribué, après traitement du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil 18.033 sur le dispositif de maîtrise de finances, actuellement en cours d'examen. Une diminution importante des provisions à long terme, en lien avec prevoyance.ne, a été transférée dans les engagements courants, pour paiement à prevoyance.ne début 2019.*

*Le présent rapport retrace également un exercice particulier dès lors que l'État a débuté l'année 2018 sans budget, le Grand Conseil n'étant pas parvenu à trouver la majorité suffisante en décembre 2017.*

***Avec un excédent de charge de CHF 33,3 millions, le compte de résultats 2018 présente une amélioration de près de CHF 4 millions par rapport au budget validé par le Grand Conseil en février 2018. La variation est nettement plus marquée en comparaison aux deux exercices précédents avec un déficit 2018 en recul de CHF 19 millions par rapport à 2017 et de plus de 40 millions en comparaison de l'exercice 2016, confirmant ainsi clairement la tendance à l'amélioration des finances cantonale.***

*Les charges d'exploitation représentent CHF 2'183.9 millions, soit une détérioration de CHF 57.5 millions par rapport au budget. Elles intègrent les charges découlant du rapport 17.028 relatif au projet de loi portant modification de la loi sur la Caisse de pension pour la fonction publique pour un montant global de CHF 97 millions, intégralement compensé par la dissolution de la provision prevoyance.ne de CHF 100 millions enregistrée dans les revenus d'exploitation, réparti sur les charges de personnel et les charges de transfert. Corrigées de ces éléments les charges d'exploitation présentent une amélioration de CHF 39 millions par rapport au budget. À noter que, lié à l'application du référentiel comptable MCH2, le groupe 36 (charges de transfert) est impacté négativement de 23 millions de francs relatifs à l'amortissement des subventions d'investissements, jusqu'alors comptabilisées dans les charges d'amortissements du patrimoine administratif. L'écart du groupe 33 est dès lors amélioré d'autant, de sorte que cet élément est sans impact pour le résultat.*

*Les revenus financiers présentent une nette amélioration par rapport au budget liée à la réévaluation des participations ainsi qu'aux taux d'intérêts qui continuent à diminuer le coût du financement de la dette.*

*Les produits extraordinaires sont constitués exclusivement du prélèvement à la réserve liée au retraitement du bilan, finançant les amortissements complémentaires de la réévaluation.*

*La dette (au sens strict) de l'État s'est légèrement réduite et peut être considérée comme relativement stable, passant de CHF 1'427 millions au 31.12.2017 à CHF 1'411 millions au 31.12.2018. S'agissant des flux de trésorerie 2018, le total des flux de l'activité d'exploitation sont positif de plus de CHF 20 millions.*

***Les investissements nets se montent à CHF 48,4 millions en 2018, soit CHF 28 millions de moins que ceux portés au budget de CHF 76,6 millions. L'écart statistique de 15% est donc largement dépassé. Les recettes d'investissements justifient une grande partie de cet écart. L'absence de budget au début de l'exercice justifie une autre partie de la faiblesse des investissements nets.***

*Comme pour le budget la limite du frein à l'endettement n'est pas atteinte avec 1,7% d'excédent de charges par rapport à la limite maximale de 1%. Cependant l'excédent de charge est inférieur de 0,2% au budget qui enregistrait 1,9% pour l'exercice 2018. Le degré d'autofinancement minimal est lui aussi hors limite se situant à 48%, soit bien en dessous du taux minimal de 70% et du budget à 55%.*

*Le découvert au bilan reste important, malgré l'amortissement lié aux retraitements, avec un solde de CHF 530,1 millions, déficit 2018 inclus.*

***En complément, le Conseil d'État propose à votre autorité de classer la motion 16.173 intitulée « Des économies basées sur un catalogue des prestations de l'État », déposé le 30 novembre 2016 par le groupe PopVertsSol, qui trouve réponse avec la mise en place de la comptabilité analytique et sa généralisation progressive au sein de l'État. Des explications complémentaires sont fournies au chapitre 1.2.2.***

## 1.2 Considérations générales

### 1.2.1 Nouveautés introduites dans le cadre du rapport de gestion financière 2018

<i>Contexte</i>	<p>Le rapport de gestion financière a subi avec l'exercice 2018 une profonde refonte, tant dans son mode de présentation que des données et états financiers qui y figurent. La refonte des processus et des outils utilisés pour l'élaboration des comptes s'inscrit dans le cadre plus large de l'amélioration des processus de conduite financière de l'État, de l'introduction du MCH2 avec l'exercice 2018, ainsi que de la nouvelle loi sur les finances (LFinEC), dont l'entrée en vigueur est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La modernisation de la conduite financière de l'État doit progressivement permettre, dans le cadre des réformes en cours, de mettre en place de nouvelles méthodes de gestion (p. ex. gestion par mandats de prestations, comptabilité analytique, contrôle de gestion), de standardiser et d'automatiser les processus essentiels en s'appuyant sur une architecture informatique intégrée, et d'améliorer d'une manière générale la maîtrise des coûts.</p>
<i>Fusion du rapport de gestion financière et du rapport de gestion</i>	<p>Dès 2018, le rapport de gestion ainsi que le rapport de gestion financière sont fusionnés en un seul rapport composé de deux tomes. Ce changement s'inscrit dans le cadre du programme de réforme de l'État et de son projet ConduiteNE, visant notamment à simplifier l'élaboration, la rédaction et la lecture des rapports annuels.</p> <p>Le tome 1 du rapport de gestion financière présente les comptes globaux audités de l'État avec pour objectif de fournir une image fidèle de la situation financière agrégée de l'État et des entités qu'il contrôle. Le tome 2 présente la gestion de l'État et les comptes détaillés (financiers et analytiques) par centres de profit (terminologie SAP expliquée dans le chapitre 2.1 du tome 2).</p>
<i>Structure de présentation du rapport de gestion financière – Tome 1</i>	<p>Le tome 1 du rapport de gestion financière est structuré en 3 parties. La première partie concerne le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui des comptes. La deuxième partie présente les états financiers audités (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et les annexes). La troisième partie présente le résultat synthétique des entités autonomes de droit public appartenant à l'État.</p>
<i>Rapport de l'organe de révision</i>	<p>En vertu de l'article 23, alinéa 2 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et de son règlement d'application (art. 17 RLFinEC), le Contrôle cantonal des finances (CCFI) a procédé pour la première fois à un contrôle ordinaire au sens de l'article 728 du Code des obligations, avec rapport au Grand Conseil. L'audit des comptes de l'État (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe) doit être effectué selon les normes d'audit suisses dans le but de délivrer une opinion sur la conformité de ces comptes annuels à la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC, RSN 601) du 24 juin 2014. Ce contrôle comprend la vérification et l'attestation de l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'État.</p> <p>Le rapport de révision détaillé est transmis au Conseil d'État et à la Commission des finances et le rapport succinct au Grand Conseil. L'opinion d'audit signée est présentée dans le tome 1 du rapport de gestion financière (chapitre 1.12). A noter que le Conseil d'État s'est écarté du strict respect des observations du CCFI pour l'exercice 2018 sur trois points où les différences d'audits n'ont pas été corrigées et sont expliquées dans l'annexe aux comptes (chapitre 2.5.7.1).</p>
<i>Référentiel MCH2</i>	<p>Les comptes de l'Etat de Neuchâtel 2018 sont présentés pour la première fois conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.</p>



Les principes régissant la présentation et la tenue des comptes, ainsi que les principaux retraitements liés au passage MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont décrits dans l'annexe des comptes (chapitre 2.5.1).

*Abaissement du seuil d'activation des dépenses à caractère d'investissement*

Le seuil d'activation des investissements s'élève depuis l'exercice 2018 à CHF 10'000 par objet. D'autre part, les prestations internes apportées lors de la réalisation d'un projet, lors d'études principales, de suivi de travaux ou de développement de projets informatiques sont désormais incluses dans les nouveaux crédits d'engagement, respectivement dans les dépenses d'investissement activées au bilan. À court terme, le résultat d'exploitation se trouvera légèrement amélioré alors que les dépenses nettes du compte des investissements seront plus élevées. Cet effet de transfert sera progressivement contrebalancé par des charges d'amortissement accrues dans le compte de résultats, sans nouvel effet sur le calcul du volume maximal des investissements autorisés (les amortissements du patrimoine administratif font partie de l'autofinancement).

*Charges d'amortissement du patrimoine administratif*

Les principes régissant la présentation et la tenue des comptes sont décrits au chapitre 2.5.1 de l'annexe aux comptes. Les nouveaux taux d'amortissement définis conformément à l'art. 46 et à l'annexe 2 RLFInEC sont appliqués dès 2018. L'amortissement débute désormais lors de la mise en exploitation du bien d'investissement, et non plus à partir de l'année qui suit la dépense. Les réévaluations liées au passage au MCH2 ont été décrites dans le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil durant le deuxième semestre 2018. Les plus-values ont été inscrites dans une réserve de réévaluation. Pour les immobilisations, ces réévaluations induisent dès l'exercice 2018 une augmentation mécanique des charges d'amortissement estimée à une vingtaine de millions de francs annuellement, qui sont neutralisées par un prélèvement équivalent à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (effet neutre sur le résultat).

*Comptabilité analytique*

La comptabilité analytique sera progressivement généralisée au sein de l'Etat, en particulier pour les services bénéficiant d'une certaine autonomie de gestion (services GestionNE) – c'est-à-dire tous les services dans une optique de 2-3 ans. Dans les données détaillées par centres de profit du rapport au Grand Conseil (tome 2) sera indiqué le résultat analytique par groupes de prestations basé sur les coûts complets. La comptabilité analytique sera pleinement opérationnelle à partir de 2020, de sorte qu'en l'état, seuls sont indiqués les charges et revenus directs (hors répartitions analytiques) en regard des différents groupes de prestations des services.

## 1.2.2 Motion 16.173 « Des économies basées sur un catalogue des prestations de l'État »

En date du 24 janvier 2017, le Grand Conseil acceptait la motion 16.173 du groupe PopVertsSol dont la teneur est la suivante :

*Le Conseil d'État est prié de rédiger un catalogue des prestations de l'État et de chiffrer leurs coûts, conformément à la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC).*

*L'article 17 LFinEC oblige l'État à dresser un catalogue des prestations et de chiffrer leurs coûts. Dans son règlement général d'exécution, le Conseil d'État n'a pas fixé de contraintes à la forme que devrait prendre ce catalogue. Il n'a pas non plus fixé d'horizon temporel. D'autres cantons, à l'image de Vaud ou Fribourg, ont fait cette démarche parfois il y a plusieurs années.*

*Vu le programme d'économies à grande échelle et à long terme prévu par le Conseil d'État, ce catalogue doit pourtant être un outil indispensable pour guider l'assainissement. Sans celui-ci, il n'existe pas de possibilité pour le législatif – ou d'ailleurs la population – de faire des choix en connaissance de cause et autrement que sur la base des propositions de l'exécutif.*

*Nous demandons donc au Conseil d'État de fixer des règles, par exemple en renforçant le règlement d'exécution de la LFinEC, et de planifier la rédaction d'un catalogue des prestations de l'État*

*L'urgence n'est pas demandée.*

*Auteur : Fabien Fivaz*

Le travail sollicité engagé dans le cadre du programme de réformes de l'Etat, avec la mise en œuvre de la gestion par prestations, de la comptabilité analytique, du nouveau système de gestion et d'information (SIGE) s'est traduit notamment par la production de nouveaux documents relatifs au budget et au PFT et par le passage au MCH2, dont le Grand Conseil a entériné l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil d'État considère ainsi qu'il a répondu à la demande de la motion avec la mise en place de la comptabilité analytique, qui sera pleinement opérationnelle à partir de 2020 et avec la nouvelle présentation des états financiers qui détaille, pour chaque centre de profit, les prestations essentielles et les composantes de leurs coûts. Il propose ainsi à votre autorité le classement de la motion 16.173 du groupe PopVertsSol.

## 1.3 Aperçu général des chiffres

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	Écart C2018 - B2018 %	Écart C2018 - C2017 CHF	Écart C2018 - C2017 %
<b>Compte de résultats</b>							
Revenus <sup>1)</sup>	2'053'940'491	2'111'199'598	2'172'275'268	+61'075'670	+2.9%	+118'334'777	+5.8%
- Charges <sup>1)</sup>	2'106'213'782	2'148'442'720	2'205'609'427	+57'166'707	+2.7%	+99'395'645	+4.7%
<b>= Résultat total <sup>2)</sup></b>	<b>-52'273'291</b>	<b>-37'243'122</b>	<b>-33'334'160</b>	<b>+3'908'962</b>	<b>+10.5%</b>	<b>+18'939'132</b>	<b>+36.2%</b>
<b>Comptes des investissements</b>							
Dépenses	63'942'346	97'706'591	80'885'561	-16'821'030	-17.2%	+16'943'214	+26.5%
- Recettes	19'012'295	21'062'600	32'464'328	+11'401'728	+54.1%	+13'452'033	+70.8%
<b>= Investissements nets</b>	<b>44'930'051</b>	<b>76'643'991</b>	<b>48'421'232</b>	<b>-28'222'759</b>	<b>-36.8%</b>	<b>+3'491'181</b>	<b>+7.8%</b>
<b>Tableau de flux de trésorerie <sup>3)</sup></b>							
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	--	--	20'643'972	--	--	--	--
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité d'invest. dans le PA	--	--	-36'168'311	--	--	--	--
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité d'invest. dans le PF	--	--	-6'511'676	--	--	--	--
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	--	--	-10'307'107	--	--	--	--
<b>= Variation des liquidités</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>-32'343'122</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>
<b>Découvert et endettement</b>							
Découvert	741'280'333	778'523'455	530'139'934	-248'383'521	-31.9%	-211'140'399	-28.5%
Dette (sens strict) <sup>4)</sup>	1'427'504'754	1'513'825'420	1'411'825'420	-102'000'000	-6.7%	-15'679'334	-1.1%
<b>Limites du frein à l'endettement (art. 30 LFinEC)</b>							
Degré d'autofinancement <sup>5)</sup>	-4.6%	55.1%	48.0%	--	-13.0%	--	-1'142.7%
Degré de couverture des rev.déterminants <sup>5)</sup>	2.8%	1.9%	1.7%	--	-12.2%	--	-40.4%

<sup>1)</sup> Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

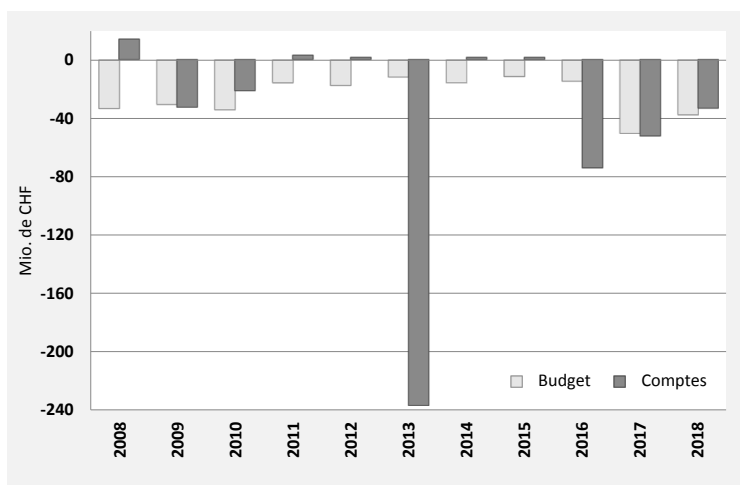
<sup>2)</sup> Excédent de charges (-) / excédent de revenus (+).

<sup>3)</sup> Source de fonds (+) / emploi de fonds (-).

<sup>4)</sup> La dette au "sens strict" correspond à la dette bancaire telle que définie dans la statistique financière.

<sup>5)</sup> Les critères et le calcul du frein à l'endettement devraient être différents dès 2020 (cf. rapport 18.033).

### Évolution du solde du compte de résultats de 2008 à 2018



Depuis l'introduction du frein à l'endettement en 2006, les comptes ont enregistré 7 exercices équilibrés ou légèrement bénéficiaires. La dégradation de 2016 découle plus particulièrement de la chute brutale des revenus issus de la fiscalité et de la RPT, ainsi que des postes de charges dynamiques sur lesquels le Conseil d'État n'a qu'une maîtrise limitée à court terme et que l'État assume seul. On observe néanmoins pour les comptes 2017 et 2018 une réduction des déficits suite aux efforts successifs de redressement. Ceux-ci seront poursuivis au cours de la présente législature de façon à atteindre l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire durable à l'horizon 2020. L'important déficit de CHF 237 millions de 2013 découle des mesures de recapitalisation de prévoyance.ne. On relève par ailleurs que pratiquement aucun budget n'a été bénéficiaire depuis les années 80 au moins.

# 1.4 Vue d'ensemble du compte de résultats

## 1.4.1 Total des charges et des revenus

Compte de résultats (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus <sup>1)</sup>	2'053'940'491	2'111'199'598	2'172'275'268	+61'075'670	+2.9%	+118'334'777	+5.8%
Charges <sup>1)</sup>	2'106'213'782	2'148'442'720	2'205'609'427	+57'166'707	+2.7%	+99'395'645	+4.7%
<b>Résultat total</b>	<b>-52'273'291</b>	<b>-37'243'122</b>	<b>-33'334'160</b>	<b>+3'908'962</b>	<b>+10.5%</b>	<b>+18'939'132</b>	<b>+36.2%</b>

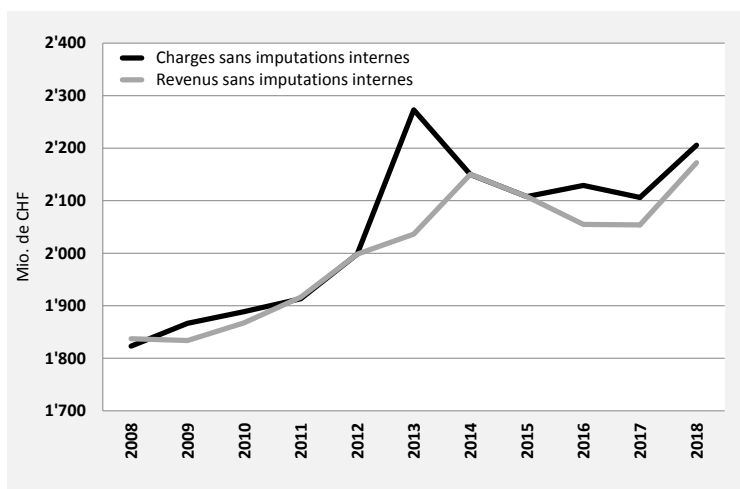
<sup>1)</sup> Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

Le compte de résultats 2018 présente un excédent de charges de CHF 33,3 millions, soit CHF 3,9 millions de moins que le budget 2018 adopté par le Grand Conseil le 20 février 2018. L'amélioration par rapport aux comptes 2017 est de CHF 18,9 millions.

Dans le tableau ci-dessus, les données relatives au total des charges et au total des revenus pour l'année 2017 présentent des écarts avec les informations figurant dans le rapport des comptes 2017 du 23 avril 2018. Ces différences proviennent du retraitement des données MCH1 selon les normes MCH2 (notamment imputations internes non prises en considération et dissolutions des réserves et provisions affectées directement dans la nature de charge). Les montants 2017 présentés ici sont donc comparables avec ceux de 2018.

La progression des revenus et charges en 2018 est due à un effet comptable en lien avec prevoyance.ne (dissolution de provisions de CHF 100 millions et constitution d'engagements pour CHF 97,2 millions selon les principes MCH2). Sans cet effet, les revenus et charges sont inférieurs au budget de respectivement -1,8 % et -1,9 %. Par rapport à 2017, les revenus progressent de CHF 18,3 millions, tandis que les charges restent contenues.

### Évolution des charges et des revenus de 2008 à 2018



Le graphique ci-contre présente l'évolution 2008-2018 des charges et des revenus, déduction faite des imputations internes.

Le pic des charges constaté en 2013 correspond à la recapitalisation de prevoyance.ne (incidence financière de CHF 221,4 millions).

Le pic des charges et revenus en 2018 correspond à l'effet comptable prevoyance.ne décrit ci-dessus (CHF 100 millions).

## 1.4.2 Compte de résultats détaillé

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'987'153'860	2'027'753'169	2'091'479'875	+63'726'706	+3.1%	+104'326'015	+5.3%
Charges d'exploitation	2'082'344'944	2'126'484'682	2'183'945'847	+57'461'165	+2.7%	+101'600'903	+4.9%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-95'191'084</b>	<b>-98'731'513</b>	<b>-92'465'972</b>	<b>+6'265'541</b>	<b>+6.3%</b>	<b>+2'725'112</b>	<b>+2.9%</b>
Revenus financiers	61'386'631	60'287'910	69'043'307	+8'755'397	+14.5%	+7'656'676	+12.5%
Charges financières	23'868'838	21'958'038	21'663'580	-294'458	-1.3%	-2'205'258	-9.2%
Résultat financier	37'517'792	38'329'872	47'379'727	+9'049'855	+23.6%	+9'861'934	+26.3%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-57'673'291</b>	<b>-60'401'641</b>	<b>-45'086'245</b>	<b>+15'315'396</b>	<b>+25.4%</b>	<b>+12'587'046</b>	<b>+21.8%</b>
Revenus extraordinaires	5'400'000	23'158'519	11'752'086	-11'406'433	-49.3%	+6'352'086	+117.6%
Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	5'400'000	23'158'519	11'752'086	-11'406'433	-49.3%	+6'352'086	+117.6%
<b>Résultat total</b>	<b>-52'273'291</b>	<b>-37'243'122</b>	<b>-33'334'160</b>	<b>+3'908'962</b>	<b>+10.5%</b>	<b>+18'939'132</b>	<b>+36.2%</b>

*Présentation des informations* Cette nouvelle présentation en vigueur depuis 2018 découle de la mise en place du MCH2. On y distingue dorénavant trois niveaux de résultats. Les principes régissant la présentation et la tenue des comptes ressortent de l'annexe aux comptes au point 2.5.1 du présent rapport

- Le résultat d'exploitation ;
- Le résultat opérationnel (résultat d'exploitation + résultat financier) ;
- Le résultat total (résultat opérationnel + résultat extraordinaire).

*Résultat d'exploitation* Le résultat d'exploitation 2018 présente un excédent de charges de CHF 92,5 millions inférieur au budget de CHF 6,3 millions. Les revenus fiscaux sont inférieurs au budget de CHF 21,5 millions, les prélèvements aux fonds de CHF 7,7 millions et les autres revenus ont augmenté de CHF 3,7 millions. Les charges d'exploitation ont été sous contrôle avec une diminution des biens, services et autres charges d'exploitation de CHF 14,3 millions, des amortissements après reclassifications MCH2 de CHF 11,0 millions, des charges de transfert (hors effets prévoyance.ne et amortissements et revenus extraordinaires) de CHF 8,0 millions et une augmentation des attributions aux fonds de CHF 5,5 millions.

Une analyse détaillée des charges et des revenus par nature est effectuée aux chapitres suivants.

*Résultat financier* Le résultat financier 2018 est de CHF 47,4 millions (bénéfice) supérieur de CHF 9,0 millions au budget 2018. L'augmentation provient principalement de la réévaluation de participations du patrimoine administratif de CHF 4,6 millions et des intérêts négatifs de la dette de CHF 1,7 million. Ces éléments sont détaillés au chapitre 1.5.4.

Compte tenu du résultat d'exploitation et du résultat financier, le résultat opérationnel des comptes 2018 présente un excédent de charges de CHF 45,1 millions. en amélioration de plus de CHF 15 millions par rapport au budget.

*Résultat extraordinaire* Les revenus extraordinaires inscrits au budget 2018 correspondent au prélèvement prévu à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 2,7 millions) auquel on a renoncé lors du bouclage, ainsi qu'au prélèvement à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (CHF 20,5 millions) finalement inférieur aux prévisions. Les revenus extraordinaires 2018 correspondent aux prélèvements à cette réserve de retraitement prévue pour compenser le surplus d'amortissement effectif engendré par la réévaluation des immobilisations figurant au bilan de l'État.

Compte tenu du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire (bénéfice de CHF 11,8 millions), le résultat total (ou solde du compte de résultats) aboutit à CHF 33,3 millions d'excédent de charges, ce qui représente un résultat plus favorable de CHF 3,9 millions par rapport à celui prévu au budget.

### 1.4.3 Charges nettes par département

Charges nettes par département (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Autorités législatives (AULE)	2'678'437	2'960'253	2'662'820	-297'433	-10.0%	-15'617	-0.6%
Autorités exécutives (AUEx)	12'596'436	12'594'875	14'422'109	+1'827'234	+14.5%	+1'825'673	+14.5%
Autorités protections données (PPDT)	194'521	210'050	189'360	-20'690	-9.8%	-5'161	-2.7%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	1'115'019	1'374'434	1'083'621	-290'813	-21.2%	-31'398	-2.8%
Autorités judiciaires (AUJU)	21'278'632	21'211'675	19'992'106	-1'219'569	-5.7%	-1'286'526	-6.0%
Dpt finances et santé (DFS)	-871'918'437	-897'074'297	-896'987'517	+86'780	+0.0%	-25'069'080	-2.9%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	157'835'073	141'674'387	157'924'312	+16'249'925	+11.5%	+89'239	+0.1%
Dpt éducation et famille (DEF)	460'973'200	461'118'013	453'986'965	-7'131'048	-1.5%	-6'986'235	-1.5%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	22'271'997	33'210'356	26'654'802	-6'555'554	-19.7%	+4'382'805	+19.7%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	245'248'414	259'963'376	253'405'583	-6'557'794	-2.5%	+8'157'169	+3.3%
<b>Total</b>	<b>52'273'291</b>	<b>37'243'122</b>	<b>33'334'160</b>	<b>-3'908'962</b>	<b>-10.5%</b>	<b>-18'939'132</b>	<b>-36.2%</b>

Contrairement aux tableaux précédents, les charges et revenus concernant les imputations internes (natures 39 et 49) sont prises en considération dans les informations publiées ci-dessus.

Le DFS présente des charges nettes relativement stables par rapport au budget.

L'augmentation des charges nettes du DJSC (+11,5%) par rapport au budget, provient de l'écart statistique sur les charges de personnel budgété de manière centralisée au service des ressources humaines (SRHE), d'un montant de CHF 14,4 millions et des subventions aux institutions spécialisées, versées par le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA), supérieures aux montants budgétés (CHF +3,7 millions).

Le DEF présente une baisse de ses charges nettes par rapport au budget, principalement au service de l'enseignement obligatoire dont les charges sont inférieures de CHF 8,2 millions à celles budgétisées (dont CHF 4,5 millions provenant de facturations internes budgétisées mais non comptabilisées).

Le DDTE présente une baisse de ses charges nettes par rapport au budget, plus particulièrement au service des ponts et chaussées dont les charges d'amortissements et de biens, services et autres charges d'exploitation sont inférieures à celles budgétisées.

Le DEAS présente également une baisse de ses charges nettes par rapport au budget, répartie en majorité au secrétariat général du DEAS, au service de l'économie, ainsi qu'au service de l'action sociale.

### 1.4.4 Charges nettes selon la classification fonctionnelle

*Généralités* La présentation des données selon la classification fonctionnelle repose sur la structure définie par le MCH2. Cette présentation affecte les opérations comptabilisées dans le compte de résultats aux différents domaines d'intervention de l'État. Elle diffère par conséquent de la structure organisationnelle de l'État (classification institutionnelle selon départements et services) même si on retrouve par exemple la majorité des dépenses du service de l'action sociale dans le domaine Prévoyance sociale ou celles du service de la santé publique dans le domaine Santé.

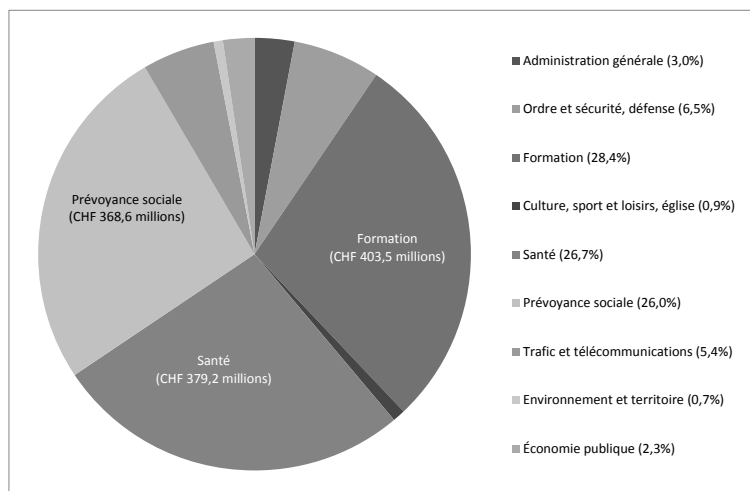
*Nomenclature* Les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques. Ils correspondent en grande partie à ceux qui existaient déjà pour le premier modèle comptable.

**Présentation des données** La classification fonctionnelle peut se décliner en plusieurs niveaux (par exemple pour la formation : scolarité obligatoire, écoles spéciales, formation professionnelle, etc.). Contrairement au rapport du budget qui détaille les charges et les revenus pour chaque domaine fonctionnel (exigence imposée par l'article 15 LFinEC pour la présentation du plan financier et des tâches), le rapport de gestion financière présente les données uniquement pour les principaux domaines (premier niveau).

Les montants du tableau ci-dessous correspondent, pour chaque domaine de tâches, aux charges nettes du compte de résultats (charges moins revenus). Le domaine Finances et impôts comprend davantage de revenus que de charges, raison pour laquelle les montants sont négatifs (on parle de charges nettes négatives).

Charges nettes selon la classification fonctionnelle (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Administration générale	76'411'369	66'251'031	42'159'669	-24'091'362	-36.4%	-34'251'700	-44.8%
Ordre et sécurité publique, défense	101'850'823	98'443'978	92'612'654	-5'831'324	-5.9%	-9'238'169	-9.1%
Formation	410'467'150	403'854'673	403'486'199	-368'474	-0.1%	-6'980'951	-1.7%
Culture, sport et loisirs, église	13'303'556	13'442'958	13'001'501	-441'457	-3.3%	-302'055	-2.3%
Santé	383'947'727	370'169'727	379'218'081	+9'048'354	+2.4%	-4'729'646	-1.2%
Prévoyance sociale	335'844'065	341'212'183	368'581'293	+27'369'110	+8.0%	+32'737'228	+9.7%
Trafic et télécommunications	75'254'233	79'876'598	76'480'329	-3'396'269	-4.3%	+1'226'096	+1.6%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	3'978'079	11'729'081	9'924'734	-1'804'347	-15.4%	+5'946'655	+149.5%
Economie publique	20'135'906	36'501'782	33'234'281	-3'267'502	-9.0%	+13'098'375	+65.0%
Finances et impôts	-1'368'919'617	-1'384'238'889	-1'385'364'581	-1'125'692	-0.1%	-16'444'964	-1.2%
<b>Résultat total</b>	<b>52'273'291</b>	<b>37'243'122</b>	<b>33'334'160</b>	<b>-3'908'962</b>	<b>-10.5%</b>	<b>-18'939'131</b>	<b>-36.2%</b>

### Répartition des charges nettes selon la classification fonctionnelle des comptes 2018



Les charges nettes relatives à la formation, la santé et la prévoyance sociale représentent plus de CHF 1,1 milliard ou 81% du total des comptes 2018 (hors Finance et impôts). Il s'agit sans grande surprise des trois domaines englobant les charges de transfert les plus importantes.

Les six autres domaines fonctionnels représentent des coûts moindres pour les comptes de l'État. Rappelons toutefois que le domaine Administration générale ne comprend pas l'ensemble des charges de personnel de l'État mais uniquement celles qui sont liées aux services centraux. Ainsi, à titre d'exemple, les salaires versés aux collaborateurs de la police neuchâteloise sont affectés au domaine Sécurité et ceux du service des transports au domaine Trafic et télécommunications.

**Analyse des écarts** Une analyse des écarts entre les comptes 2017 et les comptes 2018 n'est pas possible. Cette situation s'explique par les changements structurels opérés avec la gestion des données de base (utilisation des centres de coûts et des OTP en lieu et place des natures comptables pour affecter l'information) et par les modifications (reclassifications) qui sont intervenues entre domaines ou à l'intérieur même des différents sous-groupes d'un même domaine suite au passage entre MCH1 et MCH2. Le détail des données pour les comptes 2017 n'est ainsi pas disponible, rendant impossible tout exercice de comparaison. Le tableau ci-dessus reprend toutefois les données de l'année 2017 par domaine telles qu'elles figurent dans le rapport des comptes de l'année dernière.

La comparaison entre comptes 2018 et budget 2018 est techniquement possible mais n'est de loin pas aisée du fait des nombreux écarts qui interviennent à l'intérieur-même des domaines, d'autant que des éléments

ponctuels comme la constitution ou la dissolution de provisions (décalage temporel) peuvent encore venir compliquer l'analyse.

*Variations importantes pour Administration générale et Prévoyance sociale* Bien que les écarts statistiques RH et BSM décidés dans le cadre du budget 2018 élargissent au domaine Administration générale (alors que les incidences réelles attendues se matérialisent sur l'ensemble des domaines), celui-ci présente une amélioration de CHF 24,1 millions dans les comptes 2018. Outre la variation des charges d'amortissement et le reclassement de certains éléments en cours d'exercice (par exemple matériel enseignement dans Formation), cette diminution des charges nettes trouve principalement son origine dans l'affectation des opérations comptables liées à prévoyance.net qui sont déjà expliquées dans les chapitres précédents. Alors que la dissolution de la provision (revenu de CHF 100 millions) et la part au coût des mesures d'accompagnement (charge d'environ CHF 72 millions) sont attribués au domaine Administration générale (amélioration nette de CHF 28 millions), la subvention de CHF 29 millions destinée aux institutions a été attribuée au domaine Prévoyance sociale, ce qui explique également la forte augmentation de celui-ci par rapport au budget 2018. En corrigeant cette incidence, le domaine Administration générale présenterait des charges nettes supérieures au budget 2018 (CHF 4,9 millions) et le domaine Prévoyance sociale aboutirait à des charges nettes inférieures au budget 2018 (CHF 1,6 million).

*Ordre et sécurité publique* La diminution de CHF 5,8 millions pour le domaine Ordre et sécurité publique provient de la baisse des charges de personnel (améliorations pour les autorités judiciaires, le service pénitentiaire et la police neuchâteloise) et des charges de transfert (améliorations pour le service de la justice et le fonds de protection civile et régionale) qui y sont affectées.

*Santé* L'augmentation de CHF 9,0 millions des charges nettes du domaine Santé s'explique par les variations au niveau des charges de transfert. Celles-ci augmentent de CHF 12,3 millions entre le budget et les comptes 2018 et concernent plus particulièrement les hôpitaux privés (création de provisions en fin d'année), les soins psychiatriques (CNP), le maintien à domicile (NOMAD) ainsi que les établissements médico-sociaux (EMS). Des explications plus précises sont apportées dans le chapitre relatif aux charges de transfert ainsi que dans le tome 2 du rapport de gestion financière (fiche du service de la santé publique).

*Autres domaines* Les autres domaines fonctionnels ne présentent pas de variations significatives. Cette constatation doit toutefois s'inscrire dans un contexte global caractérisé par de nombreux écarts qui se compensent parfois à l'intérieur-même d'une catégorie, comme c'est par exemple le cas pour Finances et impôts.



# 1.5 Charges et revenus par nature

## 1.5.1 Vue d'ensemble

Charges par nature (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Charges de personnel	443'034'541	432'828'811	499'876'042	+67'047'232	+15.5%	+56'841'502	+12.8%
Biens, services et autres charges d'explt	164'044'295	164'520'006	150'207'320	-14'312'686	-8.7%	-13'836'975	-8.4%
Amortissements du patr. administratif	50'170'792	67'544'316	33'213'187	-34'331'129	-50.8%	-16'957'605	-33.8%
Charges financières	23'868'838	21'958'038	21'663'580	-294'458	-1.3%	-2'205'258	-9.2%
Attributions aux fonds et fin. spéciaux	2'882'385	733'900	6'236'182	+5'502'282	+749.7%	+3'353'797	+116.4%
Charges de transfert	1'245'299'577	1'276'699'118	1'320'953'723	+44'254'605	+3.5%	+75'654'146	+6.1%
Subventions à redistribuer	176'913'354	184'158'531	173'459'392	-10'699'139	-5.8%	-3'453'962	-2.0%
Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
<b>Total</b>	<b>2'106'213'782</b>	<b>2'148'442'720</b>	<b>2'205'609'427</b>	<b>+57'166'707</b>	<b>+2.7%</b>	<b>+99'395'645</b>	<b>+4.7%</b>

*Principaux écarts entre comptes et budget* La hausse globale de 2,7% des charges enregistrées dans les comptes 2018, par rapport au budget de la même année est principalement imputable aux mesures relatives à prévoyance.ne adoptées par le Grand Conseil au mois de février 2018. Concrètement, ce changement de primauté a impliqué la dissolution de la provision dédiée (recette), pour reclasser cette dernière en tant qu'engagement à court terme (charges). Il est toutefois important de relever que la régularisation de l'engagement envers prévoyance.ne ne prête pas à conséquence sur le résultat total du canton, la recette résultant de la dissolution de la provision compensant les charges induites par la constitution de l'engagement à court terme.

*Charges de personnel* La régularisation précitée a pesé à raison de CHF 68,3 millions sur les charges de personnel 2018. Une fois l'effet prévoyance.ne, complètement indépendant de l'activité opérationnelle de l'État, soustrait de l'ensemble du groupe 30 s'élevant à CHF 499,9 millions, ce poste de charges atteint CHF 431,6 millions, soit une légère amélioration par rapport à l'objectif budgétaire de CHF 432,8 millions.

*Biens, services et autres charges d'exploitation* L'amélioration globale comptes-budget 2018 de CHF 14,3 millions en lien avec les biens, services et autres charges d'exploitation est principalement constatée en regard des postes suivants :

- Dépenses réelles au titre d'honoraires inférieures de CHF 4,8 millions au montant budgété;
- Impôts irrécouvrables surestimés de CHF 3,2 millions au budget (la baisse des pertes fiscales est le fruit des mesures entreprises par le Conseil d'État et des solutions apportées par des plans de désendettement);
- Dépenses réelles au titre de locations de bâtiments administratifs et d'entretien des bâtiments moins élevées de CHF 3,7 millions par rapport à ce qui avait été prévu.

*Amortissements du patrimoine administratif* Les amortissements du patrimoine administratif présentent un écart important de CHF 34,3 millions (diminution) par rapport au budget. Cette stricte comparaison reste cependant biaisée par les éléments qui suivent :

Les exigences du MCH2 impliquent que les charges d'amortissements découlant des subventions à l'investissement octroyées à des tiers (activées au bilan) soient comptabilisées dans le groupe de natures 366 (nature de charges de transfert). Si ces dernières sont bien imputées dans des natures 366, aux comptes 2018, il n'en a pas été de même lors de l'établissement du budget 2018, puisqu'elles sont comprises dans le groupe 33 (amortissements du patrimoine administratif), à l'instar de ce qui s'appliquait sous le MCH1.

Au réel 2018, la part d'amortissements comptabilisée dans le groupe 36 (charges de transfert) et en lien avec les subventions à l'investissement représente un montant de CHF 23,3 millions. Additionnée des CHF 33,2

millions ressortant des amortissements du patrimoine administratif, le montant total des charges d'amortissements 2018 s'élève à CHF 56,5 millions. Elles restent donc de CHF 11 millions inférieures à ce qui a été budgété (CHF 67,5 millions).

Cette différence s'explique, en grande partie, par le fait que la projection des amortissements 2018 intervenue dans le cadre du processus budgétaire 2018, courant 2017, s'appuie sur l'état de des travaux liés au retraitement du bilan qui prévalait à l'époque (2017). Par la suite, certains principes et méthodes de réévaluations des actifs ont été reconsidérés avec plus de prudence conduisant ainsi à une baisse de la charge globale d'amortissements dans les comptes 2018, par rapport aux projections budgétaires (rapport 18.022 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, du 25.06.2018).

Entre 2017 et 2018, les amortissements au réel ont augmenté de CHF 6,3 millions (CHF 56,5 millions - CHF 50,2 millions). Cette hausse est majoritairement la conséquence directe de la réévaluation des actifs intervenue lors du passage du MCH1 au MCH2 (rapport 18.022 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, du 25.06.2018). Il est important de relever que les CHF 50,2 millions de 2017 comprenaient également les amortissements en lien avec les immobilisations en cours qui sous MCH1 étaient amorties l'année suivant la dépense, alors que sous MCH2 elles ne le seront qu'à partir de leurs dates de mise en service. Considérant ce changement de principe, l'impact net de la réévaluation du patrimoine administratif sur les amortissements consiste en une augmentation de ce type de charges d'un peu plus de CHF 11 millions entre 2017 et 2018.

Notons par ailleurs qu'un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif de CHF 11,7 millions est comptabilisé dans le groupe de comptes 48, en 2018. Ce revenu extraordinaire sert à compenser le surplus d'amortissements induit par la réévaluation du patrimoine administratif au bilan (art. 62, al. b du RLFInEC). Au budget ce prélèvement a été évalué à CHF 20,5 millions. Tenant compte de la compensation par la réserve de retraitement du patrimoine administratif, l'impact net des amortissements sur le compte de résultats est de CHF 44,8 millions (CHF 56,5 millions - 11,7 millions) s'agissant des comptes 2018 et de CHF 47 millions (67,5 millions - 20,5 millions) pour le budget.

*Attributions aux fonds et financements spéciaux* Les attributions aux fonds et financements spéciaux 2018 non prévus au budget concernent :

- Le fonds de la protection civile régionale (CHF 0,9 million);
- Le fonds d'aménagement du territoire (CHF 2,3 millions);
- Le fonds cantonal de l'énergie (CHF 1,3 million);
- Le fonds des eaux (CHF 1,4 million).

Rappelons qu'au bouclement le résultat de ces fonds est équilibré, ce qui revient à dire que la hausse des attributions par rapport au budget est dans tous les cas compensée par des charges inférieures ou des recettes supérieures au budget.

*Charges de transfert* L'écart de CHF 44,2 millions entre les comptes et le budget 2018 détaillé dans la rubrique « charges de transfert » est grandement influencé par deux principaux facteurs.

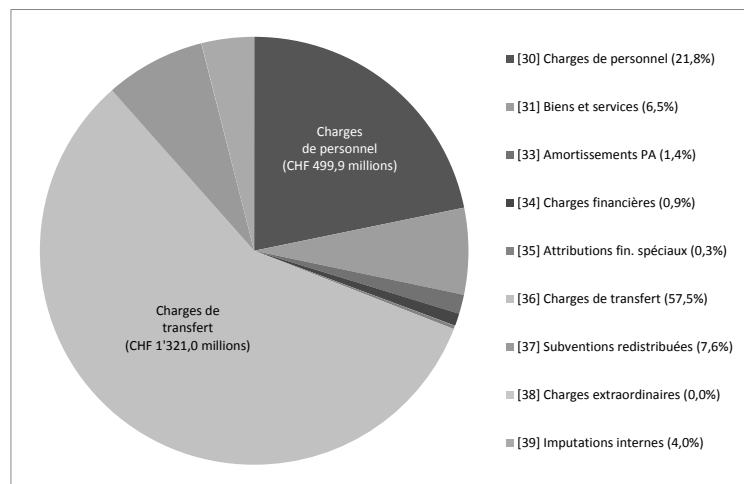
Le premier dont il a déjà été fait mention au paragraphe traitant des amortissements reste purement technique. En effet, lors de l'établissement du budget 2018, l'entier des charges d'amortissements projetées a été imputé dans le groupe 33 (amortissement du patrimoine administratif), alors qu'au réel et conformément aux exigences du MCH2, les amortissements en lien avec les subventions à l'investissement versées à des tiers et activées au bilan sont comptabilisés dans le groupe 36 (charge de transfert). Ce décalage creuse l'écart défavorable du chapitre « amortissements » entre les comptes et le budget à hauteur de CHF 23,3 millions.

Le deuxième élément portant particulièrement à conséquence sur les charges de transferts comptabilisées en 2018 a trait à la régularisation déjà évoquée de la provision liée à prévoyance.ne, en un engagement à court terme. La participation étatique à la recapitalisation de prévoyance.ne, s'agissant des employés des institutions se monte à CHF 29 millions. Dès

lors et pour la constitution de l'engagement y relatif, une charge du même montant a été enregistrée dans le groupe 36. Néanmoins, nous rappelons que les coûts liés à la régularisation de prévoyance.ne sont couverts par la dissolution de la provision initiale (recette).

Ces deux seuls effets (budgétisation des amortissements et constitution de l'engagement envers prévoyance.ne) impactent de CHF 52,3 millions les charges de transfert 2018 par rapport au budget. Sans ces effets, les charges de transferts sont inférieures de CHF 8,1 millions par rapport au budget.

### Répartition des charges par nature des comptes 2018



Le graphique illustre l'importance des charges de transfert qui représentent près du 60% du total des coûts supportés par l'État.

Sans l'effet prévoyance.ne, les coûts de personnel représenteraient 20.2% des charges totales.

Revenus par nature (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus fiscaux	1'066'949'657	1'093'789'000	1'072'277'568	-21'511'432	-2.0%	+5'327'911	+0.5%
Patentes et concessions	40'190'659	45'485'000	45'697'985	+212'985	+0.5%	+5'507'327	+13.7%
Taxes	130'272'566	129'338'335	125'994'974	-3'343'361	-2.6%	-4'277'592	-3.3%
Revenus divers	15'962'541	10'295'500	113'511'375	+103'215'875	+1'002.5%	+97'548'833	+611.1%
Revenus financiers	61'386'631	60'287'910	69'043'307	+8'755'397	+14.5%	+7'656'676	+12.5%
Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	9'254'414	14'600'592	6'870'881	-7'729'711	-52.9%	-2'383'533	-25.8%
Revenus de transfert	547'610'669	550'086'211	553'667'699	+3'581'489	+0.7%	+6'057'031	+1.1%
Subventions à redistribuer	176'913'354	184'158'531	173'459'392	-10'699'139	-5.8%	-3'453'962	-2.0%
Revenus extraordinaires	5'400'000	23'158'519	11'752'086	-11'406'433	-49.3%	+6'352'086	+117.6%
<b>Total</b>	<b>2'053'940'491</b>	<b>2'111'199'598</b>	<b>2'172'275'268</b>	<b>+61'075'670</b>	<b>+2.9%</b>	<b>+118'334'777</b>	<b>+5.8%</b>

#### Principaux écarts entre comptes et budget

La dissolution en vue d'un reclassement en un engagement à court terme de la provision initialement constituée pour le changement de primauté de prévoyance.ne (explications plus détaillées à l'analyse précédente traitant des charges par nature) a engendré un revenu divers non budgété de CHF 100 millions dans les comptes 2018. Cette recette est compensée par les charges liées à la constitution de l'engagement à court terme, d'un montant quasi identique dans les groupes 30 (pour la recapitalisation liée au personnel de l'État) et 36 (pour la recapitalisation liée au personnel des institutions). Cependant, en analysant les revenus globaux de manière complètement isolée des charges, c'est bien l'effet prévoyance.ne qui explique principalement l'augmentation totale de 2,9% entre les recettes portées au budget et celles constatées dans les comptes 2018.

#### Revenus fiscaux

Les recettes fiscales 2018 sont de CHF 21,5 millions inférieures à ce que prévoyait le budget. Les principaux écarts sont les suivants :

- Impôt sur le bénéfice des PM (CHF -18,5 millions) ;
- Impôt sur les gains immobiliers (CHF -5,7 millions) ;
- Droits de mutation (CHF -3,7 millions) ;
- Taxes des véhicules à moteur (CHF -1,2 million).

D'un autre côté, les améliorations qui suivent sont constatées, par rapport au budget :

- Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (CHF +4,8 millions) ;
- Impôt à la source des personnes physiques (CHF +1,8 million) ;
- Impôt foncier (CHF +1 million).

**Revenus divers** Le reclassement de la provision relative au changement de primauté de prévoyance.ne en un engagement à court terme a généré une recette de CHF 100 millions dans ce groupe de comptes, ce qui explique l'écart important par rapport au budget.

**Revenus financiers** Les réévaluations de titres (participations) intervenues lors du bouclage 2018 ont généré une recette globale non prévue au budget de CHF 4,6 millions. D'un autre côté, des recettes supplémentaires par rapport au budget émergeant des intérêts négatifs sur dettes de CHF 1,7 million ont été enregistrées dans les comptes. Ces deux facteurs expliquent en grande partie l'amélioration entre comptes et budget de CHF 8,8 millions visible dans la rubrique des revenus financiers.

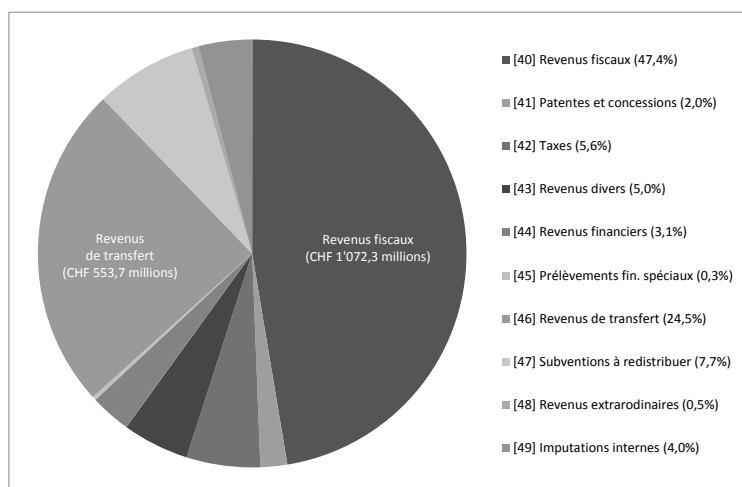
**Prélèvements sur fonds et financements spéciaux** Les prélèvements aux fonds et financements spéciaux 2018 diminuent par rapport au budget. Cela concerne :

- Le fonds d'aide aux communes (CHF -1 million) ;
- Le fonds des eaux (CHF -4,2 millions) ;
- Le fonds d'aménagement du territoire (CHF -1,1 million).

Rappelons qu'au bouclage le résultat de ces fonds est équilibré, ce qui revient à dire que la hausse des prélèvements par rapport au budget est dans tous les cas compensée par des charges supérieures ou des recettes inférieures au budget.

**Revenus extraordinaires** Le budget 2018 prévoyait un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif de CHF 20,5 millions, ainsi qu'un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 2,7 millions, soit un total de CHF 23,2 millions. Pour les raisons évoquées dans la rubrique des amortissements du présent chapitre, le prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif s'est finalement élevé à CHF 11,7 millions et l'État n'a pas puisé dans la réserve de politique conjoncturelle, ce qui explique la diminution entre les comptes et le budget (CHF -11,4 millions).

### Répartition des revenus par nature des comptes 2018



Les recettes fiscales représentent près de la moitié des revenus totaux de l'État. Les subventions reçues, principalement de la Confédération, constituent quant à elles le quart des recettes cantonales 2018.

## 1.5.2 Charges de personnel et effectif

Charges de personnel (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Autorités, commissions et juges	10'561'046	11'084'907	10'615'008	-469'899	-4.2%	+53'962	+0.5%
Salaires personnel administratif et exploit.	233'632'366	225'288'795	228'531'857	+3'243'061	+1.4%	-5'100'509	-2.2%
Salaires des enseignants	105'788'355	103'035'818	97'409'280	-5'626'538	-5.5%	-8'379'075	-7.9%
Travailleurs temporaires	8'170'112	6'906'344	10'119'682	+3'213'338	+46.5%	+1'949'571	+23.9%
Allocations	1'712'201	2'889'190	5'742'909	+2'853'719	+98.8%	+4'030'708	+235.4%
Cotisations patronales	78'505'529	78'509'692	144'217'162	+65'707'470	+83.7%	+65'711'632	+83.7%
Prestations de l'employeur	2'085'864	2'102'335	1'165'730	-936'604	-44.6%	-920'134	-44.1%
Autres charges de personnel	2'579'067	3'011'730	2'074'414	-937'316	-31.1%	-504'653	-19.6%
<b>30 Total</b>	<b>443'034'541</b>	<b>432'828'811</b>	<b>499'876'042</b>	<b>+67'047'232</b>	<b>+15.5%</b>	<b>+56'841'502</b>	<b>+12.8%</b>

*Introduction* Cette rubrique comprend toutes les charges de personnel (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation) du personnel de l'État, à l'exception de l'Université.

La variation importante des cotisations patronales découle du financement des mesures adoptées par le Grand Conseil relatives à prévoyance.ne (versement de 71,9 millions et comptabilisation d'une avance pour la part employé de 3,6 millions, soit effet net au niveau des cotisations patronales de 68,3 millions).

*Mesures salariales transversales* Le montant de l'allocation complémentaire pour enfants a été réduit de CHF 135 à CHF 115 dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Dès 2019, l'allocation s'élèvera à CHF 100.

Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		EPT	%	EPT	%
Autorités législatives (AULE)	8.20	8.20	8.20	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Autorités exécutives (AUEx)	32.40	34.60	32.00	-2.60	-7.5%	-0.40	-1.2%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	7.55	9.55	9.65	+0.10	+1.0%	+2.10	+27.8%
Autorités judiciaires (AUJU)	90.90	91.35	87.35	-4.00	-4.4%	-3.55	-3.9%
Dpt finances et santé (DFS)	353.27	367.47	355.97	-11.50	-3.1%	+2.70	+0.8%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	786.67	812.45	793.20	-19.25	-2.4%	+6.53	+0.8%
Dpt éducation et famille (DEF)	348.07	347.89	340.78	-7.11	-2.0%	-7.29	-2.1%
Dpt dev. territ. et environnement (DDTE)	356.74	356.24	347.94	-8.30	-2.3%	-8.80	-2.5%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	290.11	293.11	293.81	+0.70	+0.2%	+3.70	+1.3%
<b>Total personnel administratif</b>	<b>2'273.91</b>	<b>2'320.86</b>	<b>2'268.90</b>	<b>-51.96</b>	<b>-2.2%</b>	<b>-5.01</b>	<b>-0.2%</b>
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	41.50	42.50	42.50	0.00	0.0%	+1.00	+2.4%
<b>Total Conseil d'État et magistrats</b>	<b>46.50</b>	<b>47.50</b>	<b>47.50</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>+1.00</b>	<b>+2.2%</b>
<b>Total État</b>	<b>2'320.41</b>	<b>2'368.36</b>	<b>2'316.40</b>	<b>-51.96</b>	<b>-2.2%</b>	<b>-4.01</b>	<b>-0.2%</b>

*Introduction générale* Les effectifs présentés se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats au 31 décembre 2018..

L'effectif budgétaire total du personnel administratif et d'exploitation est passé de 2'273,91 EPT en 2017 à 2'268,90 EPT en 2018, soit une réduction nette de 5 postes équivalents plein temps, masse globale par conséquent relativement stable.

Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans cet effectif, car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire.

*Variations détaillées* Les variations les plus significatives par rapport au budget 2018 sont détaillées ci-après, par département.

Aux **autorités exécutives**, l'écart des EPT entre le budget et les comptes 2018 s'explique par la vacance de certains postes en lien avec le report de projets du Programme des réformes de l'État.

Aux **autorités judiciaires**, dans le cadre des mesures d'économie, l'effectif a été réduit de - 2,0 EPT (0,5 EPT d'analyse financier et 0,5 EPT de secrétaire au Ministère public, 0,5 EPT de greffier-rédacteur au Tribunal cantonal, 0,2 EPT de responsable administratif et 0,3 EPT de secrétaire au Tribunal d'instance). Les - 2,0 EPT restants concernent des postes ouverts (1,0 EPT de greffier-rédacteur au Tribunal cantonal, 0,5 EPT de procureur assistant et 0,35 EPT de secrétaire au Ministère public et 0,15 EPT de secrétaire au Tribunal d'instance).

Au **DFS**, l'effectif moyen représente un écart de -11,5 EPT entre le budget et les comptes 2018. Cela s'explique essentiellement par les reports d'engagement du premier trimestre et au délai de carence lors de mutations.

Au **DJSC**, la diminution constatée se concentre pour l'essentiel sur des postes restés vacants à la PONE. En effet, par sa méthode de remplacement des collaborateurs qui s'établit sur l'arrivée des aspirants ayant terminé l'école de police, la PONE débute l'année avec un effectif supérieur au budget qui s'érode au cours de l'année pour finir dans la majeure partie des cas sous le budget en fin d'année sachant que le délai de carence est parfois assez long entre le départ et la désignation d'un nouveau collaborateur. La problématique des longs délais de recrutement se fait également ressentir au SPNE. Par ailleurs, une dérogation à hauteur de 0,5 EPT de juriste a été accordée au SJEN afin de combler une absence de longue durée, et un 0,4 EPT de collaboratrice spécialisée est prêté par le DEF depuis le 01.04.2018 ; sur l'année ce prêt correspond à un 0,3 EPT.

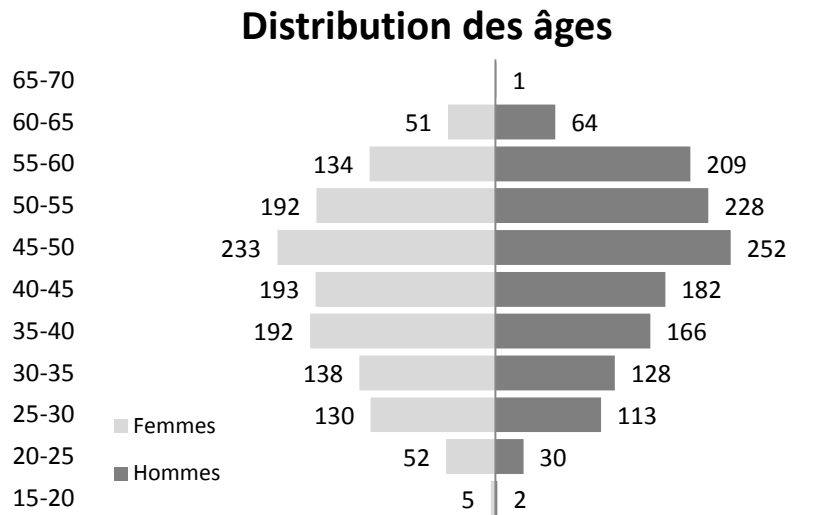
Au **DEF**, 1 EPT de curateur-trice professionnel-le a été accordé afin d'absorber les mandats additionnels attribués au SPAJ pour faire face à une demande importante de personnes en attente d'une attribution d'un-e curateur-trice. Toujours au SPAJ, la vacance à hauteur de 2,8 EPT au 31.12.2018 s'explique par deux départs à la retraite en fin d'année 2018, par un prêt provisoire au SAHA de 0,4 EPT de collaborateur-trice spécialisé-e en économie et par 0,6 EPT de poste administratif qui sera repourvu de manière différée. Une augmentation provisoire de 0,5 EPT pour un remplacement maladie longue durée au conservatoire vient compléter les observations. Le solde des écarts provient principalement de la reconduction différée de postes dans les différents services et du respect du délai de carence en la matière.

Au **DDTE**, l'écart entre les effectifs réels et budgétés (-8,30 EPT) s'explique essentiellement par la vacance temporaire de certains postes (suite à une démission ou un départ à la retraite par exemple), respectivement par le délai de carence de 4 mois. Cet écart se répartit proportionnellement sur tous les services.

Au **DEAS**, les effectifs augmentent de +0,7 EPT, par rapport au budget 2018. Si l'on déduit de ce chiffre les +0,4 EPT du service de l'emploi intégralement subventionnés par la Confédération, les effectifs du DEAS augmentent de +0,3 EPT. Cette augmentation s'explique d'une part par une augmentation au service de l'économie. Par ailleurs, 0,4 EPT, non subventionnés par la Confédération, ont été transférés du service de l'emploi au service de l'action sociale.

Les variations sont expliquées de façon plus détaillées service par service dans le tome 2.

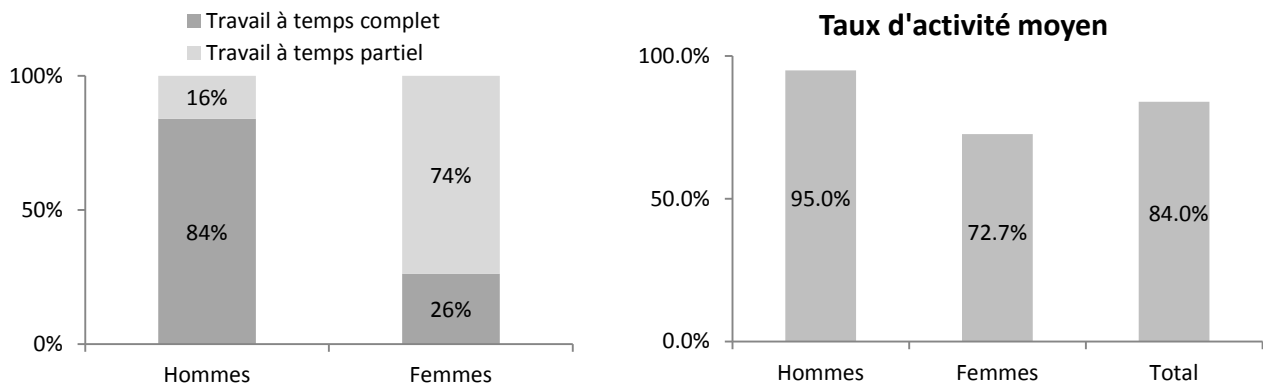
## Distribution des âges



### Évolution et distribution des âges

La moyenne d'âge des titulaires de l'administration s'élève à 44,5 ans, respectivement 45,5 pour les hommes et 43,4 pour les femmes. Il est intéressant de constater que cet âge moyen a sensiblement augmenté depuis 2000 (+ 3,6 ans). Les mesures sociales d'intégration de personnes en recherche d'emploi au sein de l'administration (un tiers des engagements), la limitation des effectifs ainsi que la hausse progressive du coût de l'accès à la retraite anticipée au cours de ces dix dernières années sont vraisemblablement à l'origine de cette évolution.

## Proportion des titulaires à temps complet/partiel et taux d'activité moyen par sexe



### Taux d'activité

Après une progression à 16,8% en 2017, la proportion d'hommes occupés à temps partiel redescend quelque peu en 2018 pour retrouver le taux de 2016, soit 16,1%. Du côté des femmes, après une période de stabilité, la proportion de travail à temps partiel a à nouveau augmenté, passant de 72,3% à 73,7% entre 2017 et 2018.

Avec un taux moyen d'activité de 84,0%, stable par rapport aux dernières années, l'administration cantonale démontre encore et toujours sa grande ouverture vis-à-vis du temps partiel. Cette stabilité apparente ne doit cependant pas faire oublier certaines différences, et plus précisément l'augmentation du taux d'activité des hommes, passant de 94,5% à 95,0% par rapport à l'année précédente, compensée par la diminution du taux d'activité des femmes, passant de 73,1% à 72,7% sur la même période.

Si la structure des emplois à temps complet/partiels est relativement stable depuis quelques années, un changement important est cependant à relever sur une plus longue période. En l'an 2000, 92,9% des hommes et 45,8% des femmes occupaient un poste à temps complet, pour un taux d'activité moyen global de 88,1%.

### 1.5.3 Biens, services et autres charges d'exploitation

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Matières et marchandises	21'189'718	22'223'760	19'723'358	-2'500'402	-11.3%	-1'466'360	-6.9%
Immobilisations non portées à l'actif	13'959'754	13'125'400	10'401'553	-2'723'847	-20.8%	-3'558'202	-25.5%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	6'093'623	6'188'000	5'987'712	-200'288	-3.2%	-105'910	-1.7%
Prestations de service et honoraires	45'713'260	45'065'531	37'071'411	-7'994'120	-17.7%	-8'641'849	-18.9%
Gros entretien et entretien courant	16'451'328	16'006'750	12'632'365	-3'374'385	-21.1%	-3'818'963	-23.2%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	6'740'846	10'605'800	8'841'388	-1'764'412	-16.6%	+2'100'542	+31.2%
Loyers, leasing, baux à ferme, taxes utilis.	16'668'292	18'585'156	16'426'334	-2'158'822	-11.6%	-241'958	-1.5%
Dédommagements	3'878'386	4'522'335	4'282'133	-240'202	-5.3%	+403'747	+10.4%
Réévaluations sur créances	21'601'430	23'960'800	26'212'702	+2'251'902	+9.4%	+4'611'273	+21.3%
Diverses charges d'exploitation	11'747'658	4'236'474	8'628'364	+4'391'890	+103.7%	-3'119'294	-26.6%
<b>31 Total</b>	<b>164'044'295</b>	<b>164'520'006</b>	<b>150'207'320</b>	<b>-14'312'686</b>	<b>-8.7%</b>	<b>-13'836'975</b>	<b>-8.4%</b>

Les dépenses pour les achats de biens, services et autres charges d'exploitation diminuent de CHF 13,8 millions par rapport à l'exercice précédent, et de CHF 14,3 millions par rapport au budget. À relever que le budget 2018 comportait un écart statistique de CHF 5,1 millions au niveau des indemnités de déplacement et de diverses sous-rubriques ciblées souhaitées par le Grand Conseil. Globalement, l'écart statistique s'est réalisé.

Les dépenses réelles consacrées aux prestations de services et honoraires sont nettement inférieures au budget soit, d'approximativement CHF 8 millions. La principale variation provient du service de la formation post obligatoire et orientation au niveau du traitement de l'indemnisation des experts, budgétée dans le groupe 313, alors que dans les comptes, elles ont été enregistrées dans le groupe 30 – charges de personnel.

La rubrique « Gros entretien et entretien courant » et « Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation. » représente une diminution de CHF 3,4 millions et de CHF 2,2 millions, respectivement, par rapport au budget. Cette réduction provient essentiellement du service des bâtiments, dont CHF 1,8 million pour la rubrique « Gros entretien et entretien courant » et CHF 1,3 million pour la location de bâtiments administratifs.



## 1.5.4 Charges et revenus financiers

Charges financières (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Charges d'intérêt	22'919'373	21'400'338	21'106'632	-293'706	-1.4%	-1'812'742	-7.9%
Pertes de change réalisées	267'653	2'500	23'677	+21'177	+847.1%	-243'977	-91.2%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	528'649	555'200	449'633	-105'567	-19.0%	-79'016	-14.9%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	0	0	0	0	--	0	--
Réévaluations, immobilisations patr. financier	153'162	0	46'251	+46'251	--	-106'911	-69.8%
Différentes charges financières	0	0	37'388	+37'388	--	+37'388	--
<b>34 Total</b>	<b>23'868'838</b>	<b>21'958'038</b>	<b>21'663'580</b>	<b>-294'458</b>	<b>-1.3%</b>	<b>-2'205'258</b>	<b>-9.2%</b>

*Diminution des charges financières 2018* Les charges financières sont inférieures au budget de CHF 0,3 million, soit CHF 2,2 millions par rapport aux comptes 2017. Les principales variations par rapport au budget sont enregistrées au niveau des intérêts de la dette (CHF -0,3 million) et des frais d'emprunts (CHF -0,1 million).

Conformément aux recommandations du MCH2, les intérêts négatifs relatifs aux emprunts sont dorénavant saisis dans les revenus financiers (groupe 44), et plus en déduction des charges d'intérêts comme cela avait été budgété en 2018. En tenant compte de ce reclassement comptable, les intérêts nets de la dette sont inférieurs au budget de CHF 1,7 million, en raison des conditions favorables sur les marchés des capitaux, un suivi actif et quotidien des liquidités ainsi qu'à une stratégie basée sur le financement d'une partie de la dette à court terme.

*Dette bancaire en diminution* La dette bancaire de l'État diminue de CHF 15,7 millions par rapport aux comptes 2017. Le chapitre 1.8.2 présente de manière plus détaillée l'évolution de l'endettement et des intérêts relatifs à l'ensemble des emprunts de l'État.

Revenus financiers (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Revenus des intérêts	7'609'848	7'354'000	8'142'521	+788'521	+10.7%	+532'673	+7.0%
Gains réalisés patrimoine financier	2'034'257	3'000	114'130	+111'130	+3'704.3%	-1'920'126	-94.4%
Revenus de participations patr. financier	1'149'000	1'553'000	2'221'665	+668'665	+43.1%	+1'072'665	+93.4%
Produits des immeubles patr. financier	53'784	325'600	62'287	-263'313	-80.9%	+8'503	+15.8%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	0	0	0	0	--	0	--
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	546'500	0	641'000	+641'000	--	+94'500	+17.3%
Revenus financiers d'entreprises publiques	25'722'329	26'125'000	26'779'782	+654'782	+2.5%	+1'057'453	+4.1%
Produits des immeubles patr. administratif	24'270'913	24'917'310	24'742'551	-174'759	-0.7%	+471'638	+1.9%
Revenus des immeubles loués	0	10'000	24'762	+14'762	+147.6%	+24'762	--
Autres revenus financiers	0	0	6'314'610	+6'314'610	--	+6'314'610	--
<b>44 Total</b>	<b>61'386'631</b>	<b>60'287'910</b>	<b>69'043'307</b>	<b>+8'755'397</b>	<b>+14.5%</b>	<b>+7'656'676</b>	<b>+12.5%</b>

*Importante augmentation des revenus financiers* Les revenus financiers augmentent de CHF 8,8 millions par rapport au budget, soit CHF 7,7 millions en regard des comptes 2017. La principale hausse concerne la réévaluation des participations du patrimoine administratif (comptabilisée dans les autres revenus financiers) qui a permis de générer des revenus supplémentaires de CHF 4,6 millions par rapport au budget. De plus, dès 2018, conformément au MCH2, les intérêts négatifs sur la dette bancaire sont comptabilisés dans les autres revenus financiers, et plus en déduction des charges d'intérêt (CHF +1,7 million).

Les intérêts versés par les contribuables dans le domaine de la fiscalité (CHF +0,7 million), les dividendes (CHF +0,6 million) et les agios sur emprunts (CHF 0,6 million) comptabilisés dans les comptes sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

Indicateurs financiers et taux d'intérêt (CHF)		Comptes	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
		2017	2018	2018	CHF	%	CHF	%
Dettes nettes	(a)	1'309'074'940	--	1'349'394'006	--	--	+40'319'066	+3.1%
Charges d'intérêts nets	(b)	15'309'525	14'046'338	12'964'111	-1'082'227	-7.7%	-2'345'414	-15.3%
Total revenus fiscaux	(c)	1'066'949'657	1'097'789'000	1'072'277'568	-25'511'432	-2.3%	+5'327'911	+0.5%
Revenus courants	(d)	1'877'027'137	1'906'582'548	1'998'815'875	+92'233'327	+4.8%	+121'788'738	+6.5%
Taux d'endettement net	(a) / (c)	122.7%	--	125.8%	--	--	--	+2.6%
Part des charges d'intérêts	(b) / (d)	0.8%	0.7%	0.6%	--	-12.0%	--	-20.5%
Taux d'intérêt moyen de la dette		1.891%	1.800%	1.576%	--	-12.4%	--	-16.7%

*Taux d'endettement net et part des charges d'intérêts supportables*

L'indicateur « taux d'endettement net » renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Avec un taux de 125,8% en 2018 (122,7% en 2017), la situation est qualifiée de suffisante (à titre indicatif : en-dessous de 100%, la valeur de l'indicateur est jugée comme bonne, et au-delà de 150% comme mauvaise).

À noter que le taux d'endettement net est uniquement calculé lors du bouclage des comptes, puisqu'il nécessite des données relatives au bilan et qu'il n'est pas prévu d'inclure un bilan prévisionnel dans le cadre du budget.

L'indicateur « part des charges d'intérêt » renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Actuellement, cet indicateur est clairement influencé par le faible niveau des taux sur les marchés. Ainsi, avec un taux inférieur à 1%, la situation est qualifiée de bonne (à titre indicatif : à partir de 4%, la valeur de l'indicateur serait jugée comme suffisante, et au-delà de 9% comme mauvaise).

*Taux moyen de la dette en diminution*

Les taux favorables pratiqués sur les marchés des capitaux et la stratégie de financer une partie de la dette en emprunts à court terme ont permis de diminuer le taux moyen de la dette de 1,89% à 1,58% entre 2017 et 2018, mais les conditions sur les comptes courants demeurent négatives au-delà d'un certain niveau de liquidités. Dans ce contexte, un suivi quotidien et rigoureux de la trésorerie et des marchés est de mise pour réduire le risque et les pertes, même si ces derniers sont actuellement minimes.

## 1.5.5 Charges et revenus de transfert

Charges de transfert (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Parts de revenus destinées à des tiers	5'557'118	6'150'000	4'642'416	-1'507'584	-24.5%	-914'702	-16.5%
Dédommagements à des coll. publiques	111'455'276	158'875'050	158'591'031	-284'019	-0.2%	+47'135'755	+42.3%
Péréquation financ. et comp. des charges	2'488'001	2'388'000	3'624'764	+1'236'764	+51.8%	+1'136'763	+45.7%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'125'799'183	1'110'786'068	1'101'741'613	-9'044'455	-0.8%	-24'057'570	-2.1%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	0	0	--	0	--
Réévaluations, participations PADM	0	0	0	0	--	0	--
Amortissements subventions d'investiss.	0	0	23'345'113	+23'345'113	--	+23'345'113	--
Différentes charges de transfert	0	-1'500'000	29'008'787	+30'508'787	+2'033.9%	+29'008'787	--
<b>36 Total</b>	<b>1'245'299'577</b>	<b>1'276'699'118</b>	<b>1'320'953'723</b>	<b>+44'254'605</b>	<b>+3.5%</b>	<b>+75'654'146</b>	<b>+6.1%</b>

Les charges de transfert présentent une augmentation de 6,1% entre les comptes 2017 et 2018 et une augmentation de 3,5% par rapport au budget 2018.

Dès 2018, conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'État et des communes et aux normes MCH2, les amortissements relatifs aux subventions d'investissements sont enregistrés dans les charges de transfert (auparavant sous amortissements du patrimoine administratif).

Une subvention de CHF 29 millions en faveur des institutions, dans le cadre de la participation à l'apport unique prevoyance.ne, est comptabilisée dans les comptes 2018, mais n'était pas prévue au budget 2018.

Le total des subventions dans les comptes 2018, corrigé des deux éléments ci-dessus, soit d'une part des amortissements sur les subventions d'investissements (CHF 23,3 millions) et d'autre part de la subvention aux institutions pour prevoyance.ne (CHF 29 millions), s'élève à CHF 1'268,6 millions. L'écart statistique sur les subventions, de CHF 1,5 million figurant au budget 2018, a ainsi bien été respecté.

Revenus de transfert (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Parts à des revenus	124'416'347	101'513'777	111'787'389	+10'273'612	+10.1%	-12'628'958	-10.2%
Dédommagements des collectivités locales	23'801'548	35'263'429	35'016'847	-246'582	-0.7%	+11'215'298	+47.1%
Péréq. financ. et comp. des charges (RPT)	143'988'504	153'224'000	153'114'732	-109'268	-0.1%	+9'126'228	+6.3%
Subventions des coll. publiques et des tiers	254'740'809	259'495'005	252'884'093	-6'610'912	-2.5%	-1'856'717	-0.7%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	--	0	--
Différents revenus de transfert	663'460	590'000	864'639	+274'639	+46.5%	+201'179	+30.3%
<b>46 Total</b>	<b>547'610'669</b>	<b>550'086'211</b>	<b>553'667'699</b>	<b>+3'581'489</b>	<b>+0.7%</b>	<b>+6'057'031</b>	<b>+1.1%</b>

Les revenus de transfert présentent une augmentation de 1,1% entre les comptes 2017 et 2018 et une augmentation de 0,7% par rapport au budget 2018.

En effet, la part du canton à l'impôt anticipé (CHF +3,2 millions) et à l'impôt fédéral direct (CHF +7,4 millions), suite à des taxations en hausse, ont été plus élevées que prévu. En revanche, les subventions fédérales sont inférieures aux prévisions de CHF -6,1 millions, notamment dans le domaine des migrations suite à la baisse des arrivées et de l'effectif des requérants d'asile (-2,7 millions), et au niveau des subventions relatives aux prestations complémentaires AVS et AI (-1,8 million) en raison d'une diminution des dépenses relatives aux prestations.

Le tableau ci-dessous présente les charges et revenus de transfert par domaine fonctionnel concerné. Les charges et revenus d'un domaine fonctionnel ne correspondent pas aux charges et revenus d'un département en particulier mais à ceux en lien avec un domaine donné pour l'intégralité des départements. Les chiffres pour les comptes 2017 selon les domaines fonctionnels ne sont pas présentés compte tenu des modifications intervenues suite au passage au MCH2 et aux modifications structurelles qui en découlent. Pour rendre la comparaison entre les comptes 2018, et les comptes 2017 possible, il aurait fallu retraiter les écritures des comptes 2017.

Princ. charges nettes de transfert <sup>1)</sup> (CHF)	Comptes 2017 <sup>2)</sup>	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
<b>Administration générale</b>	--	-72'100	7'018'947	+7'091'047	+9'835.0%	--	--
<b>Ordre et sécurité publique, défense</b>	--	8'329'143	5'493'559	-2'835'584	-34.0%	--	--
<b>Enseignement et formation, dont :</b>	--	222'660'685	221'852'518	-808'167	-0.4%	--	--
Ecole obligatoire	--	88'169'035	86'967'015	-1'202'020	-1.4%	--	--
Ecoles spécialisées	--	30'898'827	30'362'227	-536'600	-1.7%	--	--
Formation professionnelle et académique	--	-24'280'287	-24'668'009	-387'722	-1.6%	--	--
Hautes écoles	--	120'561'500	120'983'072	+421'572	+0.3%	--	--
Facture sociale (bourses)	--	2'716'400	3'177'577	+461'177	+17.0%	--	--
<b>Culture, sport et loisirs, église</b>	--	7'031'800	7'635'377	+603'577	+8.6%	--	--
<b>Santé, dont :</b>	--	362'107'190	374'491'965	+12'384'775	+3.4%	--	--
EMS	--	60'945'000	62'204'523	+1'259'523	+2.1%	--	--
Lutte contre les addictions	--	10'561'600	10'980'052	+418'452	+4.0%	--	--
Maintien à domicile	--	40'546'300	39'508'831	-1'037'469	-2.6%	--	--
PIG	--	84'754'000	90'335'752	+5'581'752	+6.6%	--	--
Prestations hospitalières	--	163'160'000	168'655'109	+5'495'109	+3.4%	--	--
Prévention et promotion santé	--	2'372'290	2'062'273	-310'017	-13.1%	--	--
<b>Prévoyance sociale, dont :</b>	--	316'926'829	346'105'492	+29'178'663	+9.2%	--	--
Accueil extrafamilial	--	20'279'000	21'338'704	+1'059'704	+5.2%	--	--
Institutions dans le canton pour adultes	--	45'396'500	47'533'083	+2'136'583	+4.7%	--	--
Soutien et protec. enfance et jeunesse	--	35'156'000	33'132'629	-2'023'371	-5.8%	--	--
Facture sociale (sans bourses)	--	119'759'114	112'840'898	-6'918'216	-5.8%	--	--
Contentieux LAMal	--	13'696'600	14'963'357	+1'266'757	+9.2%	--	--
Prestations complémentaires	--	79'213'515	75'699'781	-3'513'734	-4.4%	--	--
<b>Trafic et télécommunications, dont :</b>	--	38'847'500	49'451'627	+10'604'127	+27.3%	--	--
Routes	--	-2'318'000	-2'161'985	+156'016	+6.7%	--	--
Transp. publics - indemnités pot commun	--	57'712'400	56'673'763	-1'038'637	-1.8%	--	--
Transports publics - participation FIF	--	11'201'000	11'200'960	-40	-0.0%	--	--
Transports publics - part communale	--	0	0	0	--	--	--
<b>Protection et aménag. Environnement, dont:</b>	--	9'047'475	5'506'637	-3'540'838	-39.1%	--	--
Adduction et épuration des eaux	--	8'741'500	3'614'784	-5'126'716	-58.6%	--	--
<b>Economie publique, dont:</b>	--	16'844'162	15'997'843	-846'319	-5.0%	--	--
Programme bâtiments - part cantonale	--	1'610'000	422'869	-1'187'131	-73.7%	--	--
Dév. économique et politique régionale	--	12'263'284	10'231'570	-2'031'714	-16.6%	--	--
<b>Finances et impôts, dont:</b>	--	-255'109'777	-266'267'941	-11'158'164	-4.4%	--	--
Impôt anticipé	--	-12'996'000	-16'193'662	-3'197'662	-24.6%	--	--
Impôt fédéral direct	--	-78'000'000	-85'350'267	-7'350'267	-9.4%	--	--
RPT	--	-150'936'000	-150'826'110	+109'890	+0.1%	--	--
<b>Total charges nettes de transf. (36-46)</b>	<b>697'688'909</b>	<b>726'612'907</b>	<b>767'286'024</b>	<b>+40'673'117</b>	<b>+5.6%</b>	<b>+69'597'115</b>	<b>+10.0%</b>

<sup>1)</sup> Un signe positif (+) traduit une charges nettes, alors qu'un signe négatif (-) traduit un revenu net.

<sup>2)</sup> Les chiffres par domaine fonctionnel présentés pour les comptes 2017 ne sont pas comparables compte tenu des modifications intervenues suite au passage au MCH2 et aux modifications structurelles qui en découlent. Pour rendre la comparaison entre les comptes 2018, et les comptes 2017 possible, il aurait fallu retraiter les écritures des comptes 2017. Dès lors le détail de l'exercice 2017 n'est pas représenté dans le présent tableau.

*Comptes 2018* Les charges nettes de transfert augmentent globalement de CHF 69,6 millions entre les comptes 2017 et 2018 et de CHF 40,7 millions entre le budget 2018 et les comptes 2018.

*Domaines de l'administration générale* L'augmentation des charges nettes de ce domaine entre le budget 2018 et les comptes 2018 provient principalement d'amortissements sur subventions d'investissements, (CHF 3,4 millions au budget sous 33 « amortissements du patrimoine administratif »), de l'écart statistique intégré au budget 2018 sur les subventions (CHF 1,5 million) et d'un supplément péréquatif versé aux communes bénéficiaires de la péréquation des ressources (CHF 1,3 million).

*Domaine de la santé* La hausse des charges nettes du domaine de la santé de CHF 12,4 millions entre le budget 2018 et les comptes 2018 s'explique en grande partie par la constitution de provisions pour divers litiges au service de la santé publique, d'un montant total de CHF 11,6 millions.

*Domaine de la prévoyance sociale* L'augmentation de ce domaine fonctionnel s'explique en grande partie par la subvention non budgétée, de 29 millions de francs aux institutions, dans le cadre de la participation à l'apport unique en faveur de prevoyance.ne.

*Domaine du trafic et télécommunications,* L'augmentation des charges nettes de ce domaine entre le budget et les comptes s'explique par les amortissements relatifs aux subventions d'investissements enregistrés dès 2018 dans les charges de transfert (auparavant sous le groupe de charges 33 « amortissements du patrimoine administratif ») (CHF 10,8 millions).

*Domaine finances et impôts* L'impôt anticipé perçu en 2018 est supérieur de CHF 3,2 millions à ce qui avait été estimé lors de l'élaboration du budget 2018. La part du canton à l'impôt fédéral direct est également supérieure aux estimations (CHF +7,4 millions).

RPT - synthèse (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Compensation cas de rigueur <sup>1)</sup>	95'461'503	90'220'000	90'220'195	+195	+0.0%	-5'241'308	-5.5%
Compensation des ressources	7'854'000	22'790'000	22'680'399	-109'601	-0.5%	+14'826'399	+188.8%
Compens. charges géotopographiques	23'291'000	23'362'000	23'361'591	-409	-0.0%	+70'591	+0.3%
Compens. charges socio-démographiques	14'894'000	14'564'000	14'563'925	-75	-0.0%	-330'075	-2.2%
<b>Total</b>	<b>141'500'503</b>	<b>150'936'000</b>	<b>150'826'110</b>	<b>-109'890</b>	<b>-0.1%</b>	<b>+9'325'607</b>	<b>+6.6%</b>

<sup>1)</sup> Y compris charges pour l'État (nature 36214000)

Au total, la péréquation financière dans les comptes 2018, en faveur de Neuchâtel s'élève à CHF 150,8 millions, soit proche des montants budgétés.

## 1.5.6 Facture sociale

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Subsides LAMal	43'141'816	42'729'800	40'500'257	-2'229'543	-5.2%	-2'641'559	-6.1%
Bourses études	3'072'830	2'651'400	3'003'157	+351'757	+13.3%	-69'673	-2.3%
Avances contributions entretien	243'653	240'000	100'823	-139'177	-58.0%	-142'830	-58.6%
Aide sociale	70'025'627	69'816'493	69'624'827	-191'666	-0.3%	-400'800	-0.6%
Lutte contre les abus	518'115	579'695	508'392	-71'303	-12.3%	-9'723	-1.9%
Intégration socio-professionnelle	5'247'646	6'728'400	5'451'077	-1'277'323	-19.0%	+203'431	+3.9%
Partenariat social privé	2'112'360	1'846'200	1'808'195	-38'005	-2.1%	-304'165	-14.4%
Alfa Sal	3'205'123	3'408'800	3'343'174	-65'626	-1.9%	+138'051	+4.3%
FIP financement LACI	3'778'472	3'144'000	2'838'830	-305'170	-9.7%	-939'642	-24.9%
<b>Total</b>	<b>131'345'642</b>	<b>131'144'788</b>	<b>127'178'732</b>	<b>-3'966'056</b>	<b>-3.0%</b>	<b>-4'166'909</b>	<b>-3.2%</b>

Les chiffres indiqués dans le présent tableau correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40% des charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes; ils correspondent pour chaque composante aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

L'exercice 2018 de la facture sociale est caractérisé par un net repli, tant par rapport aux prévisions du budget (CHF -4,0 millions ou -3,0%), qu'en regard des comptes 2017 (CHF -4,2 millions ou -3,2%). Toutefois, il convient de préciser que ces écarts découlent en partie des économies demandées par le Grand Conseil au niveau des subventions, dont l'objectif global de 3 millions avait été inscrit de manière centralisée, sous la forme d'un écart statistique.

Hormis les bourses d'études, toutes les autres composantes de la facture sociale sont inférieures au budget, en particulier les subsides LAMal et l'aide matérielle. Cette évolution découle de la situation conjoncturelle favorable, des efforts entrepris depuis plusieurs années pour optimiser les prestations sociales et améliorer l'intégration professionnelle, ainsi que de facteurs circonstanciels comme la diminution des flux migratoires.

La composante des avances de contributions d'entretien présente une charge nette moins élevée en raison d'un meilleur taux de recouvrement.

Au niveau de l'intégration socio-professionnelle et des mandats aux acteurs de l'action sociale privée», les comptes respectent les économies budgétaires demandées comme mentionnées ci-dessus.

Sans l'imputation à la facture sociale d'une provision de CHF 4,6 millions (montant brut) constituée au service de la cohésion multiculturelle au titre de la mise en œuvre de l'AIS (Agenda Intégration Suisse), l'aide sociale serait inférieure au budget de près de CHF 5 millions au budget (montant brut) ou 3 millions pour la part de l'État..

## 1.5.7 Revenus fiscaux

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
<b>Impôts directs personnes physiques</b>	<b>757'360'032</b>	<b>762'000'000</b>	<b>767'874'289</b>	<b>+5'874'289</b>	<b>+0.8%</b>	<b>+10'514'257</b>	<b>+1.4%</b>
Impôts sur le revenu et la fortune	712'781'745	717'600'000	722'410'576	+4'810'576	+0.7%	+9'628'831	+1.4%
Impôts à la source	33'758'072	33'000'000	34'793'187	+1'793'187	+5.4%	+1'035'115	+3.1%
Impôts frontaliers	10'820'215	11'400'000	10'670'526	-729'474	-6.4%	-149'689	-1.4%
<b>Impôts directs personnes morales</b>	<b>171'152'403</b>	<b>188'813'000</b>	<b>170'265'534</b>	<b>-18'547'466</b>	<b>-9.8%</b>	<b>-886'870</b>	<b>-0.5%</b>
<b>Autres impôts directs</b>	<b>92'092'804</b>	<b>94'134'000</b>	<b>86'433'750</b>	<b>-7'700'250</b>	<b>-8.2%</b>	<b>-5'659'055</b>	<b>-6.1%</b>
Impôts foncier	12'371'546	10'800'000	11'818'324	+1'018'324	+9.4%	-553'222	-4.5%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	29'746'229	31'784'000	26'102'299	-5'681'701	-17.9%	-3'643'930	-12.3%
Droits de mutations	27'746'940	30'000'000	26'264'134	-3'735'866	-12.5%	-1'482'806	-5.3%
Impôts sur successions et donations	18'352'093	18'000'000	18'166'008	+166'008	+0.9%	-186'085	-1.0%
Impôts sur les maisons de jeux	3'875'997	3'550'000	4'082'985	+532'985	+15.0%	+206'987	+5.3%
<b>Impôts sur la propriété et les charges</b>	<b>46'344'417</b>	<b>48'842'000</b>	<b>47'703'996</b>	<b>-1'138'004</b>	<b>-2.3%</b>	<b>+1'359'579</b>	<b>+2.9%</b>
Taxes véhicules	44'474'679	47'042'000	45'834'623	-1'207'377	-2.6%	+1'359'944	+3.1%
Taxes de navigation	1'869'739	1'800'000	1'869'373	+69'373	+3.9%	-366	-0.0%
<b>40 Total</b>	<b>1'066'949'657</b>	<b>1'093'789'000</b>	<b>1'072'277'568</b>	<b>-21'511'432</b>	<b>-2.0%</b>	<b>+5'327'911</b>	<b>+0.5%</b>

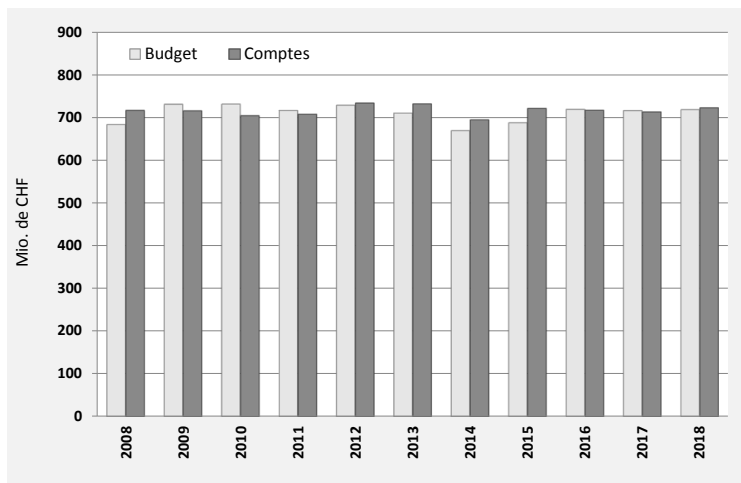
De manière générale, les revenus fiscaux sont inférieurs de de CHF -21,5 millions par rapport au budget 2018, influencés principalement par la baisse des impôts immobiliers et de l'impôt des personnes morales.

*Impôts directs des personnes physiques et morales* Les impôts directs des personnes physiques sont en progression. Il est intéressant de constater que les effets de l'amnistie n'impactent plus les comptes (CHF -10 millions) et que malgré cela cet impôt progresse de CHF 5,9 millions. La reprise conjoncturelle a manifestement un effet.

En ce qui concerne les personnes morales, les difficultés rencontrées par quelques acteurs importants du canton ont malheureusement impacté les recettes. Ces dernières ne reflètent ainsi pas la reprise conjoncturelle.

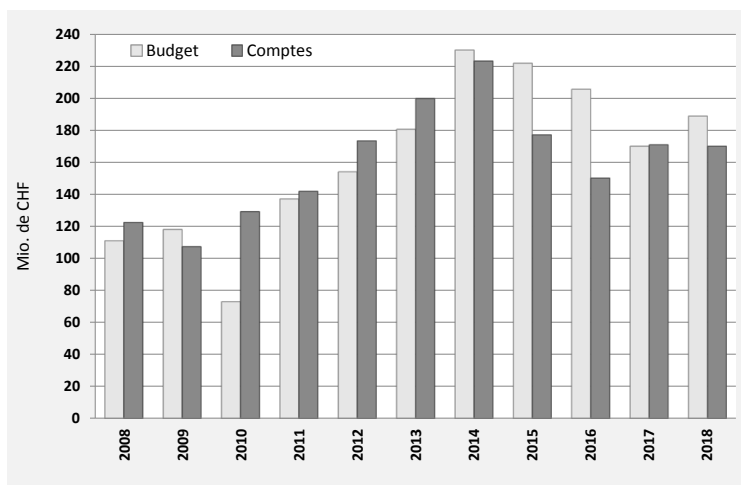
*Autres impôts* Pour le reste des recettes, il convient de rappeler qu'il s'agit de montants très aléatoires, facilement influençables par quelques opérations particulières. Toutefois, les impôts immobiliers confirment malheureusement un certain ralentissement dans ce domaine.

### Évolution des recettes fiscales des personnes physiques de 2008 à 2018



Suite à la crise financière de 2008 et 2009, les effets sur l'impôt sur la fortune sont importants et dans ce contexte les revenus ont enregistré un certain recul. Par contre, les années 2012 et 2013 reflètent la bonne conjoncture. La baisse de 2014 comprend les effets de la réforme fiscale des personnes physiques et la baisse du coefficient cantonal de 130 à 123. En effet, dans le cadre de l'harmonisation du coefficient cantonal de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales entrepris en 2014, ce dernier est depuis cette date identique pour les deux impôts. Les années 2015 à 2017 ont été influencées par les mesures d'amnistie qui ont permis d'enregistrer des recettes fiscales cumulées de plus de 35 millions de francs. En 2018, l'évolution des recettes est relativement stable. À relever que l'exercice 2018 a enregistré le transfert d'un point d'impôt des communes à l'État.

### Évolution des recettes fiscales des personnes morales de 2008 à 2018



Depuis 2007, les recettes des personnes morales ont bien augmenté. Dès 2014, le coefficient cantonal est passé de 100 à 123, ce qui explique l'augmentation en 2014, alors que les revenus des entreprises commençaient à se réduire. Les années 2015 et 2016 sont marquées par une mauvaise conjoncture, accentuée par l'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro en janvier 2015. Les recettes 2018 ont malheureusement été influencées par les difficultés financières de certains acteurs qui ont négativement compensé les effets de la conjoncture. À relever que l'exercice 2018 a enregistré le transfert d'un point d'impôt des communes à l'État.



## 1.5.8 Taxes

Taxes (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Taxes de compensation	0	501'000	502'400	+1'400	+0.3%	+502'400	--
Émoluments pour actes administratifs	33'884'008	31'674'330	33'105'155	+1'430'825	+4.5%	-778'853	-2.3%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	11'652'638	10'500'000	10'758'426	+258'426	+2.5%	-894'212	-7.7%
Frais d'écolage et taxe de cours	13'719'336	14'996'716	13'260'085	-1'736'631	-11.6%	-459'251	-3.3%
Taxes d'utilisation et prestations de service	13'745'452	13'406'600	14'153'251	+746'651	+5.6%	+407'799	+3.0%
Recette sur ventes	8'093'293	9'277'900	7'088'202	-2'189'698	-23.6%	-1'005'091	-12.4%
Remboursements	22'578'386	20'325'789	23'311'559	+2'985'770	+14.7%	+733'173	+3.2%
Amendes	20'360'283	22'656'000	19'727'420	-2'928'580	-12.9%	-632'863	-3.1%
Autres taxes	6'239'170	6'000'000	4'088'475	-1'911'525	-31.9%	-2'150'695	-34.5%
<b>42 Total</b>	<b>130'272'566</b>	<b>129'338'335</b>	<b>125'994'974</b>	<b>-3'343'361</b>	<b>-2.6%</b>	<b>-4'277'592</b>	<b>-3.3%</b>

Les taxes sont en diminution de CHF -3,3 millions par rapport au budget 2018, soit une différence de CHF -4,3 millions en regard des comptes 2017.

Les frais d'écolage et des taxes de cours sont inférieurs au budget (CHF -1,7 million), notamment au niveau des mandats cantonaux du CEFNA (CHF -0,7 million). Les prévisions 2018 des recettes sur ventes ont été surévaluées à hauteur de CHF 2,2 millions.

En raison de changements de règles comptables, et afin de respecter le principe du produit brut, les remboursements liés aux subventions enregistrent une augmentation de CHF + 3 millions (+14,7%) en regard du budget 2018.

Les amendes diminuent de CHF -2,9 millions par rapport au budget 2018, en raison de la baisse des amendes d'ordres et tarifées de la PONE, des communes et de TransN, qui engendre une diminution des ordonnances pénales administratives et des frais administratifs.

La différence sur les autres taxes provient principalement de l'écart statistique de CHF +1,5 million, comptabilisé au budget 2018, dans le sous-groupe de charges « autres taxes », relatif à l'augmentation et à l'élargissement des taxes et émoluments de 5%.

## 1.5.9 Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux

*Fonds* Les attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux comptabilisent les mouvements en regard des fonds appartenant à l'État et les fonds de tiers. En 2018, les attributions et prélèvements au budget et dans les comptes ont tous été comptabilisés dans les capitaux propres. Le chapitre 2.5.2 de l'annexe explique la part concernant les fonds enregistrés dans le capital propre. À relever que les charges et revenus des fonds sont toujours équilibrés compte tenu des écritures de régularisation lors du boucllement.

Attributions aux fonds et fin. spéciaux (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Attributions capitaux de tiers	0	0	0	0	--	0	--
Attributions capital propre	2'882'385	733'900	6'236'182	+5'502'282	+749.7%	+3'353'797	+116.4%
<b>35 Total</b>	<b>2'882'385</b>	<b>733'900</b>	<b>6'236'182</b>	<b>+5'502'282</b>	<b>+749.7%</b>	<b>+3'353'797</b>	<b>+116.4%</b>

*Attributions aux fonds* La progression des attributions à la fortune des fonds par rapport à la prévision budgétaire 2018 s'explique principalement par l'augmentation des attributions aux fortunes du fonds de l'aménagement du territoire (CHF +2,3 millions), du fonds des eaux (CHF +1,4 million), et du fonds cantonal de l'énergie (CHF +1,3 million).

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Prélèvements capitaux de tiers	0	0	0	0	--	0	--
Prélèvements capital propre	9'254'414	14'600'592	6'870'881	-7'729'711	-52.9%	-2'383'533	-25.8%
<b>45 Total</b>	<b>9'254'414</b>	<b>14'600'592</b>	<b>6'870'881</b>	<b>-7'729'711</b>	<b>-52.9%</b>	<b>-2'383'533</b>	<b>-25.8%</b>

*Prélèvements aux fonds* La diminution des prélèvements à la fortune des fonds par rapport au budget 2018 s'explique en grande partie par la diminution des prélèvements aux fortunes du fonds des eaux (CHF -4,2 millions), du fonds d'aménagement du territoire (CHF -1,1 million), et du fonds d'aide aux communes (CHF -1 million).

# 1.6 Vue d'ensemble du compte des investissements

## 1.6.1 Dépenses et recettes par nature

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Dépenses	63'942'346	97'706'591	80'885'561	-16'821'030	-17.2%	+16'943'214	+26.5%
Recettes	19'012'295	21'062'600	32'464'328	+11'401'728	+54.1%	+13'452'033	+70.8%
<b>Investissements nets</b>	<b>44'930'051</b>	<b>76'643'991</b>	<b>48'421'232</b>	<b>-28'222'759</b>	<b>-36.8%</b>	<b>+3'491'181</b>	<b>+7.8%</b>

*Analyse globale des écarts* L'augmentation de CHF 3,5 millions du volume net d'investissement entre les comptes 2017 et 2018 est influencée par l'abaissement du seuil d'activation au bilan auparavant situé à CHF 100'000 et désormais fixé à CHF 10'000 depuis le passage au MCH2, le 01.01.2018 (art. 43 du RLFinEC). Dès lors, certaines acquisitions, qui jusqu'à fin 2017 étaient prises en charge par le compte de résultats, émargent aujourd'hui au compte des investissements.

La différence importante de CHF -28,2 millions au titre d'investissements nets constatée entre les comptes 2018 et le budget est en grande partie le fait du retard pris dans la réalisation ou du report de certains projets. Les crédits d'engagement dont la dépense nette 2018 a été la plus significativement inférieure à celle budgétée sont les suivants :

- Participations dans des sociétés électriques : La dépense nette prévue au budget 2018 de CHF 12 millions a été reportée sur l'exercice suivant ;
- Développement 2016-2020 des systèmes d'informations : La dépense nette prévue s'est élevée à CHF 3,9 millions, alors que les comptes 2018 ont enregistré un investissement de CHF 1,1 million, soit un écart constaté comptes-budget de CHF -2,8 millions ;
- Renovations des prisons EEPB et EDPR : La dépense nette prévue s'est élevée à CHF 1,2 millions, alors que les comptes 2018 ont révélé une recette d'investissement net de CHF 0,4 million (due à des subventions reçues et des extournes de transitaires), soit un écart constaté comptes-budget de CHF -1,5 million ;
- 3<sup>ème</sup> étape de l'assainissement des façades Unimail : La dépense nette prévue s'est élevée à CHF 1,2 million, alors qu'au réel le SBAT a investi seulement CHF 6'556, soit un écart constaté comptes-budget de CHF -1,2 million.

Paradoxalement, la dépense brute d'investissement comptabilisée en 2018 reste inférieure de 17,2% par rapport au budget, alors que sur la même base de comparaison, les recettes ont augmenté de 54,1%. Cette distorsion résulte principalement du fait que certains prêts dont les octrois et les remboursements facturés étaient directement comptabilisés au bilan sous le MCH1, sont, dès le 01.01.2018, gérés via le compte des investissements, comme l'exige le MCH2. Les conséquences liées à ce changement comptable n'ont pas été anticipées lors de l'établissement du budget 2018, en 2017. Aux comptes 2018, les prêts pour les exploitations paysannes, pour les investissements forestiers et dans les régions de montagne, pour les communes en situations difficiles, pour les collectivités et fondations du PA, du fonds d'aide au logement, et pour les études contribuent à hauteur de CHF 18,3 millions (remboursements bruts) au poste des recettes d'investissements.

En termes nets (considérant les octrois de prêts non budgétés équivalant à des dépenses d'investissement), l'écart comptes-budget n'est influencé qu'à hauteur de CHF -3,2 millions par le rapatriement des prêts précités dans le compte des investissements. Dès lors, sans considération de la distorsion imputable aux prêts, la dépense nette d'investissement 2018 se monterait à CHF 51,6 millions (CHF 48,4 millions + CHF 3,2 millions).

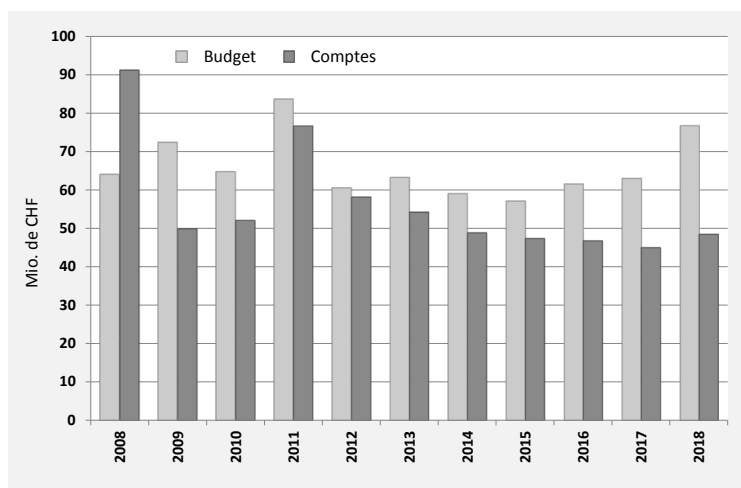
**Degré d'autofinancement** Le calcul du degré d'autofinancement ci-dessous intègre la part des amortissements découlant des subventions à l'investissement octroyée et comptabilisée dans le groupe de comptes 36 (pour rappel, les subventions à l'investissement sont activées au bilan).

Le déficit 2018 de CHF 33,3 millions ne permet pas d'atteindre le ratio minimal de 70% exigée par le mécanisme du frein à l'endettement.

Le degré d'autofinancement calculé au budget se situait à 55,1%. Les charges d'amortissements réelles finalement inférieures à celles prévues contribuent également à la péjoration du ratio basé sur les comptes 2018.

$$DA \frac{\text{amort. patr. am.} - \text{exc. de charges}}{\text{inv. nets déterminants}} \times 100 = \frac{56,6 - 33,3}{48,4} \times 100 = \mathbf{48,0\%}$$

### Évolution des investissements nets de 2008 à 2018



Outre l'année 2008, moment où le canton a acquis les bâtiments du secondaire II, la présente représentation graphique démontre que le montant net d'investissements réalisé est systématiquement inférieur à celui porté au budget, d'où la prise en compte d'un écart statistique de 15% des investissements nets dans le calcul du frein à l'endettement au budget.

Dépenses d'investissement (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Immobilisations corporelles	--	54'137'041	45'963'872	-8'173'169	-15.1%	--	--
Investissements pour le compte de tiers	--	0	0	0	--	--	--
Immobilisations incorporelles	--	7'283'500	8'598'324	+1'314'824	+18.1%	--	--
Prêts	--	6'019'500	18'653'046	+12'633'546	+209.9%	--	--
Participations et capital social	--	12'000'000	196'000	-11'804'000	-98.4%	--	--
Propres subventions d'investissement	--	15'106'550	6'018'324	-9'088'226	-60.2%	--	--
Subventions d'invest. à redistribuer	--	3'160'000	1'455'994	-1'704'006	-53.9%	--	--
Investissements extraordinaires	--	0	0	0	--	--	--
<b>Total</b>	<b>63'942'346</b>	<b>97'706'591</b>	<b>80'885'561</b>	<b>-16'821'030</b>	<b>-17.2%</b>	<b>+16'943'215</b>	<b>+26.5%</b>

**Nouveau plan comptable harmonisé (MCH2)** La catégorisation des dépenses et des recettes correspond aux groupes de natures comptables du compte des investissements à deux positions.

De l'introduction du MCH2 découle l'utilisation d'un plan comptable beaucoup plus détaillé que celui connu jusqu'en 2017 (MCH1), pour le compte des investissements. De plus, les groupes à deux positions qui auparavant ne considéraient que les investissements propres, les prêts et participations et les subventions (accordées et à redistribuer) pour les dépenses sont désormais découpés de manière différente (notions d'immobilisations corporelles, incorporelles, etc.). La correspondance un pour un entre l'ancien plan comptable et le nouveau n'est pas possible. Pour rendre la comparaison entre les comptes 2018, et les comptes 2017 possible, il aurait fallu retraiter les écritures des comptes 2017 ligne par ligne. Dès lors le détail de l'exercice 2017 n'est pas représenté dans le présent tableau. Évidemment, la situation va se régulariser avec l'utilisation concrète du nouveau plan comptable.

<i>Analyse globale des écarts</i>	Les dépenses brutes d'investissements sont de 17,2% inférieures au montant porté au budget. L'analyse sous l'angle des dépenses uniquement met en exergue les octrois de prêts non prévus au budget (mention faite plus haut) du compte des investissements parce qu'ils étaient gérés directement par le bilan et dont l'imputation au réel 2018 est intervenue dans des natures d'investissement, conformément aux exigences du MCH2.
<i>Immobilisations corporelles</i>	<p>La différence de CHF -8,1 million constatée entre les comptes et le budget 2018 relève principalement des variations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un investissement brut dans le domaine du génie-civil inférieur de CHF 3,3 millions par rapport au budget (concerne principalement la construction du tunnel de Serrières qui, si la dépense était réalisée, aurait fait l'objet d'un remboursement de la Confédération à hauteur de 88%);</li> <li>- Des dépenses au titre de crédits d'études moins conséquentes qu'escomptées de CHF 3 millions (entre autres influencées par le report du projet lié à la certification e-health) ;</li> <li>- Des investissements sur les bâtiments moins importants que prévu de CHF 2,6 millions (comprend notamment le retard accumulé dans les travaux pour la 3<sup>ème</sup> étape des façades Unimail).</li> </ul>
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<p>Cette rubrique est essentiellement composée des dépenses en lien avec l'acquisition ou le développement de licences, ainsi que de logiciels.</p> <p>La reprise des logiciels développés par le CEG prévue au budget 2019, est finalement intervenue au cours de l'exercice 2018 (dépense 2018 de CHF 5,2 millions dans la rubrique immobilisations incorporelles). Cependant, cet investissement non planifié reste en grande partie compensé par des développements qui n'ont pas été (ou que partiellement) réalisés en 2018, puisque l'écart compte-budget ne s'élève qu'à CHF 1,3 million.</p>
<i>Prêts</i>	<p>Les octrois de prêts 2018 pour les exploitations paysannes, du fonds d'aide aux communes en situations difficiles, du fonds d'aide au logement et d'études qui jusqu'au 31.12.2017 faisait l'objet d'une gestion directement par le bilan et qui n'ont dès lors pas été considérés lors de l'établissement du budget représentent CHF 15,2 millions. A noter qu'ils se révèlent plus que compensés par les remboursements y relatifs, qui eux aussi n'ont pas été considérés au budget 2018.</p> <p>Les dépenses liées aux prêts de politique régionale découlant de crédits d'engagements intègrent quant à eux le budget 2018 à hauteur de CHF 6 millions. Néanmoins, les prêts réellement accordés se sont élevés à CHF 3,5 millions, soit CHF 2,5 millions de moins que la prévision budgétaire.</p>
<i>Participations et capital social</i>	<p>L'acquisition de participations pour un montant de CHF 196'000, est intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital de Microcity.</p> <p>Les CHF 12 millions portés au budget 2018 ont trait à la prise de participations dans des sociétés électriques finalement non concrétisée en 2018.</p>
<i>Propres subventions d'investissement</i>	Les subventions à l'investissement déterminantes versées au cours de l'exercice 2018 sont d'une part relatives à l'épuration des eaux et adductions, pour CHF 3,5 millions (recette d'investissement équivalente, étant donné que l'octroi de ce type de subventions reste financé par le fonds des eaux) et d'une autre part relatives aux améliorations foncières et constructions rurales, pour CHF 1,6 million.

<b>Recettes d'investissement (CHF)</b>	Comptes 2017	Budget 2018	<b>Comptes 2018</b>	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Transfert immob. corp. dans patr. fin.	--	0	18'179	+18'179	--	--	--
Remboursements	--	0	0	0	--	--	--
Transfert immob. incorp. dans patr. fin.	--	0	0	0	--	--	--
Subventions d'inv. acquises	--	1'168'300	-280'158	-1'448'458	-124.0%	--	--
Remboursement de prêts	--	893'265	19'585'241	+18'691'976	+2'092.5%	--	--
Tansfert de participations	--	0	90'435	+90'435	--	--	--
Remboursement de propres subv. d'invest.	--	15'841'035	10'851'604	-4'989'431	-31.5%	--	--
Subventions d'invest. à redistribuer	--	3'160'000	1'455'994	-1'704'006	-53.9%	--	--
Recettes d'investissement extraordinaires	--	0	743'033	+743'033	--	--	--
<b>Total</b>	<b>19'012'295</b>	<b>21'062'600</b>	<b>32'464'328</b>	<b>+11'401'728</b>	<b>+54.1%</b>	<b>+13'452'033</b>	<b>+70.8%</b>

*Analyse globale des écarts* Alors que la dépense brute d'investissement 2018 s'est révélée inférieure au budget, les recettes globales affichent paradoxalement un écart positif de CHF 11,4 millions.

Comme évoqué plus haut, cet état de fait résulte des prêts qui auparavant faisait l'objet d'une gestion directement par des comptes de bilan jusqu'au 31.12.2018. Pour correspondre aux exigences du MCH2, ces derniers ont fait l'objet d'une comptabilisation via les comptes d'investissement dès l'exercice 2018. La non-anticipation de cette mesure, lors de l'établissement du budget 2018 crée un biais important comptes-budget (A noter que la dépense brute en lien avec ce type de prêts et qui correspond aux octrois s'est élevée à CHF 15,2 millions en 2018).

*Subventions d'inv. acquises et remboursement de propres subv. d'invest.* Les rubriques « subventions d'inv. acquises » ainsi que « remboursement de propres subv. d'inv. », sont à analyser conjointement.

Elles représentent une somme budgétée de CHF 17 millions. Les recettes effectivement réalisées aux comptes 2018 se situent à CHF 10,6 millions.

La différence compte-budget s'explique par un volume d'investissement comptabilisé inférieur à celui prévu.

En effet, ces recettes sont essentiellement constituées de subventions versées par la Confédération pour des travaux de génie civil directement proportionnelles au montant de la dépense brute.

*Remboursement de prêts* Les remboursements de prêts 2018 qui jusqu'au 31.12.2017 faisait l'objet d'une gestion directement par le bilan et qui n'ont dès lors pas été considérés lors de l'établissement du budget représentent CHF 18,3 millions. A noter que les octrois de même type de prêts (dépense) s'élèvent à CHF 15,2 millions. L'amélioration nette comptes-budget des investissements découlant des prêts autrefois gérés par le bilan s'évalue dès lors à CHF 3,1 millions.

## 1.6.2 Investissements nets par département

Dépenses nettes d'investissement par département (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Autorités législatives (AULE)	0	0	0	0	--	0	--
Autorités exécutives (AUEX)	218'713	77'200	6'629	-70'571	-91.4%	-212'084	-97.0%
Autorités protections données (PPDT)	0	0	0	0	--	0	--
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	0	0	0	0	--	0	--
Autorités judiciaires (AUJU)	0	0	0	0	--	0	--
Dpt finances et santé (DFS)	21'889'144	31'200'668	29'352'276	-1'848'392	-5.9%	+7'463'132	+34.1%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	1'517'909	5'045'000	4'635'634	-409'365	-8.1%	+3'117'725	+205.4%
Dpt éducation et famille (DEF)	934'324	1'138'850	1'088'395	-50'455	-4.4%	+154'071	+16.5%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	15'616'205	33'396'538	11'823'779	-21'572'759	-64.6%	-3'792'426	-24.3%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	4'753'755	5'785'735	1'514'518	-4'271'217	-73.8%	-3'239'237	-68.1%
<b>Total</b>	<b>44'930'051</b>	<b>76'643'991</b>	<b>48'421'232</b>	<b>-28'222'759</b>	<b>-36.8%</b>	<b>+3'491'181</b>	<b>+7.8%</b>

*Analyse globale* Parallèlement aux nombreux projets gérés par le SIEN et le SBAT, le DFS présente les charges nettes d'investissement les plus élevées.

Le DDTE, avec ses projets en lien avec le génie civil occupe également une place prépondérante en matière de volume d'investissement. De nombreuses dépenses sont subventionnées, comme c'est le cas dans le domaine des routes.

*DFS* Les investissements bruts 2018 touchent essentiellement aux groupes de natures comptables en lien avec les domaines suivants :

- Bâtiments : CHF 13,2 millions ;
- Biens meubles : CHF 9,1 millions ;
- Logiciels : CHF 7,2 millions.

L'assainissement du CPLN, ainsi que la reprise des actifs du CEG (respectivement SBAT et SIEN) sont les dépenses les plus importantes en 2018.

A noter que la quasi-totalité des projets en lien avec les bâtiments ou l'informatique sont centralisés dans ce département, indépendamment du service utilisateur final.

*DJSC* Les investissements 2018 du DJSC concernent principalement des acquisitions de biens meubles puisqu'elles représentent CHF 4,3 millions.

Font majoritairement parties de cette catégorie, les achats de véhicules (crédit cadre) utiles à tous les services et diverses acquisitions de la PONE.

*DEF* La dépense nette de CHF 1 million se décompose entre des acquisitions de matériel, machines et instruments ainsi que de subventions versée aux communes pour des transformations intervenues sur des collèges du niveau primaire.

*DDTE* La dépense brute d'investissement 2018 affectée aux travaux de génie civil s'élève à CHF 13,1 millions.

L'importante différence entre les comptes 2018 et le budget s'explique notamment par le projet d'acquisition de participations dans des sociétés électriques non concrétisé au réel (CHF -12 millions).

*DEAS* Les prêts de politique régionale composent la majeure partie des investissements du DEAS. Au budget, la dépense nette imputée s'estimait à CHF 5,8 millions, alors qu'au réel, la différence entre l'octroi des prêts NPR et les remboursements se monte à CHF 1,4 million.

### 1.6.3 Investissements nets selon la classification fonctionnelle

Dépenses nettes d'investissement selon classification fonctionnelle (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Administration générale	11'814'677	18'154'768	12'751'839	-5'402'930	-29.8%	+937'161	+7.9%
Ordre et sécurité publique, défense	3'094'912	3'975'000	1'935'314	-2'039'686	-51.3%	-1'159'598	-37.5%
Formation	8'611'422	12'809'950	10'194'889	-2'615'061	-20.4%	+1'583'467	+18.4%
Culture, sport et loisirs, église	214'849	437'000	514'594	+77'594	+17.8%	+299'745	+139.5%
Santé	682'137	1'495'000	398'629	-1'096'371	-73.3%	-283'508	-41.6%
Prévoyance sociale	110'808	636'000	321'515	-314'485	-49.4%	+210'707	+190.2%
Trafic et télécommunications	11'337'773	16'080'373	12'556'486	-3'523'887	-21.9%	+1'218'713	+10.7%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	542'697	1'837'165	878'904	-958'261	-52.2%	+336'207	+62.0%
Economie publique	8'520'776	21'218'735	1'648'632	-19'570'103	-92.2%	-6'872'143	-80.7%
Finances et impôts	0	0	7'220'430	+7'220'430	--	+7'220'430	--
<b>Total</b>	<b>44'930'051</b>	<b>76'643'991</b>	<b>48'421'232</b>	<b>-28'222'759</b>	<b>-36.8%</b>	<b>+3'491'181</b>	<b>+7.8%</b>

*Administration générale* La différence de CHF -5,4 millions entre les comptes 2018 et le budget résulte de la combinaison de deux principaux facteurs. D'une part, le niveau réel net d'investissement 2018 inférieur au budget contribue forcément à la différence constatée dans cette catégorie. D'un autre côté, les tranches budgétaires liées à certains crédits cadre sont imputées dans cette fonction (faute de détails plus précis lors de l'établissement du budget), alors que la comptabilisation au réel, intervient dans la bonne classification, en fonction du domaine d'activité du service utilisateur final de l'investissement.

*Ordre et sécurité publique, défense* L'écart comptes-budget 2018 de CHF -2 millions dévoilé dans la présente catégorie est majoritairement porté par une dépense nette 2018 réalisée au titre de la rénovation des prisons (EEPB et EDPR) bien inférieure au montant de la prévision budgétaire.

*Formation* Le retard pris dans les travaux pour la 3<sup>ème</sup> étape des façades Unimail justifie partiellement l'écart de CHF -2,6 millions entre les comptes et le budget 2018.

*Santé* Le projet lié au crédit d'engagement "Constitution et certification e-health", a débuté au début de l'année 2018. Année de lancement du projet au cours de laquelle une seule collaboratrice a travaillé sur les travaux préparatoires. Les dépenses augmenteront graduellement avec l'avancée du projet et notamment avec l'engagement de personnel en 2019.

*Trafic et télécommunications* Ce domaine fonctionnel regroupe essentiellement les investissements consentis sur le réseau routier. Toutefois, une part de CHF 1,6 million de la dépense 2018 se réfère à des acquisitions de véhicules pour le SPCH couvertes par le crédit-cadre prévu à cet effet.

*Economie publique* Le budget 2018 de CHF 12 millions prévu pour l'acquisition de participations dans des sociétés électriques intègre cette catégorie. Comme l'achat de ces titres ne s'est pas réalisé, les comptes affichent une différence importante par rapport au budget.

*Finances et impôts* La reprise des actifs du CEG intervenue en toute fin d'exercice 2018 et budgétée pour 2019 explique la dépense non prévue visible dans cette fonction.



## 1.7 Résultat des projets gérés par crédit d'engagement

*Notion de crédit d'engagement* Les bases légales relatives aux crédits d'engagement sont définies aux articles 37 à 43 de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) entrée en vigueur en 2015. Celle-ci précise notamment que les moyens accordés au travers d'un crédit d'engagement peuvent être comptabilisés dans le compte des investissements, mais aussi dans le compte de résultats, en fonction de la nature des dépenses et des recettes (art. 40 al. 1 LFinEC).

Ce n'est qu'à partir de 2018 et l'introduction du MCH2 que cette distinction entre compte des investissements et compte de résultats est techniquement possible. Jusqu'à l'année dernière (comptes 2017), les dépenses et les recettes relatives aux crédits d'engagement étaient intégralement comptabilisées par le biais du compte des investissements (au titre du patrimoine administratif). Dès cette année (comptes 2018), les crédits d'engagement peuvent donc aussi englober, en plus des dépenses d'investissement, une part de charges et/ou de revenus qui sera affectée dans le compte de résultats. A noter qu'un crédit d'engagement peut aussi concerner des flux financiers comptabilisés exclusivement dans le compte de résultats (art. 38 LFinEC).

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le total émergeant aux comptes 2018 pour les crédits d'engagement s'élève à CHF 48,4 millions (compte des investissements et compte de résultats confondus), soit un montant quasi identique au résultat du compte des investissements (cf. chapitre précédent). Concrètement la différence sur l'exercice 2018 entre le résultat du compte des investissements et le total lié aux crédits d'engagement est vraiment minime (CHF 6'075). Elle concerne uniquement les charges (CHF 1'153'536) et les revenus (CHF 1'159'611) du compte de résultats qui sont affectés au projet « Modernisation et réforme de l'État » via son crédit d'engagement principal en vue d'une activation au bilan.

Dépenses et charges nettes projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		2018	CHF	%	CHF
Crédits d'engagement en cours	43'879'318	58'579'468	44'880'985	-13'698'483	-23.4%	+1'001'667	+2.3%
Crédits d'engagement clôturés	1'050'733	1'485'723	3'534'172	+2'048'449	+137.9%	+2'483'439	+236.4%
Crédits d'engagement à solliciter non demandés	0	16'513'800	0	-16'513'800	-100.0%	0	--
<b>Total</b>	<b>44'930'051</b>	<b>76'578'991</b>	<b>48'415'157</b>	<b>-28'163'834</b>	<b>-36.8%</b>	<b>+3'485'106</b>	<b>+7.8%</b>

*Présentation des informations* Les trois tableaux détaillés figurant à la suite de ce chapitre récapitulent les différents projets gérés par le biais d'un crédit d'engagement. Ceux-ci doivent être considérés comme « un inventaire » agrégeant les informations propres aux deux états financiers principaux (compte des investissements et compte de résultats).

Les crédits d'engagement en cours concernent des projets ayant déjà fait l'objet d'une validation politique par l'autorité compétente (décret du Grand Conseil ou arrêté du Conseil d'État) et qui sont toujours en phase de réalisation. Les crédits clôturés sont ceux dont la dernière dépense et/ou la dernière recette est intervenue. Ils sont donc terminés et n'apparaîtront plus dans les tableaux de synthèse futurs. Enfin les crédits d'engagement à solliciter non demandés sont ceux qui indiquent une dépense au budget 2018 mais qui, pour diverses raisons, n'ont finalement pas fait l'objet d'une validation (ouverture du crédit) par l'autorité compétente en cours d'exercice (abandon ou report du projet).

Rappelons encore que les crédits d'engagement (montant total du projet) qui ont été ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont indiqués au brut (sans déduction des éventuelles recettes). Il en découle un mélange avec les crédits accordés avant 2015 qui sont mentionnés au net (y compris déduction des éventuelles recettes), conformément à l'ancienne législation. La colonne « Date ACE / Décret » permettra au lecteur de connaître sous quel régime le crédit a été ouvert (LFinEC ou ancienne loi sur les finances)

et, par conséquent, si les recettes sont prises en compte ou non dans le montant total du crédit d'engagement.

Les prêts accordés par l'État figurent également dans le tableau des crédits en cours, que ceux-ci aient fait l'objet ou non d'une demande de crédit d'engagement en bonne et due forme. La gestion technique des prêts qui ne sont pas portés par un crédit d'engagement (cf. SFIN, SCTR, SFFN, SAGR, SASO) se fait dorénavant via le compte des investissements et plus par le biais d'écritures de bilan. Ainsi, le remboursement des prêts accordés occasionne des recettes (dépenses nettes négatives) et améliore au final le résultat du compte des investissements. Ces éléments n'ont pas été portés au budget 2018.

À noter que le tome 2 du rapport de gestion financière mentionne aussi les crédits d'engagement en regard de chaque centre de profit pour le budget et les comptes 2018. Des commentaires rédigés par les départements et services apportent des explications complémentaires sur les différents projets.

*Crédits d'engagement en cours* Les dépenses nettes comptabilisées aux comptes 2018 pour les crédits d'engagement en cours s'élèvent à CHF 44,9 millions et regroupent principalement les projets suivants :

- Reprise des actifs du CEG (CHF 7,5 millions);
- Assainissement énergétique du CPLN (CHF 6,5 millions);
- Sécurisation de l'outil de prod. info. (CHF 4,8 millions);
- Entretien constructif 2018-21 (CHF 4,5 millions) ;
- Renouvellement des infrastructures info. (CHF 3,6 millions);
- Achat véhicules de l'État (CHF 2,9 millions);
- 12<sup>ème</sup> étape corr. et aménag. RC (CHF 2,8 millions).

La principale dépense en 2018 concerne le projet de fusion entre le SIEN (État de Neuchâtel) et le CEG (Ville de Neuchâtel). Cette reprise des actifs concerne principalement les logiciels ayant été développés par le CEG. Initialement prévues au budget 2019 (dépense estimée à CHF 8 millions), ces acquisitions ont finalement été anticipées sur l'exercice 2018 du fait de la marge de manœuvre constatée au niveau des dépenses effectives du compte des investissements. Le crédit d'engagement de CHF 7'515'000 a été ouvert par le Grand Conseil le 4 décembre 2018.

Les autres dépenses importantes émergeant aux comptes 2018 concernent les domaines « bâtiment » (assainissement CPLN), « routes » (entretien constructif et 12<sup>ème</sup> étape de correction et d'aménagement des routes cantonales) et « informatique » (renouvellement des infrastructures, sécurisation et achat d'équipements liés au bâtiment Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds).

Le crédit d'engagement pour l'acquisition et le renouvellement des véhicules de l'État (CHF 2,9 millions en 2018) provient de la mise en œuvre de la nouvelle limite d'activation des biens au bilan (CHF 10'000 par objet selon l'article 43 RLFineC). Ces dépenses qui étaient auparavant comptabilisées dans le compte de résultats du service de la sécurité civile et militaire (SSCM) émergent dorénavant au compte des investissements et font l'objet d'un crédit-cadre pour deux années (2018-2019) tel que décidé par le Grand Conseil en décembre 2017.

Comme déjà mentionné dans le chapitre concernant le compte des investissements, plusieurs projets présentent des différences importantes entre les estimations portées au budget et les comptes 2018, ce qui explique au final l'écart significatif constaté au niveau de l'enveloppe globale adoptée (dépenses nettes moins élevées que prévues). Ces écarts sont précisés dans les trois dernières colonnes des tableaux de détail et trouvent principalement leur origine dans des retards liés à la planification et à l'avancement des projets, voire à des écritures de régulation comptable (transitoires).

*Crédits d'engagement clôturés* Les crédits clôturés au terme de l'exercice 2018 totalisent des dépenses nettes de CHF 3,5 millions. Celles-ci ont trait plus particulièrement aux deux projets suivants :

- Achat du 4<sup>ème</sup> étage Tivoli 22 (CHF 1,7 million) ;
- Microcity (CHF 0,6 million).

Le quatrième et dernier étage du bâtiment Tivoli 22 était jusqu'ici propriété de prévoyance.ne et l'État versait une contribution annuelle. Cette acquisition permet à l'État de posséder l'entier du bâtiment et s'inscrit en amont du projet de regroupement de l'Administration cantonale. Cette dépense de CHF 1'650'000 n'était pas prévue au budget et le Grand Conseil a ouvert un crédit d'engagement et accordé un dépassement de crédit en date du 4 septembre 2018. Une fois l'achat réalisé le crédit d'engagement a ainsi pu être clôturé.

Le crédit d'engagement accordé en 2010 pour la réalisation du bâtiment de Microcity est arrivé à son terme. Une dernière dépense de CHF 610'000 liée à l'acquisition d'un terrain figure encore aux comptes 2018.

*Crédits d'engagement à solliciter  
non demandés* Plusieurs projets étaient annoncés au budget 2018 et n'ont finalement pas été ouverts en cours d'exercice. Les dépenses prévues n'ont du coup pas été effectuées.

Le crédit pour financer l'acquisition de participations dans des sociétés électriques (CHF 12,0 millions au budget 2018) a une nouvelle fois été reporté. Cette non-dépense en cours d'exercice représente une proportion importante de l'écart global constaté au niveau de l'enveloppe des investissements. Des discussions sont actuellement en cours. Une dépense identique a déjà été prise en compte au budget 2019.

La suite du programme des réformes de l'État a pris du retard à l'été 2018, en raison notamment de la validation tardive du programme d'impulsion par le Conseil d'État (fin 2018). La dépense annuelle prévue (CHF 0,5 million) n'a donc pas été effectuée. Une dépense annuelle de CHF 1,5 million figure au budget 2019.

Plusieurs projets annoncés par le SBAT ont finalement été repoussés à l'année prochaine. Citons par exemple l'assainissement du bâtiment de l'Université sis rue A.-L. Breguet 2 à Neuchâtel (CHF 0,7 million au budget 2018) et le crédit d'étude pour la réalisation d'un nouveau centre cantonal des archives (CHF 0,5 million au budget 2018).

Crédits  
d'engagement  
en cours

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Dépenses nettes au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			Écarts comptes / budget		
				Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
<b>Total</b>				<b>81'105'068</b>	<b>22'525'600</b>	<b>58'579'468</b>	<b>78'440'268</b>	<b>33'559'283</b>	<b>44'880'985</b>	<b>-2'664'800</b>	<b>11'033'686</b>	<b>-13'698'486</b>
<b>Autorités exécutives (AUEX)</b>				<b>77'200</b>	<b>0</b>	<b>77'200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-77'200</b>	<b>0</b>	<b>-77'200</b>
<b>Service d'achat, logistique et impr. (SALI)</b>				<b>77'200</b>	<b>0</b>	<b>77'200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-77'200</b>	<b>0</b>	<b>-77'200</b>
Prélèvement et sortie (TLA)	06.06.2017	77'200	0	77'200	0	77'200	0	0	0	-77'200	0	-77'200
<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>				<b>30'189'968</b>	<b>2'663'300</b>	<b>27'526'668</b>	<b>36'287'049</b>	<b>9'604'738</b>	<b>26'682'310</b>	<b>6'097'081</b>	<b>6'941'438</b>	<b>-844'358</b>
<b>Office d'organisation (OORG)</b>				<b>4'054'000</b>	<b>2'077'000</b>	<b>1'977'000</b>	<b>2'313'147</b>	<b>1'159'611</b>	<b>1'153'536</b>	<b>-1'740'853</b>	<b>-917'389</b>	<b>-823'464</b>
Modernisation et réforme Etat	23.02.2010	16'000'000	13'474'064	2'077'000	0	2'077'000	1'159'611	0	1'159'611	-917'389	0	-917'389
Programme des réformes de l'Etat <sup>2)</sup>	--	--	--	1'977'000	2'077'000	-100'000	1'153'536	1'159'611	-6'076	-823'464	-917'389	93'924
<b>Service financier (SFIN)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6'614'793</b>	<b>7'659'161</b>	<b>-1'044'368</b>	<b>6'614'793</b>	<b>7'659'161</b>	<b>-1'044'368</b>
Collectivités et fondations PA <sup>3)</sup>	--	--	--	0	0	0	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles <sup>3)</sup>	--	--	--	0	0	0	63'250	235'000	-171'750	63'250	235'000	-171'750
Fonds aide au logement <sup>3)</sup>	--	--	--	0	0	0	6'551'543	6'870'183	-318'640	6'551'543	6'870'183	-318'640
OTP générique transferts du PA au PF <sup>4)</sup>	--	--	--	0	0	0	0	108'614	-108'614	0	108'614	-108'614
Régions de montagne <sup>3)</sup>	--	--	--	0	0	0	0	122'820	-122'820	0	122'820	-122'820
<b>Service de la santé publique (SCSP)</b>				<b>1'000'000</b>	<b>0</b>	<b>1'000'000</b>	<b>210'925</b>	<b>0</b>	<b>210'925</b>	<b>-789'075</b>	<b>0</b>	<b>-789'075</b>
Constitution et certification e-health	26.09.2017	3'000'000	44'559	1'000'000	0	1'000'000	195'248	0	195'248	-804'752	0	-804'752
Organisation spatiale HNE : phase 2	13.04.2016	680'000	588'061	0	0	0	15'677	0	15'677	15'677	0	15'677
<b>Service des bâtiments (SBAT)</b>				<b>16'739'468</b>	<b>586'300</b>	<b>16'153'168</b>	<b>14'396'652</b>	<b>785'966</b>	<b>13'610'686</b>	<b>-2'342'816</b>	<b>199'666</b>	<b>-2'542'482</b>
Créd. d'étude ctr. Montmollin g. fores. 2020	31.10.2018	160'000	0	0	0	0	40'000	0	40'000	40'000	0	40'000
Latenum bâtiment du chant. naval	04.09.2018	95'000	0	0	0	0	91'839	65'000	26'839	91'839	65'000	26'839

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Dépenses nettes au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			Écartes comptes / budget		
				Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Pav. Petite Rochette-assainiss. toiture	09.07.2018	250'000	0	250'000	0	250'000	249'997	0	249'997	-3	0	-3
Crédit-cadre sécurité	04.07.2018	286'000	0	0	0	0	205'329	0	205'329	205'329	0	205'329
Jardinière 157 Acqu. lots 7635/A-7649/P	20.06.2018	300'000	0	0	0	0	60'000	0	60'000	60'000	0	60'000
Campus Arc 1 - étanchéité dalles parking	28.05.2018	300'000	0	0	0	0	342'025	0	342'025	342'025	0	342'025
Assain. toiture Pavillon Borel - Perreux	09.05.2018	430'000	0	370'000	0	370'000	429'995	11'289	418'706	59'995	11'289	48'706
Microcity - étanchéité dalles parking	23.08.2017	572'000	280'000	250'000	0	250'000	274'037	0	274'037	24'037	0	24'037
Cité des Etudiants - sécurité	23.08.2017	700'000	0	700'000	66'300	633'700	699'992	8'500	691'492	-8	-57'800	57'792
Centre Montmollin & gestion forest. 2020	06.06.2017	2'550'000	0	600'000	520'000	80'000	0	0	0	-600'000	-520'000	-80'000
Extension du CIFOM-EPCY	06.07.2016	2'490'000	788	500'000	0	500'000	203'092	0	203'092	-296'908	0	-296'908
Assainissement Lycée Jean-Piaget	05.07.2016	460'000	299'849	150'000	0	150'000	117'349	0	117'349	-32'651	0	-32'651
Unimail-assainissement façades-3e étape	25.05.2016	4'500'000	23'114	1'200'000	0	1'200'000	6'556	0	6'556	-1'193'444	0	-1'193'444
Sécurisation de l'outil de prod. info.	23.02.2016	15'500'000	3'254'245	4'075'068	0	4'075'068	4'765'920	0	4'765'920	690'852	0	690'852
SBAT - Chaudières	01.09.2015	1'510'000	681'177	110'000	0	110'000	113'419	0	113'419	3'419	0	3'419
CPLN NE / assain. énergétique	29.04.2014	34'100'000	24'708'354	7'000'000	0	7'000'000	6'491'214	0	6'491'214	-508'786	0	-508'786
Lycée DDR assain. façades étude	25.08.2010	400'000	25'617	374'400	0	374'400	0	0	0	-374'400	0	-374'400
Rénovation des prisons (EEPB et EDPR)	18.03.2008	37'168'670	36'692'860	1'160'000	0	1'160'000	305'888	701'177	-395'289	-854'112	701'177	-1'555'289
<b>Service informatique entité neuch. (SIEN)</b>				<b>8'396'500</b>	<b>0</b>	<b>8'396'500</b>	<b>12'751'532</b>	<b>0</b>	<b>12'751'532</b>	<b>4'355'032</b>	<b>0</b>	<b>4'355'032</b>
Reprise des actifs du CEG (fusion)	04.12.2018	7'515'000	0	0	0	0	7'515'000	0	7'515'000	7'515'000	0	7'515'000
Logiciel Investimmo	04.07.2018	170'000	0	0	0	0	16'608	0	16'608	16'608	0	16'608
Dével. 2016-2020 des syst. d'information	23.02.2016	9'600'000	746'327	3'856'500	0	3'856'500	1'085'779	0	1'085'779	-2'770'721	0	-2'770'721
Renouvellement des infrastructures info	23.02.2016	26'790'000	3'198'113	3'740'000	0	3'740'000	3'565'892	0	3'565'892	-174'108	0	-174'108
SIEN - Dévelop. info.cantonale 2004-2009	02.06.2004	9'700'000	7'761'392	800'000	0	800'000	568'253	0	568'253	-231'747	0	-231'747
<b>Département de la justice, sécurité et culture (DJSC)</b>				<b>4'675'000</b>	<b>0</b>	<b>4'675'000</b>	<b>4'389'038</b>	<b>0</b>	<b>4'389'038</b>	<b>-285'962</b>	<b>0</b>	<b>-285'962</b>
<b>Police neuchâteloise (PONE)</b>				<b>1'245'000</b>	<b>0</b>	<b>1'245'000</b>	<b>1'083'557</b>	<b>0</b>	<b>1'083'557</b>	<b>-161'443</b>	<b>0</b>	<b>-161'443</b>
Appel Urgence, eCall	05.11.2018	200'000	0	100'000	0	100'000	95'795	0	95'795	-4'205	0	-4'205
Modernisation système d'information Info	10.09.2018	200'000	0	100'000	0	100'000	41'972	0	41'972	-58'028	0	-58'028
Mise à jour des moyens techniques PONE	17.08.2018	230'000	0	35'000	0	35'000	32'765	0	32'765	-2'235	0	-2'235
Mise aux normes et rénov. laboratoire SF	16.05.2018	350'000	0	350'000	0	350'000	353'948	0	353'948	3'948	0	3'948
Blackout Polycom et BAP	11.08.2017	282'000	108'288	100'000	0	100'000	11'300	0	11'300	-88'700	0	-88'700
Remplacement Système Radio CNU	22.03.2017	300'000	283'200	0	0	0	-12'000	0	-12'000	-12'000	0	-12'000
Évolution du système Polycom	15.12.2016	2'080'000	63'518	500'000	0	500'000	503'505	0	503'505	3'505	0	3'505
Matériel domotique	21.09.2016	230'000	105'526	60'000	0	60'000	56'271	0	56'271	-3'729	0	-3'729
<b>Service sécurité civile et militaire (SSCM)</b>				<b>2'930'000</b>	<b>0</b>	<b>2'930'000</b>	<b>2'928'910</b>	<b>0</b>	<b>2'928'910</b>	<b>-1'090</b>	<b>0</b>	<b>-1'090</b>
Achat de véhicules	07.11.2017	5'984'000	0	2'930'000	0	2'930'000	2'928'910	0	2'928'910	-1'090	0	-1'090
<b>Service de la culture (SCNE)</b>				<b>500'000</b>	<b>0</b>	<b>500'000</b>	<b>376'572</b>	<b>0</b>	<b>376'572</b>	<b>-123'429</b>	<b>0</b>	<b>-123'429</b>
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	26.05.2015	2'095'000	0	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Création moyens nécessaires LArch	22.02.2011	1'450'000	330'295	200'000	0	200'000	76'572	0	76'572	-123'429	0	-123'429

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Dépenses nettes au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			Écart comptes / budget		
				Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
<b>Département de l'éducation et de la famille (DEF)</b>				<b>557'000</b>	<b>0</b>	<b>557'000</b>	<b>612'474</b>	<b>0</b>	<b>612'474</b>	<b>55'474</b>	<b>0</b>	<b>55'474</b>
<b>Secrétariat général (SDEF)</b>				<b>420'000</b>	<b>0</b>	<b>420'000</b>	<b>395'461</b>	<b>0</b>	<b>395'461</b>	<b>-24'539</b>	<b>0</b>	<b>-24'539</b>
Salle de gymnastique (Corcelles -C.)	--	833'461	0	290'000	0	290'000	279'461	0	279'461	-10'539	0	-10'539
Collège Geneveys-sur-Coffrane	--	390'700	116'000	130'000	0	130'000	116'000	0	116'000	-14'000	0	-14'000
<b>Conservatoire de musique (CMNE)</b>				<b>137'000</b>	<b>0</b>	<b>137'000</b>	<b>129'233</b>	<b>0</b>	<b>129'233</b>	<b>-7'767</b>	<b>0</b>	<b>-7'767</b>
Cons.,renouv. du parc pianist. 2016-2019	21.03.2016	548'000	280'000	137'000	0	137'000	129'233	0	129'233	-7'767	0	-7'767
<b>CPLN</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49'995</b>	<b>0</b>	<b>49'995</b>	<b>49'995</b>	<b>0</b>	<b>49'995</b>
Enveloppe équipement salles polyvalentes	06.07.2018	100'000	0	0	0	0	49'995	0	49'995	49'995	0	49'995
<b>CIFOM</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37'785</b>	<b>0</b>	<b>37'785</b>	<b>37'785</b>	<b>0</b>	<b>37'785</b>
CIFOM-SIS2-Envel. équip. > CHF 10'000	11.06.2018	35'000	0	0	0	0	37'785	0	37'785	37'785	0	37'785
<b>Département dév. territorial et de l'environnement (DDTE)</b>				<b>39'586'400</b>	<b>19'628'535</b>	<b>19'957'865</b>	<b>33'359'244</b>	<b>21'676'600</b>	<b>11'682'644</b>	<b>-6'227'156</b>	<b>2'048'065</b>	<b>-8'275'221</b>
<b>Service des transports (SCTR)</b>				<b>833'400</b>	<b>349'500</b>	<b>483'900</b>	<b>0</b>	<b>890'799</b>	<b>-890'799</b>	<b>-833'400</b>	<b>541'299</b>	<b>-1'374'699</b>
Adaptation Lhand matériel roulant	19.02.2019	1'666'800	0	833'400	0	833'400	0	0	0	-833'400	0	-833'400
Rénovation flotte LNM prêts 1999	10.11.1999	--	-131'268	0	11'000	-11'000	0	0	0	0	-11'000	11'000
Amélior.techn.entr.transp.prêt BLS7, 1993	29.06.1993	--	3'582	0	3'600	-3'600	0	0	0	0	-3'600	3'600
Amélior.techn.entr.transp.prêt BN15, 1993	29.06.1993	--	1'065'554	0	164'400	-164'400	0	0	0	0	-164'400	164'400
Amélior.techn.entr.transp.prêt BNX, 1993	29.06.1993	--	454'758	0	54'000	-54'000	0	0	0	0	-54'000	54'000
Amélior.techn.entr.transp.prêt CJ7, 1993	29.06.1993	--	419'640	0	24'200	-24'200	0	0	0	0	-24'200	24'200
Amélior.techn.entr.transp.prêt BNVII,1988	26.01.1988	--	131'192	0	56'200	-56'200	0	0	0	0	-56'200	56'200
Amélior.techn.entr.transp.prêt CJ4,1988	26.01.1988	--	117'667	0	36'100	-36'100	0	0	0	0	-36'100	36'100
Prêts transports	--	--	--	0	0	0	0	890'799	-890'799	0	890'799	-890'799
<b>Service des ponts et chaussées (SPCH)</b>				<b>22'406'500</b>	<b>7'095'535</b>	<b>15'310'965</b>	<b>17'426'641</b>	<b>5'035'470</b>	<b>12'391'170</b>	<b>-4'979'859</b>	<b>-2'060'065</b>	<b>-2'919'795</b>
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	19.09.2018	350'000	0	50'000	0	50'000	27'257	0	27'257	-22'743	0	-22'743
Dévelop. plateforme données routières	02.07.2018	95'000	0	200'000	0	200'000	36'461	0	36'461	-163'539	0	-163'539
Entretien constructif 2018-2021	30.05.2018	21'740'000	0	5'338'000	0	5'338'000	5'097'164	646'715	4'450'449	-240'836	646'715	-887'551
Corrections routières 2018 - 2019	02.05.2018	600'000	0	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Assainissements EM 2018 - 2019	02.05.2018	600'000	0	0	0	0	189'425	0	189'425	189'425	0	189'425
Travaux sur ouvrages d'art 2018 - 2019	02.05.2018	600'000	0	300'000	0	300'000	364'961	0	364'961	64'961	0	64'961
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	07.02.2018	450'000	0	0	0	0	270'339	162'204	108'136	270'339	162'204	108'136
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	26.09.2017	5'000'000	0	1'000'000	0	1'000'000	588'499	0	588'499	-411'501	0	-411'501
H10 Evitement de Peseux, études	13.09.2017	450'000	0	112'500	67'500	45'000	0	0	0	-112'500	-67'500	-45'000
Aménagements de cours d'eau 2018 - 2019	06.06.2017	600'000	0	300'000	0	300'000	203'906	10'360	193'547	-96'094	10'360	-106'454
RPT 07b ouvrages prot.crues 2016-2019	30.08.2016	3'820'000	437'957	740'000	388'335	351'665	8'783	-23'550	32'332	-731'218	-411'885	-319'333
Etudes détail liaison H18-H20	17.08.2016	6'900'000	295'122	2'350'000	1'410'000	940'000	2'157'046	1'294'227	862'818	-192'954	-115'773	-77'182
RPT04 revitalisation des eaux 2016 - 2019	07.07.2016	1'560'000	122'596	500'000	317'500	182'500	701'106	333'037	368'070	201'106	15'537	185'570
Assainissement bruit routes principales	03.11.2015	6'000'000	1'130'902	1'625'000	975'000	650'000	1'231'449	738'869	492'580	-393'551	-236'131	-157'420

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Dépenses nettes au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			Écartes comptes / budget		
				Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Assainissement ouvrages d'art H20	03.11.2015	2'000'000	523'669	0	0	0	-9'024	-5'446	-3'577	-9'024	-5'446	-3'577
RPT06 (bruit) - 3ème conv. programme	03.11.2015	4'500'000	1'757'426	2'026'000	442'000	1'584'000	1'375'950	338'836	1'037'114	-650'050	-103'164	-546'886
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	17.06.2015	39'550'000	6'347'522	3'500'000	550'000	2'950'000	3'260'053	414'883	2'845'170	-239'947	-135'117	-104'830
Entretien constructif 2014 - 2015	30.04.2014	16'800'000	16'375'575	400'000	0	400'000	398'669	0	398'669	-1'331	0	-1'331
Elaboration dossier route H20	04.12.2007	15'170'000	11'779'751	1'000'000	600'000	400'000	872'142	531'979	340'163	-127'858	-68'021	-59'837
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	--	400'300'000	398'084'251	90'000	79'200	10'800	216'120	193'574	22'546	126'120	114'374	11'746
Construction du tunnel de Serrières	--	29'200'000	27'417'514	2'575'000	2'266'000	309'000	436'335	399'783	36'552	-2'138'665	-1'866'217	-272'448
<b>Service énergie et environnement (SENE)</b>				<b>15'000</b>	<b>10'000</b>	<b>5'000</b>	<b>26'504</b>	<b>13'504</b>	<b>13'000</b>	<b>11'504</b>	<b>3'504</b>	<b>8'000</b>
Remplacement pompe LCM	05.12.2018	16'000	0	0	0	0	13'792	0	13'792	13'792	0	13'792
3e prog. assainis. inst. chauff.	26.03.1996	1'300'000	1'211'501	15'000	10'000	5'000	12'712	13'504	-792	-2'288	3'504	-5'792
<b>Service faune, forêts et nature (SFFN)</b>				<b>970'000</b>	<b>415'000</b>	<b>555'000</b>	<b>412'793</b>	<b>336'047</b>	<b>76'747</b>	<b>-557'207</b>	<b>-78'953</b>	<b>-478'253</b>
Mesures d'aménagement Creux du Van	20.06.2018	250'000	0	60'000	30'000	30'000	56'942	28'471	28'471	-3'058	-1'529	-1'529
Mesures urgentes infrastruct. écologique	20.06.2018	480'000	0	540'000	221'000	319'000	123'374	80'193	43'181	-416'626	-140'807	-275'819
Réseaux écologiques cantonaux	03.07.2017	425'000	21'095	50'000	20'000	30'000	24'312	9'725	14'587	-25'688	-10'275	-15'413
Aménagement des marais - Vallée Brévine	07.07.2016	400'000	34'800	100'000	65'000	35'000	97'834	63'776	34'058	-2'166	-1'224	-942
Revitalisation des rives et berges	29.06.2016	370'000	100'013	120'000	14'000	106'000	7'464	11'328	-3'864	-112'536	-2'672	-109'864
Aménagement des marais - Bois des Lattes	14.08.2015	650'000	83'563	100'000	65'000	35'000	102'868	66'864	36'004	2'868	1'864	1'004
Prêts investissements forestiers <sup>3)</sup>	--	--	--	0	0	0	0	75'690	-75'690	0	75'690	-75'690
<b>Service de l'agriculture (SAGR)</b>				<b>6'450'000</b>	<b>3'160'000</b>	<b>3'290'000</b>	<b>11'871'060</b>	<b>11'914'955</b>	<b>-43'895</b>	<b>5'421'060</b>	<b>8'754'955</b>	<b>-3'333'895</b>
Evologia - remplacement lave-vaisselle	06.12.2018	35'000	0	0	0	0	25'239	0	25'239	25'239	0	25'239
Fermes de l'État - assainissements	06.07.2018	96'000	0	0	0	0	92'899	0	92'899	92'899	0	92'899
Fermes de l'État-réfect. chem. Maillard	06.07.2018	55'000	0	0	0	0	55'838	0	55'838	55'838	0	55'838
Subvention plans de gestion intégrée	05.12.2016	100'000	8'809	30'000	0	30'000	0	0	0	-30'000	0	-30'000
Subventions constructions rurales 2015	29.09.2015	10'800'000	2'267'713	3'600'000	1'800'000	1'800'000	1'956'800	931'300	1'025'500	-1'643'200	-868'700	-774'500
Travaux améliorations foncières 2015	29.09.2015	12'300'000	675'609	1'500'000	700'000	800'000	965'013	480'853	484'160	-534'987	-219'147	-315'840
Assainissement de fromageries	04.11.2014	2'600'000	430'000	600'000	300'000	300'000	107'570	0	107'570	-492'430	-300'000	-192'430
Subv. aux constructions rurales 2013	29.01.2013	5'100'000	5'032'300	0	0	0	102'200	34'500	67'700	102'200	34'500	67'700
Travaux améliorations foncières 2010	31.03.2010	2'300'000	1'718'977	600'000	300'000	300'000	100'000	0	100'000	-500'000	-300'000	-200'000
Travaux améliorations foncières 2007	27.03.2007	4'100'000	3'661'456	40'000	20'000	20'000	23'711	9'341	14'370	-16'289	-10'659	-5'630
Travaux améliorations foncières 2001	06.02.2001	5'900'000	4'679'709	80'000	40'000	40'000	0	0	0	-80'000	-40'000	-40'000
Prêts exploitations paysannes <sup>3)</sup>	--	--	--	0	0	0	8'441'790	10'458'961	-2'017'171	8'441'790	10'458'961	-2'017'171
<b>Service consom. et aff. vétérinaire (SCAV)</b>				<b>313'000</b>	<b>0</b>	<b>313'000</b>	<b>136'421</b>	<b>0</b>	<b>136'421</b>	<b>-176'579</b>	<b>0</b>	<b>-176'579</b>
Acquisitions d'équip. pour le labo vétérinaire	28.06.2018	75'000	0	63'000	0	63'000	47'449	0	47'449	-15'551	0	-15'551
PCR numérique	13.12.2017	160'000	159'840	160'000	0	160'000	0	0	0	-160'000	0	-160'000
Acquisitions d'équip. pour le labo consom.	06.06.2017	190'000	0	90'000	0	90'000	0	0	0	-90'000	0	-90'000
Logiciel Police du commerce	07.07.2016	150'000	61'022	0	0	0	88'972	0	88'972	88'972	0	88'972

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Dépenses nettes au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			Écart comptes / budget		
				Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
<b>Fonds des eaux</b>				<b>8'598'500</b>	<b>8'598'500</b>	<b>0</b>	<b>3'485'825</b>	<b>3'485'825</b>	<b>0</b>	<b>-5'112'675</b>	<b>-5'112'675</b>	<b>0</b>
Epuration des eaux et adduction	--	--	--	8'598'500	8'598'500	0	3'485'825	3'485'825	0	-5'112'675	-5'112'675	0
<b>Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)</b>				<b>6'019'500</b>	<b>233'765</b>	<b>5'785'735</b>	<b>3'792'463</b>	<b>2'277'945</b>	<b>1'514'518</b>	<b>-2'227'037</b>	<b>2'044'183</b>	<b>-4'271'220</b>
<b>Service de l'économie (NECO)</b>				<b>6'019'500</b>	<b>233'765</b>	<b>5'785'735</b>	<b>3'655'000</b>	<b>2'031'242</b>	<b>1'623'758</b>	<b>-2'364'500</b>	<b>1'797'477</b>	<b>-4'161'977</b>
Augm. du capital-actions de Microcity SA	17.10.2018	196'000	0	0	0	0	196'000	0	196'000	196'000	0	196'000
Prêts NPR 2016-2019	19.10.2016	29'000'000	0	2'350'000	0	2'350'000	0	0	0	-2'350'000	0	-2'350'000
Prêts NPR 2012-2015	02.10.2012	14'000'000	8'990'905	3'669'500	207'765	3'461'735	3'459'000	1'979'242	1'479'758	-210'500	1'771'477	-1'981'977
Prêts NPR 2008-2011	23.06.2009	14'000'000	385'000	0	26'000	-26'000	0	52'000	-52'000	0	26'000	-26'000
<b>Service de l'action sociale (SASO)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>137'463</b>	<b>246'703</b>	<b>-109'240</b>	<b>137'463</b>	<b>246'703</b>	<b>-109'240</b>
Prêts d'études <sup>3)</sup>	--	--	--	0	0	0	137'463	246'703	-109'240	137'463	246'703	-109'240

<sup>1)</sup> Les crédits d'engagement accordés avant l'année 2015 sont indiqués au net (ancienne loi sur les finances) et les crédits d'engagement accordés dès l'année 2015 sont indiqués au brut (art. 40 al. 2 LFinEC).

Les montants indiqués dans la colonne crédit d'engagement incluent également d'éventuelles demandes de crédits complémentaires.

<sup>2)</sup> Les montants portés au budget et dans les comptes correspondent aux charges et aux revenus du compte de résultats qui sont affectés au projet Modernisation et réforme de l'État via son crédit d'engagement.

<sup>3)</sup> Ces prêts ne sont pas formellement portés par des crédits d'engagement. Comme leur gestion technique se fait dorénavant via le compte des investissements (et plus par le biais d'écritures de bilan), ceux-ci ont toutefois été repris dans le tableau parallèlement aux autres prêts qui, eux, font bel et bien l'objet d'un crédit d'engagement.

<sup>4)</sup> Tout transfert d'une immobilisation du patrimoine administratif au patrimoine financier génère une recette dans le compte des investissements égale à la valeur du bien.



Crédits  
d'engagement  
clôturés

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits clôturés (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Dépenses nettes au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			Écarts comptes / budget		
				Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
<b>Total</b>				<b>1'485'723</b>	<b>0</b>	<b>1'485'723</b>	<b>3'598'828</b>	<b>64'656</b>	<b>3'534'172</b>	<b>2'113'105</b>	<b>64'656</b>	<b>2'048'449</b>
<b>Autorités exécutives (AUEX)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6'629</b>	<b>0</b>	<b>6'629</b>	<b>6'629</b>	<b>0</b>	<b>6'629</b>
<b>Chancellerie d'État (CHAN)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6'629</b>	<b>0</b>	<b>6'629</b>	<b>6'629</b>	<b>0</b>	<b>6'629</b>
Strat. des relations ext. et de la comm.	17.05.2017	220'000	218'713	0	0	0	6'629	0	6'629	6'629	0	6'629
<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>				<b>350'000</b>	<b>0</b>	<b>350'000</b>	<b>2'709'626</b>	<b>45'736</b>	<b>2'663'890</b>	<b>2'359'626</b>	<b>45'736</b>	<b>2'313'890</b>
<b>Service des bâtiments (SBAT)</b>				<b>350'000</b>	<b>0</b>	<b>350'000</b>	<b>2'709'626</b>	<b>45'736</b>	<b>2'663'890</b>	<b>2'359'626</b>	<b>45'736</b>	<b>2'313'890</b>
Achat du 4ème étage Tivoli 22	21.09.2018	1'650'000	0	0	0	0	1'650'000	0	1'650'000	1'650'000	0	1'650'000
Val. des prisons (J.-de-Hochberg 3, NE)	09.05.2018	175'000	0	0	0	0	176'600	0	176'600	176'600	0	176'600
CIFOM-ET-raccordement au CAD	02.05.2018	350'000	0	350'000	0	350'000	339'342	0	339'342	-10'658	0	-10'658
Sécurisation du Château de Neuchâtel	27.03.2017	522'000	581'999	0	0	0	-64'997	0	-64'997	-64'997	0	-64'997
Réorganisation du Château de Neuchâtel	22.03.2017	693'000	693'000	0	0	0	-1'006	45'557	-46'563	-1'006	45'557	-46'563
Sécurité feu / détection incendie	11.06.2014	1'700'000	1'672'895	0	0	0	0	179	-179	0	179	-179
Microcity	26.05.2010	71'400'000	67'818'182	0	0	0	609'610	0	609'610	609'610	0	609'610
CNIP, rénovation locaux Dubied	01.04.2009	2'200'000	2'164'137	0	0	0	76	0	76	76	0	76
<b>Département de la justice, sécurité et culture (DJSC)</b>				<b>370'000</b>	<b>0</b>	<b>370'000</b>	<b>246'596</b>	<b>0</b>	<b>246'596</b>	<b>-123'404</b>	<b>0</b>	<b>-123'404</b>
<b>Police neuchâteloise (PONE)</b>				<b>370'000</b>	<b>0</b>	<b>370'000</b>	<b>196'590</b>	<b>0</b>	<b>196'590</b>	<b>-173'410</b>	<b>0</b>	<b>-173'410</b>
Drone police	20.09.2018	60'000	0	60'000	0	60'000	46'377	0	46'377	-13'623	0	-13'623
Pistolet radar laser	20.09.2018	30'000	0	40'000	0	40'000	28'892	0	28'892	-11'108	0	-11'108
Modernisation système d'information - MACS	06.06.2017	150'000	0	150'000	0	150'000	0	0	0	-150'000	0	-150'000
Renouvellement appareils radars	05.10.2016	680'000	574'298	120'000	0	120'000	121'321	0	121'321	1'321	0	1'321
<b>Service sécurité civile et militaire (SSCM)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50'006</b>	<b>0</b>	<b>50'006</b>	<b>50'006</b>	<b>0</b>	<b>50'006</b>
Barrière de séparation Château Colombier	30.07.2018	50'000	0	0	0	0	50'006	0	50'006	50'006	0	50'006

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits clôturés (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement <sup>1)</sup>	Dépenses nettes au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			Écarts comptes / budget		
				Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
<b>Département de l'éducation et de la famille (DEF)</b>				<b>581'850</b>	<b>0</b>	<b>581'850</b>	<b>475'921</b>	<b>0</b>	<b>475'921</b>	<b>-105'929</b>	<b>0</b>	<b>-105'929</b>
<b>Secrétariat général (SDEF)</b>				<b>431'850</b>	<b>0</b>	<b>431'850</b>	<b>189'249</b>	<b>0</b>	<b>189'249</b>	<b>-242'601</b>	<b>0</b>	<b>-242'601</b>
Agrand. collège Safrières 1 Corcelles-Co	--	567'249	378'000	189'250	0	189'250	189'249	0	189'249	-1	0	-1
Cortailod: création de 2 salles de cl.	--	231'000	0	116'000	0	116'000	0	0	0	-116'000	0	-116'000
Transf. collège Gentiane (Fantaisie 2)	--	500'000	93'602	52'200	0	52'200	0	0	0	-52'200	0	-52'200
Transformation collège (Serrières)	--	50'000	0	13'200	0	13'200	0	0	0	-13'200	0	-13'200
Transform. collège primaire Chézard	--	121'200	0	61'200	0	61'200	0	0	0	-61'200	0	-61'200
<b>Conservatoire de musique (CMNE)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30'000</b>	<b>0</b>	<b>30'000</b>	<b>30'000</b>	<b>0</b>	<b>30'000</b>
Achat harpe Salvi Ariana	26.06.2018	30'000	0	0	0	0	30'000	0	30'000	30'000	0	30'000
<b>CPLN</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-590</b>	<b>0</b>	<b>-590</b>	<b>-590</b>	<b>0</b>	<b>-590</b>
CPLN ET - Infrastructure didactique	19.04.2017	354'000	308'698	0	0	0	-590	0	-590	-590	0	-590
<b>CIFOM</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109'312</b>	<b>0</b>	<b>109'312</b>	<b>109'312</b>	<b>0</b>	<b>109'312</b>
CIFOM-EAA-Envel. équip. > CHF 10'000	11.06.2018	30'000	0	0	0	0	21'513	0	21'513	21'513	0	21'513
CIFOM-PTN-Envel. équip. >CHF 10'000	11.06.2018	100'000	0	0	0	0	87'798	0	87'798	87'798	0	87'798
<b>CEFNA</b>				<b>150'000</b>	<b>0</b>	<b>150'000</b>	<b>147'950</b>	<b>0</b>	<b>147'950</b>	<b>-2'050</b>	<b>0</b>	<b>-2'050</b>
ERP CEFNA	02.05.2018	150'000	0	150'000	0	150'000	147'950	0	147'950	-2'050	0	-2'050
<b>Département dév. territorial et de l'environnement (DDTE)</b>				<b>183'873</b>	<b>0</b>	<b>183'873</b>	<b>160'056</b>	<b>18'920</b>	<b>141'135</b>	<b>-23'817</b>	<b>18'920</b>	<b>-42'738</b>
<b>Service de l'aménag. du territoire (SCAT)</b>				<b>64'873</b>	<b>0</b>	<b>64'873</b>	<b>3'500</b>	<b>0</b>	<b>3'500</b>	<b>-61'373</b>	<b>0</b>	<b>-61'373</b>
Aménagement "Sentier du Lac"	18.11.1996	650'000	646'420	64'873	0	64'873	3'500	0	3'500	-61'373	0	-61'373
<b>Service des ponts et chaussées (SPCH)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'308</b>	<b>785</b>	<b>523</b>	<b>1'308</b>	<b>785</b>	<b>523</b>
Assainissement routier H2O	27.06.2017	3'450'000	2'738'011	0	0	0	518	311	207	518	311	207
Assainissement électromécanique H2O	03.11.2015	1'200'000	564'766	0	0	0	791	474	316	791	474	316
<b>Service énergie et environnement (SENE)</b>				<b>119'000</b>	<b>0</b>	<b>119'000</b>	<b>137'655</b>	<b>18'136</b>	<b>119'520</b>	<b>18'655</b>	<b>18'136</b>	<b>520</b>
Passeur UV-Vis Laboratoire	18.05.2018	27'000	0	27'000	0	27'000	26'994	0	26'994	-6	0	-6
Appareils de mesure particules fines	09.05.2018	170'000	0	80'000	0	80'000	82'035	0	82'035	2'035	0	2'035
Appareil de mesure NOx	26.04.2018	18'200	0	0	0	0	18'136	18'136	0	18'136	18'136	0
Appareil de mesure poussières chauffage	06.06.2017	16'000	0	12'000	0	12'000	10'490	0	10'490	-1'510	0	-1'510
<b>Service de l'agriculture (SAGR)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17'592</b>	<b>0</b>	<b>17'592</b>	<b>17'592</b>	<b>0</b>	<b>17'592</b>
Evologia : assainissement du Pressoir	15.03.2017	200'000	182'721	0	0	0	17'592	0	17'592	17'592	0	17'592

<sup>1)</sup> Les crédits d'engagement accordés avant l'année 2015 sont indiqués au net (ancienne loi sur les finances) et les crédits d'engagement accordés dès l'année 2015 sont indiqués au brut (art. 40 al. 2 LFinEC).  
Les montants indiqués dans la colonne crédit d'engagement incluent également d'éventuelles demandes de crédits complémentaires.

**Crédits  
d'engagement  
à solliciter  
prévus au  
budget mais  
non demandés**

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter non demandés (CHF)	Crédit d'engagement (brut)	Budget 2018			Comptes 2018			Écarts comptes / budget		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
<b>Total</b>		<b>17'127'800</b>	<b>614'000</b>	<b>16'513'800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-17'127'800</b>	<b>-614'000</b>	<b>-16'513'800</b>
<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>		<b>3'280'000</b>	<b>56'000</b>	<b>3'224'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3'280'000</b>	<b>-56'000</b>	<b>-3'224'000</b>
<b>Office d'organisation (OORG)</b>		<b>500'000</b>	<b>0</b>	<b>500'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-500'000</b>	<b>0</b>	<b>-500'000</b>
Réformes de l'Etat II	5'000'000	500'000	0	500'000	0	0	0	-500'000	0	-500'000
<b>Service des bâtiments (SBAT)</b>		<b>2'780'000</b>	<b>56'000</b>	<b>2'724'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2'780'000</b>	<b>-56'000</b>	<b>-2'724'000</b>
Breguet 2-Assain. Toiture et instal. sol	700'000	700'000	0	700'000	0	0	0	-700'000	0	-700'000
Centre cantonal archives, crédit d'étude	2'000'000	500'000	0	500'000	0	0	0	-500'000	0	-500'000
Centre collecteur des cadavres d'animaux	1'550'000	240'000	0	240'000	0	0	0	-240'000	0	-240'000
EDPR-Assain. Toiture et instal. solaires	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Infirmierie EDPR	1'500'000	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Lycée Jean Piaget - assain. Toiture	700'000	400'000	0	400'000	0	0	0	-400'000	0	-400'000
Regroupement ACN Tivoli Est (16-22)	21'900'000	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Rénovation bâtiment Creux-Dessous	140'000	140'000	56'000	84'000	0	0	0	-140'000	-56'000	-84'000
<b>Département dév. territorial et de l'environnement (DDTE)</b>		<b>13'847'800</b>	<b>558'000</b>	<b>13'289'800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-13'847'800</b>	<b>-558'000</b>	<b>-13'289'800</b>
<b>Secrétariat général (SDTE)</b>		<b>12'035'000</b>	<b>0</b>	<b>12'035'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-12'035'000</b>	<b>0</b>	<b>-12'035'000</b>
Participations sociétés électriques <sup>1)</sup>	12'035'000	12'035'000	0	12'035'000	0	0	0	-12'035'000	0	-12'035'000
<b>Service des transports (SCTR)</b>		<b>732'800</b>	<b>0</b>	<b>732'800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-732'800</b>	<b>0</b>	<b>-732'800</b>
Part routière renouvellement PN	1'087'200	732'800	0	732'800	0	0	0	-732'800	0	-732'800
<b>Service des ponts et chaussées (SPCH)</b>		<b>1'080'000</b>	<b>558'000</b>	<b>522'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1'080'000</b>	<b>-558'000</b>	<b>-522'000</b>
Assains. et renf. du Grand Pont Chx-Fds	17'100'000	280'000	168'000	112'000	0	0	0	-280'000	-168'000	-112'000
Etudes détail assainis. Clusette	39'100'000	650'000	390'000	260'000	0	0	0	-650'000	-390'000	-260'000
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	17'600'000	150'000	0	150'000	0	0	0	-150'000	0	-150'000

<sup>1)</sup> Le crédit d'engagement prévu pour l'acquisition de participations émerge à la fois au compte des investissements (CHF 12 millions pour les acquisitions à proprement dit) et au compte de résultats (CHF 35'000 pour le droit de timbre).

# 1.8 Financement

## 1.8.1 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie, résumé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Flux de trésor. de l'activité d'exploitation	--	--	20'643'972	--	--	--	--
+ Flux de trésor. de l'activité d'invest. dans le PA	--	--	-36'168'311	--	--	--	--
+ Flux de trésor. de l'activité d'invest. dans le PF	--	--	-6'511'676	--	--	--	--
+ Flux de trésor. de l'activité de financement	--	--	-10'307'107	--	--	--	--
<b>= Variation des liquidités</b>	--	--	<b>-32'343'122</b>	--	--	--	--

### *Première présentation du tableau de flux de trésorerie*

Conformément à l'article 24 LFinEC et à la recommandation n°14 du MCH2, le tableau de flux de trésorerie est présenté pour la première fois avec les comptes 2018. Dans la mesure où l'État n'établit pas de bilan prévisionnel, il est produit uniquement dans les comptes.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds. Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif (compte des investissements), le flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement.

Le chapitre 2.4 présente le tableau de flux de trésorerie détaillé selon les principes MCH2.

### *Diminution des liquidités au 31.12.2018*

En 2018, l'État a généré des entrées de trésorerie supérieures aux sorties pour CHF 20,6 millions de francs. Pour financer les investissements nets du patrimoine administratif (CHF 36,1 millions), les placements du patrimoine financier (CHF 6,5 millions) et la diminution des engagements financiers (CHF 10,3 millions), l'État a dû prélever CHF 32,4 millions de ses liquidités disponibles.

Les effets de la dissolution des provisions en lien avec prévoyance.ne (dissolution de CHF 100 millions et charges de CHF 97,3 millions) n'ont pas généré de sorties de fonds en 2018 et ressortent donc des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation.

## 1.8.2 Découvert et endettement

Découvert (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
<b>Total</b>	<b>741'280'333</b>	<b>778'523'455</b>	<b>530'139'934</b>	<b>-248'383'521</b>	<b>-31.9%</b>	<b>-211'140'399</b>	<b>-28.5%</b>

### Importante diminution du découvert suite au retraitement du bilan

Conformément à l'article 78 al. 2 LFinEC, les bénéfices liés à la réévaluation des postes du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont portés à la réserve de retraitement du patrimoine administratif et à la réserve de retraitement du patrimoine financier. Sur cette base, la réserve de retraitement du patrimoine administratif s'élève à CHF 907'341'377 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'article 62 al. 3 et al. 4 RLFinEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif. Outre l'absorption des amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 (CHF 418'392'260 prévus jusqu'en 2038), la réserve doit être utilisée pour résorber le découvert à raison de 50% au minimum du solde positif restant dans la réserve. L'éventuel solde peut ensuite être affecté à une réserve de politique conjoncturelle.

Un montant de CHF 244'474'558 a ainsi été destiné à l'amortissement du découvert à fin 2018. En tenant compte de l'excédent de charge 2018 du compte de résultats (CHF 33'334'160), qui vient péjorer le découvert du même montant, le découvert 2018 s'élève à CHF 530'139'934 (CHF 741'280'333 - CHF 244'474'558 + CHF 33'334'160), soit un découvert inférieur aux comptes 2017 de CHF 211'140'399. Le chapitre 2.5.2 détaille les mouvements du capital propre qui englobe le découvert.

Dette (sens strict) (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		CHF	%	CHF	%
Emprunts à court terme (< 1 an)	345'000'000	357'000'000	321'825'420	-35'174'580	-9.9%	-23'174'580	-6.7%
Emprunts à moyen et long terme (> 1 an)	1'082'504'754	1'156'825'420	1'090'000'000	-66'825'420	-5.8%	+7'495'246	+0.7%
<b>Total</b>	<b>1'427'504'754</b>	<b>1'513'825'420</b>	<b>1'411'825'420</b>	<b>-102'000'000</b>	<b>-6.7%</b>	<b>-15'679'334</b>	<b>-1.1%</b>

### Notions de dette au sens strict et dette au sens large

La notion de *dette au sens strict* fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers. Elle reprend ainsi les montants figurant dans l'état des emprunts bancaires au 31.12.2018 figurant dans l'annexe des comptes (chapitre 2.5.7.4).

La notion de *dette au sens large* inclut la *dette au sens strict* ainsi que d'autres engagements, notamment avec la Confédération, et s'inspire des estimations communiquées par l'Administration des finances (AFF) dans la publication annuelle « Statistique financière de la Suisse ».

### Diminution de la dette au sens strict

La dette au sens strict s'élève à 1,4 milliard à fin 2018, soit une baisse de CHF 15,7 millions par rapport à 2017. Le financement à court terme de l'État s'est élevé à 14% de la dette en moyenne annuelle et va continuer d'augmenter progressivement dans les prochaines années jusqu'à atteindre l'objectif de 25%-30%.

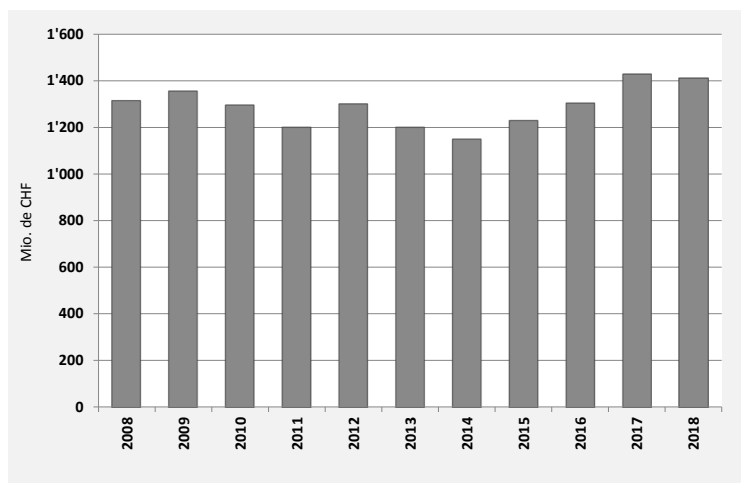
Afin de profiter des taux historiquement bas et d'anticiper déjà en 2018 le financement des mesures adoptées par le Grand Conseil relatives à prévoyance.ne (CHF 123 millions à verser en janvier 2019), le Conseil d'État a estimé judicieux de renouveler les emprunts échus en 2018 (environ CHF 51 millions) et d'en conclure des nouveaux en consolidant des emprunts à court terme en emprunts à long terme. Ainsi, un emprunt public de CHF 100 millions a été contracté sur une période 15 ans au taux de 0,75% et un emprunt à taux fixe de CHF 75 millions sur une période de 10 ans au taux de 0,58%.

### Poursuite de la stratégie de financement diversifiée

Le Conseil d'État poursuit sa stratégie de financement basée sur une gestion diversifiée de la dette qui permette de profiter des conditions actuelles du marché pour emprunter des montants importants sur des

longues périodes, tout en lissant les échéances et en diversifiant les types d'emprunts et les prêteurs. Il s'agit également de continuer à augmenter la part des emprunts à court terme afin d'atteindre rapidement 25%-30% de la dette, pour gagner en flexibilité au niveau de la gestion quotidienne des liquidités, de disposer d'une marge de manœuvre permettant à l'État de consolider à tout moment des emprunts à court terme en emprunts à long terme, notamment en cas de remonté des taux, et de profiter des taux attractifs à court terme. Cette stratégie implique un suivi minutieux des emprunts à court terme et de l'évolution des taux, mais est largement compensée par des économies financières.

### Évolution de la dette au sens strict de 2008 à 2018



Même si les conditions sur les marchés des capitaux sont favorables et offre au secteur public des possibilités variées en termes de durées, le niveau de la dette et son évolution futur demeure préoccupante. Par conséquent, il est indispensable de diversifier la stratégie de financement, de profiter des conditions d'emprunts actuelles et d'enclencher une dynamique positive afin de retrouver une prospérité permettant une diminution de l'endettement de l'État.

## 1.9 Frein à l'endettement

Frein à l'endettement (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018
<b>Degré de couverture des revenus déterminants</b>		
Limite maximale	1%	1%
Revenus <sup>1)</sup>	2'111'199'598	2'172'275'268
- Subventions à redistribuer	184'158'531	173'459'392
= Revenus déterminants	1'927'041'067	1'998'815'875
Excédent de charges du compte de résultats	37'243'122	33'334'160
<b>Excédent de charges du compte de résultats en % des revenus déterminants</b>	<b>1.9%</b>	<b>1.7%</b>
<b>Degré d'autofinancement</b>		
Limite minimale	70%	70%
Amortissements du patrimoine administratif (y compris subv. inv)	67'544'316	56'558'300
+ Résultat total, compte de résultats <sup>2)</sup>	-37'243'122	-33'334'160
= Autofinancement	30'301'194	23'224'141
Investissements nets	76'643'991	48'421'232
- Investissements générant des flux financiers nets positifs (art. 30 alinéa 6 LFinEC)	12'000'000	0
= Solde investissements nets utilisé pour la calcul de l'écart statistique	64'643'991	48'421'232
- Ecart statistique 15% (art. 30 alinéa 2 LFinEC)	9'696'599	0
= Investissements nets déterminants	54'947'392	48'421'232
<b>Autofinancement en % des investissements nets déterminants</b>	<b>55.1%</b>	<b>48.0%</b>

<sup>1)</sup> Les revenus correspondent au total hors imputations internes.

<sup>2)</sup> Excédent de charges (-) / excédent de revenus (+).

**Critères applicables** Les dispositions transitoires de l'art. 80 LFinEC applicables jusqu'à l'exercice 2019 prévoient les seuils déterminants suivants à respecter :

- Déficit maximal autorisé de 1% des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes) ;
- Degré d'autofinancement minimal exigé de 70% pour les investissements déterminants.

Pour le calcul du degré minimal d'autofinancement sont appliquées les règles suivantes (art. 30, al. 2 LFinEC) :

- L'autofinancement correspond à la somme des amortissements du patrimoine administratif et du solde du compte de résultats (hors mouvements avec les fonds et réserves). Ainsi le prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif n'est pas pris en considération dans le calcul.
- Aux amortissements du patrimoine administratif (natures 33 MCH2) s'ajoutent dorénavant les amortissements relatifs aux subventions d'investissement (natures 366 MCH2).
- Les investissements nets pris en compte correspondent à 85% du montant net total porté au budget, afin de tenir compte des soldes de crédits non utilisés en fin d'exercice (écart statistique). Lors de la clôture des comptes, c'est néanmoins le 100% des investissements

comptabilisés qui sont considérés dans la vérification de la conformité du degré minimal d'autofinancement.

- Les investissements qui doivent entraîner des flux financiers nets positifs sur une période de dix ans n'entrent pas dans la détermination des limites de l'endettement (art. 30, al. 6 LFinEC). Seul le crédit d'engagement à solliciter pour la prise de participations aux sociétés électriques (dépenses de CHF 12 millions reportées de 2018 à 2019) entre dans cette catégorie.

*Comptes 2018 non conforme au frein* Avec un excédent de charges (CHF 33,3 millions) représentant 1,7% des revenus déterminants (maximum autorisé de 1%) et un degré d'autofinancement de 48,0% (minimum requis de 70%), les comptes 2018 ne remplissent pas, comme le prévoyait le budget et pour la troisième année consécutive, les critères du frein à l'endettement.

Pour être conforme à ces critères, le déficit maximum autorisé aurait dû s'élever à CHF 20 millions pour un total d'investissements nets de CHF 48,4 millions.

*Modification du mécanisme dès l'année 2020* Le mécanisme actuel du frein à l'endettement devrait être appliqué pour la dernière fois avec le budget et la clôture de l'exercice 2019.

Dès 2020 et au terme de la période transitoire prévue par la LFinEC actuelle, les règles du frein à l'endettement vont évoluer. D'une part sera instaurée la règle d'un équilibre quadriennal du compte de résultats total (art. 30, al. 1 LFinEC) parallèlement à l'exigence du degré de couverture des revenus de 1% (art. 30, al. 4 LFinEC) et, d'autre part, l'objectif en matière de degré d'autofinancement sera calculé en fonction du taux d'endettement net (art. 30, al. 3 LFinEC).

Sur cette base et selon les simulations actuelles, le budget 2020 devrait présenter un excédent de revenus de plus de CHF 100 millions afin de compenser les déficits des exercices 2017 à 2019, et présenter un degré d'autofinancement de 80%, ce qui, à l'évidence, n'est ni réaliste ni souhaitable. C'est pourquoi le Conseil d'État propose d'ici fin 2019 une refonte partielle des mécanismes du frein par le biais d'une révision de la LFinEC.

Le rapport 18.033 a été adopté par le Conseil d'État lors de sa séance du 29 août 2018. Celui-ci vise à adapter le dispositif de maîtrise des finances et corriger ses principales faiblesses. S'agissant du volet relatif au frein à l'endettement, les nouvelles règles devraient, sous réserve de l'adoption du Grand Conseil, inverser la logique. Alors que jusqu'à présent le volume d'investissements annuels est défini par défaut sur la base du résultat obtenu et du degré d'autofinancement exigé, le volume d'investissements visé déterminera le résultat devant être atteint. Sans trop entrer dans les détails, l'objectif minimal qu'il est proposé d'ancrer dans la loi prévoit un volume d'investissements nets correspondant à une fourchette de 3,5% à 4,5% des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes). La loi fixe également un degré d'autofinancement minimal de 70%. L'objectif d'investissement peut être relevé par paliers, avec conjointement une exigence croissante du degré d'autofinancement minimal devant être atteint. Par ailleurs, compte tenu des régulations prévues avec les réserves (réserve conjoncturelle, nouvelle réserve de lissage des revenus PM et IFD), en lieu et place d'un équilibre quadriennal du compte de résultats comme expliqué ci-dessus, l'équilibre budgétaire annuel doit devenir la règle applicable. Cette nouvelle méthode traduit la volonté politique du Conseil d'État de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures dont notre collectivité a besoin. Pour des informations plus détaillées sur ce nouveau mécanisme, nous vous renvoyons au rapport 18.033 disponible sur le site Internet de l'État.



## 1.10 Conclusion

Après un début d'exercice 2018 compliqué par l'absence de budget, le programme de législature 2018-2021 présenté par le Conseil d'État le 1<sup>er</sup> décembre 2017 reste la base des travaux engagés cette année, pour retrouver l'équilibre des finances cantonales.

Le résultat de l'exercice 2018 confirme la tendance annoncée, même si le résultat déficitaire n'est aujourd'hui pas encore satisfaisant. La fragilité de la santé financière de l'État subsiste, et le niveau de l'endettement global reste élevé, et pouvant présenter un risque de financement à terme.

Les engagements politiques du Conseil d'État sont pour l'essentiel tenus, les postes du compte de résultat le confirment.

Le Conseil d'État maintient une forte pression pour continuer les réformes en cours, essentielles pour atteindre les objectifs d'équilibre financier. Il reste donc un travail important à mener afin d'exploiter les synergies possibles des services, l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement de l'administration avec le nouvel outil SIGE (Système d'Information et de Gestion de l'État), et la standardisation des processus. Afin d'assurer des prévisions financières solides à moyen terme sans variations incontrôlées, et en complément des projets en cours, un projet d'analyses de risques est en préparation.

Avec l'application du nouveau référentiel comptable et des outils de gestion adaptés, une nette amélioration de la transparence ainsi qu'un suivi périodique des résultats financiers, permettra une meilleure gouvernance de l'État.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les comptes de l'exercice 2018 ainsi que les états financiers présentés dans le présent rapport et à classer la motion 16.173.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 10 avril 2019

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*

*La Chancelière,*

L. KURTH

S. DESPLAND

# 1.11 Décret sur les comptes et la gestion 2018 de l'État

## Décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2018

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéa 1, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement général d'exécution de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 20 août 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 10 avril 2019 ;

décède :

**Article premier** Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2018, qui comprennent :

a) Le découvert au bilan au 31 décembre 2018 de CHF 530'139'933.97

b) Le compte de résultats

Revenus d'exploitation	CHF	2'091'479'875.22
Charges d'exploitation	CHF	2'183'945'847.06
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>CHF</b>	<b>-92'465'971.84</b>
Revenus financiers	CHF	69'043'307.00
Charges financières	CHF	21'663'580.26
<b>Résultat financier (2)</b>	<b>CHF</b>	<b>47'379'726.74</b>
<b>Résultat opérationnel (1) + (2)</b>	<b>CHF</b>	<b>-45'086'245.10</b>
Revenus extraordinaires	CHF	11'752'085.51
Charges extraordinaires	CHF	0.00
<b>Résultat extraordinaire (3)</b>	<b>CHF</b>	<b>11'752'085.51</b>
<b>Résultat total (1) + (2) + (3)</b>	<b>CHF</b>	<b>-33'334'159.59</b>

c) Le compte des investissements

Total des dépenses	CHF	80'885'560.52
Total des recettes	CHF	32'464'328.49
<b>Investissements nets</b>	<b>CHF</b>	<b>48'421'232.03</b>

d) Le tableau de flux de trésorerie et les annexes

**Art. 2** Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, des dépassements de crédits selon détail figurant en annexe du rapport de gestion financière 2018 sont approuvés à hauteur de:

- Compte de résultats	CHF	115'179'476
- Compte des investissements	CHF	7'515'000

**Art. 3** La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2018, est approuvée.

**Art. 4** Le présent décret n'est pas soumis au référendum

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :  
*Le président, Les secrétaires,*

# 1.12 Rapport de l'organe de révision



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

## Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'État de Neuchâtel

En notre qualité d'organe de révision et conformément à l'article 23 alinéa 2 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et à l'article 17 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'État de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

#### Responsabilité du Conseil d'État

Selon l'article 5 du Règlement du Service financier du 17 août 2016, ledit Service, respectivement le domaine de gestion des comptes et trésorerie, gère les comptes de l'État et leur bouclage, alors que, conformément à l'article 71 de la Constitution et à la Loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE), le Conseil d'État présente au Grand Conseil les comptes de l'État. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'État. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'État est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux bases légales applicables et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le SCI relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit avec réserves.

#### Motifs de l'opinion avec réserves

La rubrique « Acompte de tiers » des engagements courants comprend un montant de CHF 81.7 millions assimilable à des réserves, car il n'existe pour cette position aucun engagement envers des tiers. Il s'agit de contributions fédérales en faveur des routes principales et périphériques, qui sont accumulées sans base légale suffisante pour financer des investissements au lieu d'être comptabilisées comme des recettes dans le compte de résultats. Dans le cadre de la révision en cours de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), le Conseil d'État prévoit de créer un financement spécial avec le solde de ces comptes et les contributions futures de la Confédération. Le processus de modification des bases légales est en cours. Il résulte de ces transactions une

surévaluation des engagements de CHF 81.7 millions, une sous-estimation de la réserve de retraitement du patrimoine financier de CHF 72.2 millions et une détérioration du résultat de l'exercice de CHF 9.5 millions. Nous renvoyons le lecteur au commentaire figurant sous le point 2.5.7.1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les soldes de plusieurs comptes de bilan liés aux impôts directs, qui sont cumulativement non significatifs, n'ont pas pu nous être justifiés. Nous n'avons pas pu lever cette limitation de l'étendue de l'audit et ne sommes ainsi pas en mesure de nous exprimer sur la justesse ou non du solde des comptes susmentionnés.

Le commentaire 12) de la page 22 de l'annexe mentionne l'inventaire des contrats en cours, qui totalise plus de CHF 611 millions. Dans leur très grande majorité, ces contrats ne remplissent pas les conditions d'une comptabilisation au passif du bilan ni d'une mention comme engagement conditionnel dans l'annexe. Cet inventaire, établi pour la première fois dans le cadre d'un processus non mature, ne fait pas l'objet d'une documentation fiable et vérifiable. Nous ne sommes ainsi pas en mesure de nous prononcer sur l'exactitude et l'intégralité des éléments susmentionnés.

#### **Opinion d'audit avec réserves**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont, sous réserve des incidences des points décrits dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserves », conformes à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

#### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la liste des engagements hors bilan du tableau des garanties au point 2.5.5 de l'annexe. Elle mentionne notamment dans les autres engagements hors bilan l'existence d'un engagement conditionnel total de CHF 1'848'951'752.00 en relation avec le découvert de prévoyance. En application correcte des principes de la LFinEC, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre. Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

#### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 726 CO et 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 17 RLFinEC et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons, avec réserve, qu'il existe un SCI relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'État. Une documentation formelle de SCI fait défaut ou est perfectible pour certains processus importants.

En dépit des réserves formulées dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserves », nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, car les points soulevés ne sont pas de nature à influencer significativement la perception globale de la situation financière de l'État.

Neuchâtel, le 25 mars 2019

Contrôle cantonal des finances

  
Damien Haldimann  
Expert-réviseur agréé  
Responsable de la révision

  
Sabine Magnollay  
Expert-réviseur agréée

  
Isabelle Chuat  
Expert-réviseur agréée

Le chef de service  
  
Philippe Godet  
Expert-réviseur agréé

**Annexe** : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe)

I	Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui des comptes
<b>II</b>	<b>Comptes 2018 : État financiers audités</b>
III	Résultat synthétique des entités parapubliques

## 2.1 Bilan

Bilan (CHF)	Comptes 2017 <sup>1)</sup>	Comptes 2018	Écart C2018 - C2017 CHF %	
<b>1 ACTIF</b>	<b>2'554'935'322.38</b>	<b>2'670'167'229.60</b>	<b>+115'231'907.22</b>	<b>+4.5%</b>
<b>10 Patrimoine financier (PF)</b>	<b>909'284'243.06</b>	<b>1'026'467'187.71</b>	<b>+117'182'944.65</b>	<b>+12.9%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	160'436'505.78	128'093'383.57	-32'343'122.21	-20.2%
101 Créances	411'819'846.95	543'777'376.58	+131'957'529.63	+32.0%
102 Placements financiers à court terme	0.00	0.00	0.00	--
104 Actifs de régularisation	210'024'118.65	218'196'760.15	+8'172'641.50	+3.9%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	4'708'932.42	4'947'787.81	+238'855.39	+5.1%
107 Placements financiers	7'072'698.92	9'818'131.10	+2'745'432.18	+38.8%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	115'222'140.34	121'633'748.50	+6'411'608.16	+5.6%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0.00	0.00	0.00	--
<b>14 Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>1'645'651'079.32</b>	<b>1'643'700'041.89</b>	<b>-1'951'037.43</b>	<b>-0.1%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'128'608'458.93	1'140'555'220.21	+11'946'761.28	+1.1%
142 Immobilisations incorporelles	4'174'377.23	7'039'394.28	+2'865'017.05	+68.6%
144 Prêts	124'838'381.40	123'841'986.25	-996'395.15	-0.8%
145 Participations, capital social	186'154'811.20	190'841'906.66	+4'687'095.46	+2.5%
146 Subventions d'investissements	201'875'050.56	181'421'534.49	-20'453'516.07	-10.1%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>2'554'935'322.38</b>	<b>2'670'167'229.60</b>	<b>+115'231'907.22</b>	<b>+4.5%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>2'215'985'551.07</b>	<b>2'375'861'194.00</b>	<b>+159'875'642.93</b>	<b>+7.2%</b>
200 Engagements courants	237'098'100.22	466'396'271.48	+229'298'171.26	+96.7%
201 Engagements financiers à court terme	357'798'352.54	334'295'624.14	-23'502'728.40	-6.6%
204 Passifs de régularisation	167'508'182.25	218'560'034.84	+51'051'852.59	+30.5%
205 Provisions à court terme	55'832'635.95	68'204'947.17	+12'372'311.22	+22.2%
206 Engagements financiers à long terme	1'194'327'774.75	1'206'937'387.49	+12'609'612.74	+1.1%
208 Provisions à long terme	190'605'751.99	68'574'532.76	-122'031'219.23	-64.0%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	12'814'753.37	12'892'396.12	+77'642.75	+0.6%
<b>29 Capital propre</b>	<b>338'949'771.31</b>	<b>294'306'035.60</b>	<b>-44'643'735.71</b>	<b>-13.2%</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	--
291 Fonds	55'155'616.45	54'520'917.24	-634'699.21	-1.2%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves	5'400'000.00	5'400'000.00	0.00	0.0%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	907'341'377.12	651'114'733.29	-256'226'643.83	-28.2%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	112'333'110.44	113'410'319.04	+1'077'208.60	+1.0%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-)	-741'280'332.70	-530'139'933.97	+211'140'398.73	+28.5%

<sup>1)</sup> Le bilan 2017 est présenté après retraitement MCH2

## 2.2 Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017 <sup>1)</sup>	Budget 2018		CHF	%	CHF	%
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>1'987'153'860.33</b>	<b>2'027'753'168.82</b>	<b>2'091'479'875.22</b>	<b>+63'726'706.40</b>	<b>+3.1%</b>	<b>+104'326'014.89</b>	<b>+5.3%</b>
40 Revenus fiscaux	1'066'949'657.38	1'093'789'000.00	1'072'277'568.10	-21'511'431.90	-2.0%	+5'327'910.72	+0.5%
41 Patentes et concessions	40'190'658.76	45'485'000.00	45'697'985.48	+212'985.48	+0.5%	+5'507'326.72	+13.7%
42 Taxes	130'272'566.03	129'338'335.00	125'994'974.37	-3'343'360.63	-2.6%	-4'277'591.66	-3.3%
43 Revenus divers	15'962'541.40	10'295'500.00	113'511'374.64	+103'215'874.64	+1'002.5%	+97'548'833.24	+611.1%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	9'254'413.98	14'600'592.00	6'870'880.85	-7'729'711.15	-52.9%	-2'383'533.13	-25.8%
46 Revenus de transfert	547'610'668.56	550'086'210.62	553'667'699.39	+3'581'488.77	+0.7%	+6'057'030.83	+1.1%
47 Subventions à redistribuer	176'913'354.22	184'158'531.20	173'459'392.39	-10'699'138.81	-5.8%	-3'453'961.83	-2.0%
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>2'082'344'943.99</b>	<b>2'126'484'681.84</b>	<b>2'183'945'847.06</b>	<b>+57'461'165.22</b>	<b>+2.7%</b>	<b>+101'600'903.07</b>	<b>+4.9%</b>
30 Charges de personnel	443'034'540.55	432'828'810.60	499'876'042.19	+67'047'231.59	+15.5%	+56'841'501.64	+12.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	164'044'294.92	164'520'006.00	150'207'320.11	-14'312'685.89	-8.7%	-13'836'974.81	-8.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	50'170'792.21	67'544'316.00	33'213'187.32	-34'331'128.68	-50.8%	-16'957'604.89	-33.8%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'882'384.70	733'900.00	6'236'181.64	+5'502'281.64	+749.7%	+3'353'796.94	+116.4%
36 Charges de transfert	1'245'299'577.39	1'276'699'118.04	1'320'953'723.41	+44'254'605.37	+3.5%	+75'654'146.02	+6.1%
37 Subventions redistribuées	176'913'354.22	184'158'531.20	173'459'392.39	-10'699'138.81	-5.8%	-3'453'961.83	-2.0%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-95'191'083.66</b>	<b>-98'731'513.02</b>	<b>-92'465'971.84</b>	<b>+6'265'541.18</b>	<b>+6.3%</b>	<b>+2'725'111.82</b>	<b>+2.9%</b>
44 Revenus financiers	61'386'630.53	60'287'910.00	69'043'307.00	+8'755'397.00	+14.5%	+7'656'676.47	+12.5%
34 Charges financières	23'868'838.08	21'958'038.00	21'663'580.26	-294'457.74	-1.3%	-2'205'257.82	-9.2%
Résultat financier	37'517'792.45	38'329'872.00	47'379'726.74	+9'049'854.74	+23.6%	+9'861'934.29	+26.3%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-57'673'291.21</b>	<b>-60'401'641.02</b>	<b>-45'086'245.10</b>	<b>+15'315'395.92</b>	<b>+25.4%</b>	<b>+12'587'046.11</b>	<b>+21.8%</b>
48 Revenus extraordinaires	5'400'000.00	23'158'519.00	11'752'085.51	-11'406'433.49	-49.3%	+6'352'085.51	+117.6%
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
Résultat extraordinaire	5'400'000.00	23'158'519.00	11'752'085.51	-11'406'433.49	-49.3%	+6'352'085.51	+117.6%
<b>Résultat total</b>	<b>-52'273'291.21</b>	<b>-37'243'122.02</b>	<b>-33'334'159.59</b>	<b>+3'908'962.43</b>	<b>+10.5%</b>	<b>+18'939'131.62</b>	<b>+36.2%</b>

<sup>1)</sup> Le compte de résultats 2017 est présenté après retraitement MCH2

## 2.3 Compte des investissements

Compte des investissements détaillé (CHF)	Comptes 2017 <sup>1)</sup>	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>63'942'346.43</b>	<b>97'706'590.92</b>	<b>80'885'560.52</b>	<b>-16'821'030.40</b>	<b>-17.2%</b>	<b>+16'943'214.09</b>	<b>+26.5%</b>
50 Immobilisations corporelles	--	54'137'041.00	45'963'872.25	-8'173'168.75	-15.1%	--	--
51 Investissements pour le compte de tiers	--	0.00	0.00	0.00	--	--	--
52 Immobilisations incorporelles	--	7'283'499.92	8'598'324.02	+1'314'824.10	+18.1%	--	--
54 Prêts	--	6'019'500.00	18'653'046.05	+12'633'546.05	+209.9%	--	--
55 Participations et capital social	--	12'000'000.00	196'000.00	-11'804'000.00	-98.4%	--	--
56 Propres subventions d'investissement	--	15'106'550.00	6'018'324.20	-9'088'225.80	-60.2%	--	--
57 Subventions d'investissements à redistribuer	--	3'160'000.00	1'455'994.00	-1'704'006.00	-53.9%	--	--
58 Investissements extraordinaires	--	0.00	0.00	0.00	--	--	--
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>19'012'295.25</b>	<b>21'062'600.00</b>	<b>32'464'328.49</b>	<b>+11'401'728.49</b>	<b>+54.1%</b>	<b>+13'452'033.24</b>	<b>+70.8%</b>
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	--	0.00	18'179.00	+18'179.00	--	--	--
61 Remboursements	--	0.00	0.00	0.00	--	--	--
62 Vente d'immobilisations incorporelles	--	0.00	0.00	0.00	--	--	--
63 Subventions d'investissements acquises	--	1'168'300	-280'157.83	-1'448'457.83	-124.0%	--	--
64 Remboursement de prêts	--	893'265	19'585'241.20	+18'691'976.20	+2'092.5%	--	--
65 Transfert de participations	--	0.00	90'435.40	+90'435.40	--	--	--
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	--	15'841'035	10'851'603.97	-4'989'431.03	-31.5%	--	--
67 Subventions d'investissements à redistribuer	--	3'160'000	1'455'994.00	-1'704'006.00	-53.9%	--	--
68 Recettes d'investissement extraordinaires	--	0.00	743'032.75	+743'032.75	--	--	--
<b>Investissements nets</b>	<b>44'930'051.18</b>	<b>76'643'990.92</b>	<b>48'421'232.03</b>	<b>-28'222'758.89</b>	<b>-36.8%</b>	<b>+3'491'180.85</b>	<b>+7.8%</b>

<sup>1)</sup> De l'introduction du MCH2 découle l'utilisation d'un plan comptable beaucoup plus détaillé, que celui connu jusqu'ici (MCH1) pour le compte des investissements. La correspondance un pour un entre l'ancien plan comptable et le nouveau n'est pas possible. En effet, pour rendre la comparaison entre les comptes 2017 et les comptes 2018 possible, il aurait fallu retraiter les écritures des comptes 2017 ligne par ligne. Dès lors, pour cet exercice, les données hi ne sont pas représentées dans le présent tableau.



## 2.4 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie <sup>1)</sup> (CHF)	Comptes 2018
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	-33'334'159.59
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	56'558'300.32
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	-6'032'518.59
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	-131'777'338.12
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-238'855.39
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-8'372'566.50
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	46'252.45
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	212'013'097.30
+ Augmentation / - diminution des provisions	-109'658'908.01
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	53'749'810.20
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	-557'056.46
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	-11'752'085.51
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]</b>	<b>20'643'972.10</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	
<b>Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>32'865'089.09</b>
+ Remboursements de prêts et de participations	20'436'888.35
+ Contributions acquises	10'972'206.74
+ Contributions à redistribuer	1'455'994.00
<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>-69'033'400.21</b>
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-42'710'035.96
- Prêts et participations	-18'849'046.05
- Propres contributions d'investissement	-6'018'324.20
- Contributions d'investissement redistribuées	-1'455'994.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]</b>	<b>-36'168'311.12</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER</b>	
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	0.00
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	-6'511'676.29
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]</b>	<b>-6'511'676.29</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	12'118'412.90
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-22'425'519.80
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]</b>	<b>-10'307'106.90</b>
<b>Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]</b>	<b>-32'343'122.21</b>
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	160'436'505.78
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	128'093'383.57
<b>Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan</b>	<b>-32'343'122.21</b>

<sup>1)</sup> (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

## 2.5 Annexes

### 2.5.1 Principes régissant la présentation et la tenue des comptes

*Normes appliquées* Les comptes de l'Etat de Neuchâtel 2018 sont présentés pour la première fois conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est régie par les grands principes définis à l'article 6 RLFinEC, soit légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, rentabilité, causalité, prise en compte des avantages, non-affectation des impôts généraux et gestion axée sur les résultats.

*Principe et structure des comptes* L'article 51 LFinEC définit que la présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus. L'article 52 LFinEC précise qu'elle est régie par les normes MCH2, ce qui signifie qu'en l'absence de dispositions prévues par la loi ou les règlements, les principes du MCH2 s'appliquent. L'article 29 LFinEC précise encore le contenu de l'annexe aux comptes, qui doit entre-autres indiquer les règles régissant la présentation des comptes, justifier les dérogations à ces règles et offrir une vue d'ensemble des principes y relatifs.

La présentation des comptes repose sur le principe du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables (article 53 LFinEC et 42 RLFinEC).

En raison du passage au MCH2 et en dérogation au principe de la comparabilité, seul le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 retraité est comparé. L'annexe présente un résumé des retraitements effectués dans le cadre du passage au MCH2. Le compte de résultat 2017 n'a fait l'objet que de reclassifications et n'a pas été retraité selon les nouveaux principes. Le compte des investissements 2017 n'a pas été reclassé.

Les actifs et les passifs du bilan sont évalués selon le principe de la valeur réelle conformément aux articles 52 LFinEC al. 2 et 45 et 46 RLFinEC pour les éléments du patrimoine administratif et financier.

Les comptes sont définis à l'article 24 LFinEC et comprennent les éléments consolidés suivants: le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe.

Le bilan suit la présentation du MCH2. Le compte de résultats et le compte des investissements suivent la même présentation que le budget.

Le compte de résultat est subdivisé en trois niveaux, soit le résultat d'exploitation, le résultat de financement et le résultat extraordinaire (article 26 LFinEC).

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables au patrimoine administratif conformément à l'article 10 LFinEC.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (disponibilités et financements). Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (compte des investissements) et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Les liquidités se composent des comptes postaux et bancaires ainsi que des cartes de crédit.

*Retraitements au 1<sup>er</sup> janvier 2018* Le Canton de Neuchâtel applique pour la première fois en 2018 les principes du MCH2 et a procédé au 1er janvier 2018, au retraitement du patrimoine financier, du patrimoine administratif, des provisions et des comptes de régularisation conformément aux modalités décrites à l'article 78 LFinEC, qui s'appliquent lors du passage au MCH2. Cet article prescrit un retraitement du patrimoine administratif et du patrimoine financier : La norme minimale du MCH2 préconise uniquement un retraitement du patrimoine financier (recommandation 19). Néanmoins, cette recommandation précise qu'un retraitement plus complet (patrimoine administratif) est possible.

Les immobilisations ont été reclassées dans les nouvelles catégories MCH2 et réévaluées selon les nouveaux taux d'amortissements et les dates de mise en exploitation. Certains arbitrages ont dû être effectués en raison de données partielles. Une réserve de retraitement a été créée conformément aux normes MCH2. Les principes et méthodes de réévaluation appliqués ont donc été utilisés uniquement pour le passage au MCH2 au 1.1.2018. Les immobilisations acquises dès le 1.1.2018 sont intégrées au bilan à leur valeur d'acquisition, puis amorties selon les règles LFinEC / RLFinEC.

Ces retraitements du bilan au 1er janvier 2018 sont commentés dans le rapport 18.022 du 25 juin 2018 du Conseil d'État au Grand Conseil informant sur le retraitement des postes du bilan au 1er janvier 2018 selon les dispositions de la loi sur les finances de l'Etat et des communes et les normes MCH2. Un résumé des modifications intervenues entre les premiers chiffres publiés dans le rapport au Conseil d'État et les montants définitifs, figure dans l'annexe aux comptes au point des principes comptables

Les comparaisons avec les chiffres de l'exercice précédent ne sont par conséquent pas toujours possibles. En dérogation à l'article 53 LFinEC nous présentons en particulier les comparaisons par rapport aux soldes d'ouverture au bilan au 1.1.18. Le compte de résultat a été reclassé sans retraitement, tandis que le compte d'investissements n'a pas été retraité ou reclassé.

*Annexe aux comptes* Elle indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles, offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties. L'annexe présente un tableau des immobilisations et des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers. Elle mentionne les dérogations par rapport aux règles de présentation des comptes selon l'article 53 LFinEC.

Le Conseil d'État n'a pas fixé les informations minimales permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers (article 29, al. 1 let h LFinEC). En l'état, des informations supplémentaires sont présentées concernant la liste des dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences (article 46 LFinEC), prévoyance.ne, le tableau des prêts, l'état des emprunts bancaires au 31.12.18 et les indicateurs financiers (article 57 RLFinEC).

*Périmètre de consolidation* L'article 2 LFinEC prescrit que la LFinEC s'applique au Grand Conseil, au Conseil d'État, aux Autorités judiciaires, ainsi qu'à leur administration. L'article 57 définit que ces autorités et organes font d'office partie du périmètre de consolidation.

Sont par ailleurs consolidés les institutions indépendantes dont la prise en compte permet, de manière déterminante, une meilleure compréhension de la situation financière de la collectivité, soit HNE, le CNP, NOMAD, l'Université, le SCAN, le CNERN, NVT et le CNIP (article 63 RLFinEC). Les principes de gestion financière, de présentation des comptes ainsi que les règles de gestion de la loi, sont applicables à ces entités qui feront l'objet d'une consolidation au plus tard avec les comptes 2021. Dès l'entrée en vigueur de la LFinEC et jusqu'à leur consolidation, les comptes des entités répondant aux critères de consolidation sont joints en annexe au chapitre 3 des comptes de la collectivité (article 81 LFinEC).

*Principes comptables* *Compte des investissements*  
Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes d'investissement en lien avec la constitution ou la modification du patrimoine administratif (article 10 LFinEC). Les dépenses d'investissement du

patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000. — par objet sont portées au bilan (article 43 RLFInEC).

#### *Patrimoine administratif*

L'article 5 LFinEC distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques, soit celles définies dans une loi, un règlement ou un arrêté.

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Il peut se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations. Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier. Les terrains et leur équipement destinés à être revendus ultérieurement, en particulier dans le cadre de la promotion économique, appartiennent au patrimoine financier.

L'article 56 LFinEC prescrit que les immobilisations dans le patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Le rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil (rapport n°18.022) portant sur le bilan d'ouverture et les retraitements détaillent les arbitrages effectués lors du passage au MCH2. Les taux d'amortissements du patrimoine administratif sont les suivants :

<b>Catégorie d'immobilisation</b>	<b>Durée d'utilisation (ans)</b>	<b>Taux d'amortissements</b>
<b>Patrimoine administratif</b>		
Terrains	0	--
Terrains agricoles	0	--
Terrains viticoles	0	--
Terrains naturels protégés (biotopes, marais, etc.)	0	--
Routes, chemins	50	2%
Ponts	50	2%
Tunnels	50	2%
Surfaçage des routes	10	10%
Instal. Tech., signalisation & instal. électroméc.	10	10%
Aménagement des cours d'eau	50	2%
Ouvrages protection (paravalanches, pierres etc.)	20	5%
Installations d'alimentation en eau	50	2%
Bâtiment	40	3%
Bâtiment enveloppe	40	3%
Bâtiment installations	30	3%
Bâtiment aménagements intérieurs	40	3%
Bâtiment aménagements extérieurs	30	3%
Forêts yc terrains	0	--
Mobilier, biens meubles	10	10%
Machines et appareils	5	20%
Instruments, outillages	4	25%
Equipements et installations	15	7%
Véhicule usage crt	5	20%
Infrastructures informatiques	4	25%
Véhicules spéciaux	15	7%
Systèmes de communication	4	25%
Crédit d'études	5	20%
Logiciels	4	25%
Subventions à la Confédération*	20	5%
Subventions aux cantons et concordats*	20	5%
Subventions aux communes et groupes intercommunaux*	20	5%
Subventions aux entreprises publiques*	20	5%
Subventions aux entreprises privées*	20	5%
Subventions aux ménages*	20	5%
<b>Patrimoine financier</b>		
Terrains de la promotion économique	0	--
Autres terrains	0	--
Bâtiments	0	--

\* Les subventions à l'investissement octroyées sont amorties sur une durée de 20 ans (5%), si les éléments auxquelles elles se réfèrent ne sont pas clairement identifiables.

Les prêts du patrimoine administratif sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFineC.

Les participations du patrimoine administratif sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. L'article 46 al. 9 RLFineC précise que les titres de participations du patrimoine administratif sont ajustés en cas de modification de leur valeur, conformément à l'article 45 alinéa 3.

La LFinEC ne s'applique pas à la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, à la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) et à l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) selon l'article 2 alinéa 3 LFinEC. En conséquence, les participations du patrimoine administratif détenues dans ces institutions et inscrites au patrimoine administratif sont toujours évaluées à la valeur nominale (article 56 al. 1 LFinEC).

#### *Patrimoine financier*

Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques de la collectivité.

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et lorsque leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les articles 55 LFinEC et 45 RLFineC traitent de l'évaluation des capitaux de tiers et du patrimoine financier. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Des évaluations ultérieures se feront à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Le patrimoine financier (hors immobilisations corporelles) et les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les créances sont présentées nettes des débiteurs douteux évalués sur la base des pertes effectives moyennes des 5 dernières années.

Les marchandises, fournitures et travaux en cours sont évalués à la valeur d'acquisition en tenant compte de leur obsolescence et vétusté.

Les prêts du patrimoine financier sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFineC.

Les participations du patrimoine financier sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. En dérogation à l'article 45 al. 3 RLFineC, les participations du patrimoine financier de l'office du logement dans des coopératives d'habitation sont valorisées à leur valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

#### *Engagements courants et financiers*

Les engagements courants proviennent de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles, tandis que les engagements financiers proviennent d'opérations de financement à court ou long terme.

Les engagements sont évalués à la valeur nominale conformément à l'article 45 RLFineC. Les engagements sont ajustés de la valeur de remplacement de Swaps d'intérêts, conformément à la recommandation 21 du MCH2 traitant des instruments financiers.

#### *Provisions et engagements conditionnels*

Sont considérées comme provisions les sorties de fonds probables ou attendues contractuellement dans la ou les périodes comptables suivantes en raison d'événements situés dans le passé et être justifiées économiquement selon la recommandation 09 du MCH2. Le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Les engagements conditionnels sont des engagements possibles résultant d'événements passés, mais dont l'existence de l'engagement doit encore être confirmée par un événement à venir et/ou l'estimation du montant n'est pas fiable.

Les événements post-clôtures, sont ceux intervenant après la date de clôture, mais qui ont une importance significative pour l'évaluation et/ou la présentation des comptes.

*Engagements envers des financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers*

Au sens de la recommandation 8 du MCH2, les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers font partie des capitaux de tiers ou du capital propre.

Un financement spécial correspond à une allocation complète ou partielle de recettes à une tâche spécifique (recettes affectées). Cette allocation doit reposer sur une base légale. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés. De plus, un financement spécial ne peut être instauré que s'il existe un rapport causal entre la prestation fournie et le montant payé par le bénéficiaire (par exemple les émoluments pour le stationnement).

Les financements spéciaux (et les fonds spéciaux) sont rattachés au capital propre lorsque la collectivité publique est compétente pour modifier la base légale concernée ou lorsque la base légale laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique.

*Capital propre*

Le capital propre inclut les groupes de comptes 29.

Dans le bilan d'ouverture, conformément aux dispositions de l'article 78 LFinEC, les bénéfices de retraitement ont été portés à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif et à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier dans le capital propre selon l'origine des ajustements: Le groupe de comptes 295 Réserves liées au retraitement (introduction MCH2) a enregistré ainsi tous les ajustements en lien avec le patrimoine administratif, tandis que le groupe de comptes 296 Réserves liées au patrimoine financier, les retraitements du patrimoine financier.

Les réserves liées au retraitement MCH2 ont été constituées de la manière suivante au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

<b>Réserves liées au retraitement du patrimoine administratif (CHF)</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2018</b>
<b>295 Réserves liées retraitement (introduction MCH2)</b>	<b>907'341'377.12</b>
Immobilisations corporelles du PA	748'088'524.47
Immobilisations incorporelles	518'380.16
Prêts	5'292'090.50
Participations, capital social	71'776'493.20
Subventions d'investissement	153'393'690.68
Provision HE-Arc et HEP-BEJUNE	-4'836'033.40
Provision Magistrats	-49'889'274.84
Provisions RH	-17'002'493.65

Les réserves liées au patrimoine financier sont composée de deux réserves, soit celle liée au retraitement du patrimoine financier et celle, active, de réserve de valeur marchande liée à la couverture des swaps au 31.12.2018 :

<b>Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (CHF)</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2018</b>
<b>296 Réserve liées au patrimoine financier</b>	<b>112'333'110.44</b>
<b>2960 Réserves liées au retraitement du PF</b>	<b>124'977'953.35</b>
Amort SWAP	-3'058'469.87
Ducroires	-27'915'827.79
IFD à recevoir	80'000'000.00
Réévaluations titres	90'031.03
Réévaluation immo corporelles	75'862'219.98
<b>2961 Réserve valeur marchande instrum. financiers</b>	<b>-12'644'842.91</b>

## Bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2018 retraité après écritures définitives

Bilan au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 retraité (CHF)	Avant réévaluation	Retraitement et réévaluations MCH2	Bilan d'ouverture MCH2 selon rapport CE au GC	Retraitements après écritures définitives	Bilan d'ouverture MCH2 au 01.01.18 retraité
<b>1 ACTIF</b>	<b>1'406'041'996.48</b>	<b>1'239'394'895.02</b>	<b>2'645'436'891.50</b>	<b>-90'501'569.12</b>	<b>2'554'935'322.38</b>
<b>10 Patrimoine financier (PF)</b>	<b>739'460'096.18</b>	<b>130'885'547.62</b>	<b>870'345'643.80</b>	<b>38'938'599.26</b>	<b>909'284'243.06</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	160'434'566.54	0.00	160'434'566.54	1'939.24	160'436'505.78
101 Créances	395'083'683.85	-27'496'346.28	367'587'337.57	44'232'509.38	411'819'846.95
104 Actifs de régularisation	132'890'325.12	80'496'530.13	213'386'855.25	-3'362'736.60	210'024'118.65
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	4'708'932.42	0.00	4'708'932.42	0.00	4'708'932.42
107 Placements financiers	6'982'667.89	0.00	6'982'667.89	90'031.03	7'072'698.92
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	39'359'920.36	77'885'363.77	117'245'284.13	-2'023'143.79	115'222'140.34
<b>14 Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>666'581'900.30</b>	<b>1'108'509'347.40</b>	<b>1'775'091'247.70</b>	<b>-129'440'168.38</b>	<b>1'645'651'079.32</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	380'519'934.45	779'225'751.49	1'159'745'685.94	-31'137'227.01	1'128'608'458.93
142 Immobilisations incorporelles	3'655'997.07	3'745'136.88	7'401'133.95	-3'226'756.72	4'174'377.23
144 Prêts	119'546'290.90	5'292'090.50	124'838'381.40	0.00	124'838'381.40
145 Participations, capital social	114'378'318.00	64'229'991.39	178'608'309.39	7'546'501.81	186'154'811.20
146 Subventions d'investissements	48'481'359.88	256'016'377.14	304'497'737.02	-102'622'686.46	201'875'050.56
<b>2 PASSIF</b>	<b>1'406'041'996.48</b>	<b>1'239'394'895.02</b>	<b>2'645'436'891.50</b>	<b>-90'501'569.12</b>	<b>2'554'935'322.38</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>2'092'166'712.73</b>	<b>106'806'978.18</b>	<b>2'198'973'690.91</b>	<b>17'011'860.16</b>	<b>2'215'985'551.07</b>
200 Engagements courants	192'446'109.32	0.00	192'446'109.32	44'651'990.90	237'098'100.22
201 Engagements financiers à court terme	345'151'570.39	12'091'135.96	357'242'706.35	555'646.19	357'798'352.54
204 Passifs de régularisation	143'713'425.20	0.00	143'713'425.20	23'794'757.05	167'508'182.25
205 Provisions à court terme	67'832'635.95	30'382'276.80	98'214'912.75	-42'382'276.80	55'832'635.95
206 Engagements financiers à long terme	1'194'327'774.75	0.00	1'194'327'774.75	0.00	1'194'327'774.75
208 Provisions à long terme	135'880'443.75	64'333'565.41	200'214'009.16	-9'608'257.17	190'605'751.99
209 Engagements envers les financ. spéciaux et des fonds capitaux de tiers	12'814'753.37	0.00	12'814'753.37	0.00	12'814'753.37
<b>29 Capital propre</b>	<b>-686'124'716.25</b>	<b>1'132'587'916.84</b>	<b>446'463'200.59</b>	<b>-107'513'429.28</b>	<b>338'949'771.31</b>
291 Fonds enregistrée sous capital propre	55'155'616.45	0.00	55'155'616.45	0.00	55'155'616.45
294 Réserve de politique budgétaire	0.00	0.00	0.00	5'400'000.00	5'400'000.00
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	1'017'348'505.18	1'017'348'505.18	-110'007'128.06	907'341'377.12
296 Réserve liée au patrimoine financier	0.00	115'239'411.66	115'239'411.66	-2'906'301.22	112'333'110.44
299 Excédent(+) / Découvert(-) du bilan	-741'280'332.70	0.00	-741'280'332.70	0.00	-741'280'332.70

Les principaux ajustements au niveau de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif intervenus après l'émission du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le retraitement MCH2 (18.022) peuvent être résumés de la manière suivante :

Ajustement de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (CHF)	1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Solde au 01.01.18 avant écritures définitives</b>	<b>1'017'348'505.18</b>
+ Provision HE-Arc et HEP-BEJUNE	-2'245'923.40
+ Provision Magistrats	6'562'090.07
+ Provision prêts remboursables	5'292'090.50
+ Provision Réévaluation	15'000'000.00
+ Provisions RH	-5'175'216.85
+ Immobilisations corporelles du PA	-31'137'227.01
+ Immobilisations incorporelles	-3'226'756.72
+ Réévaluation participations	7'546'501.81
+ Subventions d'investissement	-102'622'686.46
<b>Solde au 01.01.18 après écritures définitives</b>	<b>907'341'377.12</b>

Au niveau des réserves liées au retraitement du patrimoine financier, les ajustements et reclassements ont été les suivants :

<b>Ajustement de la réserve liée au retraitement du patrimoine financier (CHF)</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2018</b>
<b>Solde au 01.01.18 avant écritures définitives</b>	<b>115'239'411.66</b>
+ Correction participations	90'031.03
+ Correction immobilisations corporelles	-2'023'143.79
+ Correction SWAP	-553'706.67
+ Ajustement du croire	-419'481.79
+ Reclassification réserve de valeur marchande sur instruments financiers	12'644'842.91
<b>Solde au 01.01.18 après écritures définitives</b>	<b>124'977'953.35</b>
+ Reclassification réserve de valeur marchande sur instruments financiers	-12'644'842.91
<b>Solde au 01.01.18 après écritures définitives</b>	<b>112'333'110.44</b>



## 2.5.2 État du capital propre

Etat du capital propre selon recommandation n°15 du MCH2 (en CHF)	291 Fonds enregistrés sous capital propre	294 Réserve de politique budgétaire	295 Réserves liées retraitement (intro. MCH2)	296 Réserves liées au patrimoine financier	299 Excédent/découvert du bilan	29 Capital propre
<b>Solde au 1.1.18</b>	<b>55'155'616.45</b>	<b>5'400'000.00</b>	<b>907'341'377.12</b>	<b>112'333'110.44</b>	<b>-741'280'332.70</b>	<b>338'949'771.31</b>
<b>Augmentation par compte</b>	<b>5'885'837.27</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'077'208.60</b>	<b>244'474'558.32</b>	<b>251'437'604.19</b>
3511 Attributions aux fonds du capital propre	5'885'837.27					5'885'837.27
3894 Attribution à la réserve de politique budgétaire						-
3896 Attributions aux réserves de réévaluation						-
2016 Valeur marchande SWAP				1'077'208.60		1'077'208.60
2950 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)					244'474'558.32	244'474'558.32
2990 Excédent de revenus						-
<b>Diminution par compte</b>	<b>-6'520'536.48</b>	<b>-</b>	<b>-256'226'643.83</b>	<b>-</b>	<b>-33'334'159.59</b>	<b>-296'081'339.90</b>
4511 Prélèvements provenant de fonds, capital propre	-6'520'536.48					-6'520'536.48
4894 Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire						-
4895 Prélèvements sur réserve liée au retraitement			-11'752'085.51			-11'752'085.51
4896 Prélèvements sur les réserves liées au retraitement						-
2990 Excédent de charges					-33'334'159.59	-33'334'159.59
2999 Résultat cumulé des années précédentes			-244'474'558.32			-244'474'558.32
<b>Solde au 31.12.18</b>	<b>54'520'917.24</b>	<b>5'400'000.00</b>	<b>651'114'733.29</b>	<b>113'410'319.04</b>	<b>-530'139'933.97</b>	<b>294'306'035.60</b>

L'état du capital propre renseigne de manière détaillée sur les raisons des changements ayant affecté le capital propre. En dérogation à l'article 22 RLFInEC, l'état du capital est présenté par rapport au bilan d'ouverture retraité.

L'article 62 al.3 et al. 4 RLFInEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif.

Outre l'absorption des amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 (CHF 418'392'260.52 prévus jusqu'en 2038), cette réserve doit être utilisée pour résorber le découvert à raison de 50% au minimum du solde positif restant dans la réserve (CHF 244'474'558.32). L'éventuel solde peut ensuite être affecté à une réserve de politique conjoncturelle. Le prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 se montent à CHF -11'752'085.51. L'ajustement des instruments de couverture (Swaps) correspond à la réévaluation de la valeur de remplacement en fin d'année.

Le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil n°18.033 actuellement en cours d'examen par la commission financière du Grand Conseil propose diverses modifications de la LFinEC et prévoit notamment d'inscrire dans la loi un mécanisme de lissage de certains revenus avec la création d'une réserve de lissage. Il prévoit également d'inscrire dans la loi l'ensemble des règles relatives à l'attribution et à l'utilisation de la réserve de politique conjoncturelle (CHF 5'400'000). Ce rapport est également à l'appui de deux projets de décret :

- décret portant attribution d'un montant de CHF 110 millions à la réserve de politique conjoncturelle par le biais de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.
- décret portant attribution d'un montant de CHF 100 millions à la réserve de lissage de revenus par le biais de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.

## 2.5.3 Tableau des provisions

### Provisions à court terme

Type de provision	Description du type de provision	Dépt.	Etat au 01.01.2018	Augmentation	Dissolution / utilisation	Etat au 31.12.2018	Commentaire et justification de la provision
<b>205 Provisions à court terme</b>			<b>55'832'636</b>	<b>22'429'247</b>	<b>-10'056'936</b>	<b>68'204'947</b>	
<b>Total Autres provisions</b>			<b>26'862'078</b>	<b>5'183'245</b>	<b>-3'663'376</b>	<b>28'381'947</b>	
Autres provisions	Provision sites pollués	DDTE	12'827'127	0	-879'867	11'947'261	La loi sur le traitement des déchets (LTD) met à charge de l'Etat le financement de différentes responsabilités en relation avec les sites pollués. Ces engagements font donc l'objet d'une provision. Son évolution peut varier selon l'occurrence de nouveaux cas, la réévaluation de sites connus ou encore leur assainissement.
Autres provisions	Réserve aide expl. Paysannes, part. cant.	DDTE	1'276'193	0	0	1'276'193	Cette réserve est destinée à couvrir les pertes consécutives à l'octroi de prêts agricoles (aides aux exploitations paysannes), y compris les frais de procédure éventuels, conformément aux exigences mentionnées à l'article 86 de la Loi fédérale sur l'agriculture (LAg).
Autres provisions	Provision découvert FDFN	DEAS	162'681	0	-124'592	38'089	Mise à jour de la provision correspondant au découvert du fonds de désendettement et de prévention à l'endettement.
Autres provisions	Provision LAMAL	DEAS	0	534'600	0	534'600	Suite au passage d'une classification automatique à une classification quasi-automatique des assurés, il a été estimé qu'une partie de ces bénéficiaires (non encore traités en 2018) pourrait faire valoir leur droit aux subsides en ce début d'année 2019.
Autres provisions	Provision pour pertes sur débiteurs	DEAS	2'347'454	0	-199'617	2'147'838	Mise à jour de la provision couvrant les montants résiduels dus par la France. La dissolution partielle effectuée en date du 05.07.2018 correspond à la perte sur débiteurs du montant dû en 2017 auquel il est renoncé.
Autres provisions	Remboursement indemnités forfaitaires	DEAS	249'035	412'823	0	661'858	La provision a été adaptée aux nombres de cas concernés.
Autres provisions	Provision assainissement Finance	DEF	3'415'286	0	0	3'415'286	Provision destinée à couvrir d'éventuels coûts de Prévoyance.ne en lien avec des restructurations.
Autres provisions	Provision subvention FFPP	DEF	4'125'000	0	0	4'125'000	Provision destinée aux aides incitatives à la création de places d'apprentissages duales dans les domaines techniques. Mise en œuvre du rapport 15.030.
Autres provisions	LIMA maintien à domicile	DFS	0	300'000	0	300'000	Des conflits juridiques en cours dans d'autres cantons pourraient aboutir à une jurisprudence nationale sur la prise en charge des prestations de la Liste des Moyens et Appareils (LIMA). Il se peut que ce financement doive désormais être assumé par les cantons. Les coûts générés seraient alors, par année, de l'ordre de 300'000 francs.
Autres provisions	Provision reprise Débiteurs SCCO	DFS	0	435'822	0	435'822	Provision créée suite à l'intégration des flux financiers de la perception dans SAP.
Autres provisions	Provision reprise ORACE	DFS	0	3'500'000	0	3'500'000	Provision créée suite à l'intégration des flux financiers de l'Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien.
Autres provisions	Réserve contribution employeur	DFS	2'459'301	0	-2'459'301	0	Utilisation de la réserve contribution employeur.
<b>Total Litiges</b>			<b>28'970'558</b>	<b>17'246'002</b>	<b>-6'393'560</b>	<b>39'823'000</b>	
Litiges	Divers litiges	DDTE	6'824'998	1'377'502	-3'937'500	4'265'000	Il s'agit de divers litiges en lien avec des expropriations. Les variations peuvent être dues à l'émergence de nouveaux cas, à l'évolution des dossiers conduisant à des réévaluations ou à la fin du litige.
Litiges	Divers litiges	DEAS	113'000	228'500	0	341'500	Provision concernant les indemnités LAVI, mise à jour sur la base des dossiers ouverts
Litiges	Divers litiges	DEF	80'000	0	-80'000	0	Provision dissoute suite à un arrêt du Tribunal fédéral.
Litiges	Divers litiges	DFS	21'952'560	15'640'000	-2'376'060	35'216'500	Divers litiges principalement dans le domaine de la santé publique et au service des contributions.

## Provisions à long terme

Type de provision	Description du type de provision	Dépt.	Etat au 01.01.2018	Augmentation	Dissolution / utilisation	Etat au 31.12.2018	Commentaire et justification de la provision
<b>208 Provisions à long terme</b>			<b>190'605'752</b>	<b>14'363'131</b>	<b>-136'394'350</b>	<b>68'574'533</b>	
<b>Total Autres provisions</b>			<b>55'441'413</b>	<b>6'448'797</b>	<b>-2'203'011</b>	<b>59'687'200</b>	
Autres provisions	Autre provision LT	DEAS	0	4'600'000	0	4'600'000	La mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) prévoit une hausse du forfait d'intégration en faveur des personnes réfugiées et admises à titre provisoire. Afin d'éviter un système à deux vitesses, cette provision a été constituée pour permettre à l'ensemble des personnes arrivées dans les 6 dernières années de bénéficier des mêmes conditions.
Autres provisions	Provisions cautions	DEAS	0	700'000	0	700'000	Provision sur cautionnement NECO.
Autres provisions	Autre provision LT	DEF	0	205'000	0	205'000	Provision créée au service de la protection de l'adulte et de la jeunesse en lien avec une possible restitution de subvention fédérale dans le domaine de l'accueil de jeunes.
Autres provisions	Provision Garantie HEARC BEJUNE	DEF	4'836'033	0	0	4'836'033	Part cantonale à la garantie du découvert des HES en lien avec Prévoyance.ne.
Autres provisions	Provision thésaurisation	DEF	456'105	0	-6'663	449'442	Provision liée au règlement concernant le système de thésaurisation personnelle proposé au personnel enseignant du Conservatoire neuchâtelois.
Autres provisions	Provision Magistrats	DJSC	49'889'275	943'797	-1'936'348	48'896'725	Adaptation à l'indice des prix (IPC) et à l'utilisation annuelle.
Autres provisions	Provision personnel	DJSC	260'000	0	-260'000	0	Dissolution de la provision.
<b>Total Litiges</b>			<b>135'164'339</b>	<b>7'914'333</b>	<b>-134'191'339</b>	<b>8'887'333</b>	
Litiges	Charge foncière NECO	DEAS	347'333	0	0	347'333	Provision liée à une vente de bien-fonds.
Litiges	Apport suppl. prévoyance.ne	DFS	21'679'006	164'333	-21'843'339	0	Transfert de cette provision dans les engagements à court terme.
Litiges	Divers litiges	DFS	13'138'000	7'750'000	-12'348'000	8'540'000	Divers litiges dans le domaine de la santé publique.
Litiges	Primauté cotisation prévoyance.ne	DFS	100'000'000	0	-100'000'000	0	Dissolution complète de la provision de CHF 100 millions créée en vertu de l'art. 4, al.4 LCPFPub, aujourd'hui abrogée (participation de l'État lors du passage à la primauté des cotisations)

## 2.5.4 Tableau des participations

### Participation du patrimoine administratif

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>Patrimoine administratif</b>						<b>190'841'907</b>
<b>145 Participations, capital social</b>						<b>190'841'907</b>
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Établissement de droit public	Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle; organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation; mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.	1'835'224	100.0%	1'564'289	1'835'224
Aresa, Aéroport régional des Eplatures SA	Société anonyme	Exploiter l'aéroport des Éplatures et favoriser le développement de l'aviation civile et commerciale en fonction des besoins régionaux et cantonaux.	2'295'879	32.4%	810'000	743'865
Banque cantonale neuchâtelois (capital de dotation)	Établissement de droit public	Contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.	785'000'000	100.0%	100'000'000	100'000'000
Banque nationale suisse	Société anonyme régie à l'art. 99 de la Constitution fédérale.	La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture.  Dans les limites ainsi fixées : a. elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses; b. elle assure l'approvisionnement en numéraire; c. elle facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire; d. elle gère les réserves monétaires; e. elle contribue à la stabilité du système financier.  Elle participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière.  Elle fournit des services bancaires à la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle opère à la demande des services fédéraux compétents.	84'527'400	1.6%	401'250	6'660'750
BLS SA (anc. Chemin de fer du Loetschberg)	Société anonyme	Fournir des services dans les domaines des chemins de fer, des bus et des transports maritimes ainsi que du tourisme et des loisirs.	1'003'576'000	0.6%	459'096	5'799'650
Cautionnement romand société coopérative (anc. CRC - PME)	Société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenir des emplois sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Par ce biais, la société favorise les intérêts économiques de ses membres en contribuant à renforcer le développement des PME dans les cantons concernés.	19'724'544	0.0%	986	1'056
Chauffage à distance Basse-Areuse SA CAD	Société anonyme	Distribuer de la chaleur; dans ce cadre, elle construit et exploite les installations nécessaires.	781'7710	40.0%	240'000	3'127'084
Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	Société anonyme	Société anonyme à but non économique idéal dont les services s'adressent notamment aux institutions du secteur public et parapublic de la santé; assumer la responsabilité de l'ensemble des activités liées au système d'information de la santé et à l'informatique, notamment des établissements sanitaires neuchâtelois, actionnaires de la société, et, accessoirement, d'autres établissements sans limitation géographique.	469'638	51.0%	51'000	239'515
Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA	Société anonyme	Exploiter les lignes de chemin de fer Tavannes - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds, Le Noirmont - Glovelier et Porrentruy - Bonfol ainsi que d'assurer des services automobiles dans les régions desservies par le rail.	13'041'710	0.1%	7'800	9'376
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	Société anonyme	Construire, exploiter, gérer un centre de collecte, de tri de déchets spéciaux et dangereux et traiter des boues et eaux huileuses.	21'498'724	8.8%	600'000	1'896'946
CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) SA - Recherche et Développement	Société anonyme	Exploiter un centre suisse de recherche avancée et promouvoir le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles en microtechnique et en nanotechnologies (partenariat public-privé).	36'372'477	9.8%	2'840'000	3'554'640
Groupe E Greenwatt SA	Société anonyme	Étudier, construire et exploiter des installations de productions d'énergies issues de sources renouvelables, mettre en place des mesures d'économies et d'efficacité énergétique.	26'873'289	10.0%	3'000'000	2'687'329

## Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Groupe E SA	Société anonyme	Produire et acquérir, transporter et distribuer, fournir et commercialiser de l'énergie, des produits et prestations de services en rapport avec l'énergie, les travaux d'ingénieur et les autres domaines qui y sont directement ou indirectement liés, y compris celui de la télécommunication et de l'exploitation d'usines d'incinération des déchets.	1773'358'000	1.8%	1'235'500	31'868'855
ISDS Oulens SA	Société anonyme	Construire, exploiter et gérer une installation de mise en dépôt définitif de déchets stabilisés.	265'672	2.5%	5'000	6'642
Job Eco SA	Société anonyme	Contribuer à l'emploi et à la réinsertion professionnelle de personnes connaissant des difficultés sur le marché du travail et poursuit de ce fait un but de pure utilité publique qui n'est pas de nature économique. Activités dans les domaines du tri, du recyclage, de la récupération et de l'élimination de matériels et appareils électriques ou informatiques.	279'365	16.7%	24'000	46'561
MCH Group SA	Société anonyme	Organiser des foires, des congrès et d'autres événements à Bâle. Les foires, congrès et événements ont pour but de souligner l'importance de la Suisse en tant que site pour les marchés nationaux et internationaux. Elle gère et entretient son immobilier et fournit des services de marketing, de communications et de technologie.	438'975'000	0.3%	100'000	20'100
Salines Suisses SA	Société anonyme	Le but de la société est la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'exploitation de sel, mélanges de sel et de saumure, ainsi que toutes les transactions connexes. Pour ce faire, la société exploite principalement des gisements salins ou obtient de la saumure auprès de tiers sur la base de concessions accordées ou à octroyer. Elle utilise et exploite des ressources minérales de toutes sortes, en particulier des volumes de gravier et de décharge, à moins qu'elles ne soient privées de leur utilisation par des concessions.	203'271'000	2.4%	272'000	4'952'500
SelFin Invest AG	Société anonyme	La société a pour objet la fourniture de services de gestion immobilière, de financement, de gestion d'actifs, d'intérêts et de droits, y compris de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de transactions financières, commerciales et de financement de tous types, en particulier dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. Elle peut notamment fournir des garanties et des cautions en faveur de tiers, octroyer ou recevoir des prêts, souscrire ou émettre des obligations publiques, détenir, gérer, solliciter et céder des participations.	135'600'852	2.7%	272'000	3'688'343
Silatech SA	Société anonyme	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.	23'628'542	40.0%	8'000'000	9'451'417
Société coopérative NEuchâtel Interface PME	Société coopérative	Contribuer à la constitution, au maintien et au développement de petites et moyennes entreprises établies dans le canton de Neuchâtel.	1'967'994	66.2%	375'000	1'302'812
Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA	Société anonyme	Transporter par bateaux des voyageurs et marchandises sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne et les rivières ou canaux qui les relient.	1'473'409	25.0%	712'780	368'912
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	Société anonyme	Mise en oeuvre de la concession de la Confédération suisse du 28 janvier 1947 et de la concession du Gouvernement français, prévue par la convention franco-suisse du 19 novembre 1930, pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute et des débits du Doubs. Construction des ouvrages nécessaires pour l'aménagement de la chute du Châtelot faisant l'objet des dites concessions en vue de la production de force motrice, l'exploitation de l'usine ci-dessus désignée et des installations connexes.	8'417'000	8.3%	500'000	701'417
Sucre Suisse SA	Société anonyme	Production et commerce de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, en particulier de sucre, de mélasse, de pulpe de betterave et produits fabriqués à partir de matières premières nationales et étrangères.	92'574'000	0.2%	25'960	141'034

**Participation du patrimoine administratif (suite)**

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Transports Publics Neuchâtelois SA	Société anonyme	Exploiter une entreprise de transports, notamment par chemins de fer, funiculaire, tramway, trolleybus et autobus.	24'296'790	42.1%	5'764'090	10'238'966
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	société anonyme	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité) en collaboration avec sa consœur italienne chargée du même but et sous l'égide de la société italo-suisse SISEX SA, gestionnaire unique (depuis 2010) et dont les sociétés suisse et italienne sont paritairement actionnaires; exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres; procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.	30'595'483	4.1%	500'000	1'253'913
Microcity SA	Société anonyme	Développer, animer et valoriser un écosystème d'innovation dans le secteur industriel, en accord avec la stratégie de développement économique du Canton de Neuchâtel; promouvoir le pôle d'innovation neuchâtelois, aux niveaux national et international; renforcer la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les domaines des micro-nanotechnologies, de la micro-fabrication et des processus d'industrialisation, par des prestations d'accompagnement de toutes natures; faciliter le transfert de technologies entre les hautes écoles et instituts de R&D, d'une part, et les entreprises neuchâteloises, d'autre part; encourager et soutenir le développement de projets collaboratifs et d'entreprises innovantes; assurer la coordination avec les organismes nationaux, intercantonaux, communaux, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation.	1'000'000	24.5%	245'000	245'000

## Participation du patrimoine financier

Nom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>Patrimoine financier</b>			<b>9'818'131</b>
<b>107 Placements financiers</b>			<b>9'818'131</b>
<b>Total actions et parts sociales</b>			<b>6'551'515</b>
RET SA, Recherches Econom. & Techn.	30	15'000.00	1
UBS (LUX) Bond Strategy Fund Fcp (de successions dévolues à l'Etat)	47		40'800
Motorola (de successions dévolues à l'Etat)	150	150.00	16'557
Dossier titres du fonds des voyages du Lycée D. de Rougemont			579'127
Dossier titres du fonds d'aide au logement			1'342'000
Dossier titres du fonds des stages linguistiques ES			34'352
Dossier titres du fonds d'exploitation viticole			3'416'588
Dossier titres du fds de conservation forêts			1'021'737
Parking de la Gare de Neuchâtel SA		25'000.00	100'353
<b>Total placements à intérêts</b>			<b>575'000</b>
Prêt Parking de la Gare	25		575'000
<b>Total créances à long terme</b>			<b>2'691'617</b>
Créances à long terme			2'691'617

Toutes les participations sont valorisées sur la base des fonds propres au 31 décembre 2017 (comptes audités les plus récents), à l'exception de :

- Banque cantonale neuchâteloise : valeur nominale, conformément à l'article 56 alinéa 1 LFinEC.
- Banque nationale suisse et MCH Group SA : valeur boursière, conformément à l'article 45 alinéa 3 lettre a) RLFInEC.

Les informations fournies dérogent aux exigences fixées à l'article 24 RLFInEC (fonds propres en lieu et place du capital, valeur nominale au lieu de la valeur d'acquisition, les principaux autres détenteurs de participations, les participations que l'organisation détient en propre, les flux financiers, entre la collectivité et l'organisation et les prestations fournies par l'organisation, les risques spécifiques de garantie de l'organisation.). Ces informations ne sont pas disponibles ou non définies précisément.

## 2.5.5 Tableau des cautions et garanties

Liste détaillée des <b>cautionnement</b> par bénéficiaire au 31.12.2018	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution <sup>1)</sup>	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution <sup>2)</sup>	Échéance base légale <sup>3)</sup>	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2018
<b>Total</b>							<b>308'672'525</b>
<b>Alfaset</b>							<b>8'751'100</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 7'400'000	caution simple	Fds de roulement	7'400'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	<b>7'000'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 2'188'900	caution simple	prévoyance.ne	2'407'790	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>1'751'100</b>
<b>Alfen SA</b>							<b>400'000</b>
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 5'580'000	caution simple	Investissements	400'000	21.10.2009	--	0.00%	<b>400'000</b>
<b>arcjurassien.ch</b>							<b>0</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 300'000	caution simple	Fds de roulement	300'000	02.02.2018	31.12.2022	1.00%	<b>0</b>
<b>Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile</b>							<b>50'300</b>
Prêt de la BCN de CHF 62'900	caution simple	prévoyance.ne	62'900	12.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>50'300</b>
<b>Centre neuchâtelois de psychiatrie, CNP</b>							<b>31'897'500</b>
Crédit en compte courant de UBS de CHF 8'600'000, subdivisé en 2 cautions	Caution simple	Investissements	4'000'000	05.01.2015	05.12.2027	0.50%	<b>3'734'500</b>
	Caution simple	Investissements	4'600'000	07.12.2015	05.12.2027	0.50%	<b>4'303'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 7'000'000	Caution simple	Investissements	7'000'000	12.11.2015	05.12.2027	0.50%	<b>7'000'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 3'000'000	Caution simple	Investissements	3'000'000	26.04.2016	05.12.2027	0.50%	<b>2'700'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 4'900'000	Caution simple	Investissements	4'900'000	04.11.2016	05.12.2027	0.50%	<b>4'410'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	21.09.2017	05.12.2027	0.50%	<b>4'750'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	06.11.2018	05.12.2027	0.50%	<b>5'000'000</b>
<b>Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle, CNIP</b>							<b>898'750</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	caution simple	Fds de roulement	400'000	19.06.2013	31.12.2020	0.50%	<b>400'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 570'000	caution simple	Fds de roulement	570'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	<b>498'750</b>
<b>Centre pédagogique de Malvilliers</b>							<b>4'520'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 4'600'000	caution simple	Fds de roulement	4'600'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	<b>4'200'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 400'000	caution simple	prévoyance.ne	440'000	20.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>320'000</b>
<b>Centre régional d'apprentissages spécialisés</b>							<b>884'950</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'000'000	caution simple	Fds de roulement	1'000'000	23.01.2018	31.12.2018	1.25%	<b>0</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'135'100	caution simple	prévoyance.ne	1'248'610	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>884'950</b>
<b>Développement économique</b>							<b>700'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Fds de roulement	700'000	18.05.2018	02.05.2023	0.75%	<b>700'000</b>
<b>Diverses cautions Coopératives d'habitations</b>							<b>2'500'000</b>
Prêt hypoth. de la Centrale d'émission CCL de CHF 6'000'000	caution simple	Investissements	2'500'000	10.12.2014	30.08.2031	0.00%	<b>2'500'000</b>
<b>Diverses cautions en faveur de la viticulture</b>							<b>1'930'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 60'000	Billet à ordre	Fds de roulement	60'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	<b>60'000</b>
Prêt de la Banque Clerc de CHF 700'000	Billet à ordre	Fds de roulement	700'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	<b>700'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 62'000	Billet à ordre	Fds de roulement	62'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	<b>62'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 400'000	Billet à ordre	Fds de roulement	400'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	<b>400'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 100'000	Billet à ordre	Fds de roulement	100'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	<b>100'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 208'000	Billet à ordre	Fds de roulement	208'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	<b>208'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 120'000	Billet à ordre	Fds de roulement	120'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	<b>120'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 280'000	Billet à ordre	Fds de roulement	280'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	<b>280'000</b>
<b>Fondation "Le Temps Présent"</b>							<b>316'892</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 367'500	caution simple	prévoyance.ne	404'250	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>316'892</b>
<b>Fondation Addiction Neuchâtel</b>							<b>6'907'820</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 352'000	caution simple	prévoyance.ne	387'200	20.02.2014	31.12.2038	0.50%	<b>326'100</b>
Prêt d'UBS de CHF 232'000	caution simple	prévoyance.ne	232'000	03.03.2014	31.12.2038	0.50%	<b>116'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'184'700	caution simple	prévoyance.ne	1'303'170	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>947'700</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 4'000'000	caution simple	Fds de roulement	4'000'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	<b>4'000'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'600'000	caution simple	Fds de roulement	2'600'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	<b>1'518'020</b>
<b>Fondation Carrefour</b>							<b>402'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	caution simple	Fds de roulement	400'000	29.12.2016	31.12.2021	1.00%	<b>0</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 506'500	caution simple	prévoyance.ne	557'150	24.03.2014	31.12.2038	0.50%	<b>402'000</b>
<b>Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales</b>							<b>1'044'739</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'600'000	caution simple	Fds de roulement	1'600'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	<b>692'139</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 441'100	caution simple	prévoyance.ne	441'100	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>352'600</b>
<b>Fondation François-Louis Borel</b>							<b>1'898'583</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'900'000	caution simple	Fds de roulement	1'900'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	<b>1'300'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 694'300	caution simple	prévoyance.ne	763'730	30.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>598'583</b>
<b>Fondation J. &amp; M. Sandoz</b>							<b>81'022</b>
Crédit en compte courant d'UBS de CHF 900'000	caution simple	Fds de roulement	900'000	05.02.2018	31.12.2018	1.25%	<b>81'022</b>



Liste détaillée des <b>cautionnement</b> par bénéficiaire au 31.12.2018	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution <sup>1)</sup>	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution <sup>2)</sup>	Échéance base légale <sup>3)</sup>	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2018
<b>Fondation Jeanne-Antide</b>							<b>1'066'943</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'400'000	caution simple	Fds de roulement	2'400'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	<b>883'421</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 120'400	caution simple	prévoyance.ne	132'440	15.08.2014	31.12.2038	0.50%	<b>103'522</b>
Prêt de la BCN de CHF 100'000	caution simple	prévoyance.ne	100'000	09.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>80'000</b>
<b>Fondation l'enfant c'est la vie</b>							<b>1'235'933</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 3'600'000	caution simple	Fds de roulement	3'600'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	<b>373'533</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'078'400	caution simple	prévoyance.ne	1'186'240	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>862'400</b>
<b>Fondation Les Billodes</b>							<b>1'816'483</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'500'000	caution simple	Fds de roulement	2'500'000	18.12.2017	31.12.2018	1.00%	<b>1'370'483</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 144'000	caution simple	prévoyance.ne	158'400	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>144'000</b>
Prêt de la Raiffeisen de CHF 144'000	caution simple	prévoyance.ne	172'800	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>144'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 158'000	caution simple	prévoyance.ne	160'000	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>158'000</b>
<b>Fondation Les Perce-Neige</b>							<b>21'720'700</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 23'340'000	caution simple	Fds de roulement	23'340'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	<b>18'750'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 3'715'700	caution simple	prévoyance.ne	4'087'270	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>2'970'700</b>
<b>Fondation Ressource, Foyer André</b>							<b>0</b>
Crédit en compte courant de la Raiffeisen de CHF 650'000	caution simple	Fds de roulement	650'000	19.12.2017	31.12.2018	1.25%	<b>0</b>
<b>Foyer Handicap</b>							<b>1'472'451</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'710'000	caution simple	Fds de roulement	1'710'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	<b>792'451</b>
Prêt de la BCN de CHF 850'000	caution simple	prévoyance.ne	850'000	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>680'000</b>
<b>Haute-Ecole Arc</b>							<b>4'000'000</b>
Prêt de la BCN de 4'800'000 CHF	caution simple	prévoyance.ne	4'800'000	08.12.2014	31.12.2039	0.00%	<b>4'000'000</b>
<b>Hôpital neuchâtois, HNE</b>							<b>193'000'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 15'000'000	Caution simple	Fds de roulement	12'000'000	07.12.2018	31.12.2021	0.50%	<b>12'000'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 21'000'000	Caution simple	Investissements	21'000'000	07.12.2018	31.12.2041	0.50%	<b>21'000'000</b>
Prêt de FMS Wertmanagement de CHF 205'000'000	Lettre de confort	Investissements	250'000'000	13.12.2006	--	--	<b>160'000'000</b>
<b>Job Eco SA</b>							<b>51'732</b>
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 639'816	caution simple	Investissements	349'000	10.08.2001	31.12.2034	0.00%	<b>51'732</b>
<b>Neuchâtel organise le maintien à domicile, NOMAD</b>							<b>2'433'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 15'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.06.2011	31.12.2023	0.50%	<b>0</b>
Prêt de la BCN de CHF 2'920'000	caution simple	prévoyance.ne	2'920'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	<b>2'433'000</b>
<b>Serei, service d'entraide et d'information</b>							<b>133'600</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 167'100	caution simple	prévoyance.ne	183'810	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>133'600</b>
<b>Société coopérative de chauffage à distance à bois, La Brévine</b>							<b>3'500'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 3'500'000, subdivisé en 4 cautions	caution simple	Investissements	1'000'000	27.07.2015	24.03.2035	1.50%	<b>1'000'000</b>
			1'000'000	05.02.2016	24.03.2035	1.50%	<b>1'000'000</b>
			1'000'000	05.07.2016	24.03.2035	1.50%	<b>1'000'000</b>
			500'000	07.11.2016	24.03.2035	1.50%	<b>500'000</b>
<b>Société coopérative de chauffage à distance à bois, Le Marais-Rouge</b>							<b>750'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Investissements	1'800'000	23.08.2006	21.02.2026	1.00%	<b>750'000</b>
<b>Université de Neuchâtel</b>							<b>14'308'028</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 15'487'000	caution simple	prévoyance.ne	17'035'700	16.12.2013	31.12.2053	0.00%	<b>14'308'028</b>

<sup>1)</sup> Les cautions accordées servent prioritairement à couvrir le financement d'investissements, le fonds de roulement, et des mesures en lien avec la caisse de pensions prévoyance.ne.

<sup>2)</sup> Date d'octroi: date de signature de l'acte de cautionnement

<sup>3)</sup> Échéance base légale: date à laquelle la base légale (arrêté ou décret) portant octroi du cautionnement arrive à échéance.

Liste détaillée des autres engagements hors bilan par bénéficiaire au 31.12.2018	Typologie du rapport juridique	Base légale	Date d'octroi de l'engagement ou de la base légale	Engagement au 31.12.2018
<b>Total</b>				<b>2'463'595'269</b>
<b>Autres engagements hors bilan</b>				<b>2'463'595'269</b>
Banque Cantonale Neuchâteloise, BCN <sup>1)</sup>	Garantie	Loi sur la BCN	28.09.1998	0
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, CCAP <sup>2)</sup>	Garantie	Loi sur la CCAP	01.09.2009	0
Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation, SCAN <sup>3)</sup>	Garantie	Loi sur le SCAN	24.06.2008	0
Prévoyance.ne, part État (y.c. 37 des enseignants) <sup>4)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LCPFFPub)	24.06.2008	905'628'524
Prévoyance.ne, autres entités garanties par l'État <sup>5)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LCPFFPub)	24.06.2008	943'323'228
Haute école de musique, HEM <sup>6)</sup>	Engag. Condit.	PFL 2018-2021	01.12.2017	720'000
Litiges en cours <sup>7)</sup>	Engag. Condit.	Trib. cantonal	15.11.2018	318'000
Subsides LAMal à verser rétroactivement <sup>8)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LILAMal)	04.10.1995	1'000'000
Versement d'une rente pont pour une magistrate <sup>9)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LMSA)	27.01.2010	50'000
Effondrement de terrain <sup>10)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LPGE)	02.10.2012	500'000
Programme Bâtiments <sup>11)</sup>	Engag. Condit.	Prog. Bâtiment	31.12.2018	452'310
Autres engagements fermes en vigueur <sup>12)</sup>	Engag. Ferme	Diverses	31.12.2018	611'603'207

<sup>1)</sup> L'Etat garantit les engagements de la banque. La BCN rémunère cette garantie en versant annuellement à l'Etat un montant de 0,5 pour-cent de ses fonds propres exigibles au sens de la législation fédérale sur les banques, sans tenir compte du privilège des banques cantonales. Lorsque l'excédent de fonds propres disponibles dépasse de plus de 20 pour cent les fonds propres nécessaires, la rémunération est réduite en proportion, mais au maximum de 40 pour-cent. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>2)</sup> L'Etat peut garantir les engagements financiers de la CCAP. La garantie de l'Etat intervient lors de la cessation d'activités de la CCAP en cas d'insuffisance des actifs et après versement de la prestation d'insolvabilité du fonds de garantie LPP. Elle est rémunérée à un taux de 0,75%, calculé sur la base de la différence entre la réserve de fluctuation de valeurs effective et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaires du 3ème pilier du dernier exercice bouclé et révisé. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>3)</sup> Les engagements du SCAN sont garantis par l'Etat. Conformément au contrat de prestation entre l'Etat et le SCAN, la rémunération de la garantie s'élève à 0.50% des capitaux de tiers de son bilan. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>4)</sup> La caisse de prévoyance des collaborateurs de l'Etat de Neuchâtel, prévoyance.ne, est financée sous le régime de la capitalisation partielle, ce qui signifie que, en raison de la garantie de l'Etat et des communes, la caisse n'est pas contrainte de couvrir tous ses engagements par des actifs, et donc de disposer d'un taux de couverture de 100%. Ainsi, sur la base des derniers comptes approuvés par le Conseil d'administration de prévoyance.ne, la caisse affiche un découvert technique, attribuable à l'Etat de Neuchâtel (y compris la part de 37% de prestations dues aux enseignants des cycles de l'école obligatoire) de CHF 927'471'863 au 01.01.2018. Toutefois, de ce montant, il est nécessaire de soustraire la contribution unique d'assainissement des employeurs, exigé par la Caisse en janvier 2019 et comptabilisé en engagement à court terme au bilan de l'Etat au 31.12.2018, de CHF 21'843'339. Ainsi, le montant de CHF 905'628'524 est considéré comme un engagement conditionnel.

<sup>5)</sup> En application de l'article 9 de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFFPub), le Conseil d'Etat a octroyé des garanties à des employeurs affiliés conventionnellement à prévoyance.ne. Ainsi, le découvert résiduel, à considérer comme un engagement conditionnel, s'élève à 943'323'228 francs au 31.12.2018.

<sup>6)</sup> En fonction de la décision populaire qui interviendra en automne 2019 concernant la fermeture de l'antenne neuchâteloise de la HEM, des indemnités pourraient être versées dans le cas de suppressions éventuelles de postes.

<sup>7)</sup> Un montant de CHF 318'000 pour un litige en cours au Lycée Denis-de-Rougemont est à considérer comme un engagement conditionnel.

<sup>8)</sup> Au vu des taxations fiscales qu'il reste à réaliser au 31.12.2018, une partie de ces taxations vont générer des octrois de subsides rétroactifs. Selon nos estimations, le montant à verser pourrait s'élever à CHF 1'000'000 à considérer comme engagement conditionnel.

<sup>9)</sup> Une magistrate des Autorités judiciaires envisage la possibilité de prendre sa retraite anticipée en 2019. Cas échéant, elle répondrait aux dispositions transitoires relatives à la retraite des magistrats selon l'article 80 de la Loi sur la magistrature de l'ordre judiciaire et la surveillance des autorités judiciaires (LMSA), et bénéficierait d'une rente pont estimé à CHF 50'000. Ce montant est considéré comme un engagement conditionnel.

<sup>10)</sup> Un sondage de géothermie profonde pour alimenter en chaleur une habitation a percé une nappe artésienne (eau sous pression). Cette eau jaillit du sol, provoque des inondations et a causé un effondrement de terrain sous la route cantonale. Le percement accidentel de la nappe a eu lieu en 2006, mais les inondations datent de 2016. La prescription est acquise à l'égard de l'entreprise responsable des travaux. Bien que la responsabilité reste à définir, l'Etat en tant que propriétaire des eaux souterraines peut être tenu comme responsable. Impossible à chiffrer pour le moment, des expertises sont en cours pour deviser les travaux. A ce stade, un engagement conditionnel de 500'000 francs est prévu.

<sup>11)</sup> Les subventions accordées et versées par la Confédération dans le cadre du Programme Bâtiments visent l'amélioration de l'isolation thermique d'éléments de construction. Ainsi, des subventions sont accordées aux propriétaires de bâtiments souhaitant entreprendre des travaux allant dans ce sens, pour autant que les conditions définies dans les directives du Programme Bâtiments soient respectées. Les cantons sont en charge de la mise en application, sur leur territoire, du programme tel que défini par la Confédération. Les subventions versées durant l'année sont enregistrées dans les charges (subventions fédérales redistribuées) et les revenus (subventions fédérales à redistribuer) du Service de l'énergie. Quant aux subventions promises mais non encore versées, qui se montent à 452'310 francs au 31 décembre 2018, elles constituent un engagement qui sera couvert par les versements futurs de la Confédération.

<sup>12)</sup> Lors du bouclage des comptes 2018, 2425 contrats (partenariats, garanties de déficit, baux, autres engagements, etc.) en vigueur ont été identifiés au 31.12.2018. La valeur totale annuelle de ces contrats se monte à CHF 611'603'207.- et sont considérés comme des engagements fermes. Cependant, l'engagement réel calculé à la date du bilan en fonction des termes d'échéances et de résiliations desdits contrats n'a pu être calculé faute de dates précises mentionnées dans l'inventaire.

## 2.5.6 Tableau des immobilisations du patrimoine financier et administratif

Catégorie d'immobilisation du patrimoine financier (PF)	Valeur au 01.01.18 retraité	Entrées <sup>1)</sup>	Sorties et aliénations	Réévaluations 2018	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2018
<b>108 Immobilisations corporelles du PF</b>	<b>115'222'140.34</b>	<b>6'958'179.00</b>	<b>-546'570.84</b>	-	-	<b>121'633'748.50</b>
Terrains promotion économique	25'242'365.12	-	-11'537.60	-	-	25'230'827.52
Autres terrains	58'227'444.34	18'179.00	-18'180.00	-	-	58'227'443.34
Bâtiments	31'752'330.88	6'940'000.00	-516'853.24	-	-	38'175'477.64

Catégorie d'immobilisation du patrimoine administratif (PA)	Valeur au 01.01.18 retraité	Entrées <sup>1)</sup>	Sorties et aliénations	Réévaluations 2018	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2018
<b>140 Immobilisations corporelles du PA</b>	<b>1'128'608'458.93</b>	<b>43'934'369.10</b>	-	-	<b>-31'987'607.82</b>	<b>1'140'555'220.21</b>
Terrains non bâtis	72'372'331.26	1'586'689.25	-	-	-	73'959'020.51
Terrains agricoles	4'621'964.00	-18'179.00	-	-	-	4'603'785.00
Terrains viticoles	1'524'614.68	-	-	-	-	1'524'614.68
Ter nat protégé	25'409.80	-	-	-	-	25'409.80
Routes, chemins	89'720'427.82	402'168.65	-	-	-2'361'315.00	87'761'281.47
Ponts	9'599'612.88	-	-	-	-222'490.00	9'377'122.88
Tunnels	92'267'078.44	-	-	-	-2'876'094.00	89'390'984.44
Surfaçage des routes	1'724'169.50	206.90	-	-	-499'122.00	1'225'254.40
Instal tchq sig	746'047.18	316.11	-	-	-211'015.00	535'348.29
Aménag. cours eau	38'760.45	-	-	-	-786.00	37'974.45
Ouvrages protection	934'837.47	-	-	-	-121'090.00	813'747.47
Inst.alimentat. eau	1'044'660.90	-	-	-	-25'702.00	1'018'958.90
Bâtiment	724'242'617.41	1'645'610.41	-	-	-18'106'077.00	707'782'150.82
Bât. enveloppe	-	79'320.50	-	-	-	79'320.50
Bât. installations	79'958.55	386'473.35	-	-	-15'894.00	450'537.90
Bât.aménag.intérieur	57'799.55	469'645.00	-	-	-1'713.00	525'731.55
Bât.aménag.extérieur	-	-	-	-	-	-
Forêts yc terrains	5'631'417.00	-	-	-	-	5'631'417.00
Mob&biens meubles	3'456'993.72	364'748.30	-	-	-376'780.00	3'444'962.02
Machines.appareils	2'979'058.84	625'693.60	-	-	-701'275.00	2'903'477.44
Instrum.&outillages	837'061.65	-	-	-	-340'623.00	496'438.65
Equip&installations	9'655'817.95	3'816'754.49	-	-	-1'277'755.00	12'194'817.44
Véhicule usage crt	224'145.72	1'620'559.10	-	-	-143'961.00	1'700'743.82
Infrastructures info	2'902'936.02	7'395'038.42	-	-	-949'414.51	9'348'559.93
Véhicules spéciaux	5'907'095.23	1'363'350.90	-	-	-733'745.67	6'536'700.46
Systèmes communicati	3'024'804.00	1'752'998.19	-	-	-967'027.64	3'810'774.55
IEC Aménag.cours eau	522'013.09	667'981.49	-	-	-	1'189'994.58
IEC Routes, chemins	6'347'521.51	5'471'755.58	-	-	-	11'819'277.09
IEC Tunnels	-	364'961.10	-	-	-	364'961.10
IEC Surfaçage routes	3'261'679.50	2'236'785.45	-	-	-	5'498'464.95
IEC Instal.tech.sig.	564'765.99	529'587.98	-	-	-	1'094'353.97
IEC Instal ctr bruit	2'888'328.21	1'529'694.10	-	-	-	4'418'022.31
IEC Ouvrages protect	-	95'628.35	-	-	-	95'628.35
IEC Bâtiment	24'076'466.97	1'666'603.93	-	-	-	25'743'070.90
IEC Bât. enveloppe	528'762.30	1'010'728.05	-	-	-	1'539'490.35
IEC Bât.installation	24'367'060.98	7'171'933.01	-	-	-	31'538'993.99
IEC Bât.aménag.intér	21'966'731.22	245'038.80	-	-	-	22'211'770.02
IEC Bât.aménag. ext.	222'270.00	-	-	-	-	222'270.00
IEC Crédit études	1'259'126.77	116'064.86	-	-	-	1'375'191.63
IP Crédit d'études	8'984'112.37	1'336'212.23	-	-	-2'055'728.00	8'264'596.60
<b>142 Immobilisations incorporelles</b>	<b>4'174'377.23</b>	<b>4'090'596.55</b>	-	-	<b>-1'225'579.50</b>	<b>7'039'394.28</b>
Logiciels	4'174'377.23	4'090'596.55	-	-	-1'225'579.50	7'039'394.28
<b>146 Subventions d'investissements</b>	<b>201'875'050.56</b>	<b>2'891'596.93</b>	-	-	<b>-23'345'113.00</b>	<b>181'421'534.49</b>
Subv. Confédération	87'305'751.43	59'097.98	-	-	-8'905'792.00	78'459'057.41
Rbt Subvention Conf	-	-	-	-	-	-
Subv. cantons	132'197.40	-	-	-	-11'016.00	121'181.40
Subv. communes	61'241'921.44	1'033'198.95	-	-	-8'907'363.00	53'367'757.39
Subv. entr pub	13'854'462.04	-	-	-	-1'653'403.00	12'201'059.04
Subv. entr privées	38'294'484.23	1'799'300.00	-	-	-3'741'286.00	36'352'498.23
Subv. Ménages privés	1'046'234.02	-	-	-	-126'253.00	919'981.02

<sup>1)</sup> Le tableau des immobilisations présente les entrées nettes des subventions d'investissement

<b>Catégories de prêts du patrimoine administratif (PA) <sup>1)</sup></b>	<b>Désignation de l'objet</b>	<b>Solde du prêt</b>
<b>144 Prêts</b>		<b>123'841'986.25</b>
Prêts - aides exploitations paysannes	Aide aux exploitations paysannes	1'693'675.00
Prêts crédits d'investissements agricoles	Crédit d'investissement	75'742'346.65
Prêts d'investissements forestiers	Divers	558'070.00
Prêts d'études	Prêts d'études	955'846.00
Prêts liés aux transports	Diverses conventions	6'794'227.00
Prêts NPR	Divers	21'784'067.85
Prêts à des collectivités	Autres prêts	8'595'950.40
Prêts du fonds d'aide aux communes	Communes en sit. difficiles	531'500.00
Prêts du fonds d'aide au logement	Prêts au logement	6'729'703.35
Prêts du fonds d'aide aux régions de montagnes	Prêts LIM	456'600.00

1) En dérogation à l'article 26 RFinEC, nous présentons les prêts accordés à des collectivités ou à des entreprises par catégories, plutôt qu'individuellement.

## 2.5.7 Informations supplémentaires

### 2.5.7.1 Explications sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État

<i>Comptes de bilan contributions fédérales pour les routes principales suisses</i>	Le bilan initial comprend au passif deux réserves non conformes à la LFinEC pour le financement des routes principales et périphériques pour un montant de CHF 72'155'035, alimentées par des contributions fédérales. Ce montant n'a pas été extourné dans le retraitement du bilan comme les principes comptables l'exigeaient. Il s'agit de financements spéciaux qui nécessitent une base légale en cours d'approbation qui sera normalement en vigueur en 2019. Le montant de CHF 9'531'718 correspondant aux contributions fédérales 2018.
<i>Comptes liés aux sites pollués et au fonds des eaux</i>	Le bilan initial comprend au passif une provision pour un montant de CHF 12'827'127.11 et un actif transitoire de CHF 3'640'333. Des ajustements auraient dû être effectués dans le cadre du retraitement du bilan. Ceux-ci n'ont toutefois pas été réalisés vu qu'ils n'étaient pas conformes à la volonté exprimée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans le cadre du rapport 17.011 « SITES POLLUÉS : ÉTAT DES LIEUX ET FINANCEMENT » et dans le cadre du rapport à l'appui du budget 2018. Au niveau du compte de résultats 2018, l'application stricte des règles comptables aurait conduit à annuler le remboursement 2018 de la provision sites pollués du Fonds des eaux en faveur du service de l'énergie et de l'environnement pour un montant de CHF 2'800'000.
<i>Provisions AIS</i>	Une constitution de provision de CHF 4'600'000 a été décidée par le Conseil d'État, suite à la décision de la Confédération de valider l'Agenda Intégration Suisse (AIS). La mise en œuvre de ce projet implique des coûts de transition pour assurer l'accompagnement des publics arrivés précédemment dans le cadre du nouveau dispositif, ce qui représente un réel engagement de l'État pour les exercices futurs, raison pour laquelle le Conseil d'État a décidé de conserver la provision.

## 2.5.7.2 Dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs non transmis au Grand Conseil (article 46 LFinEC)

*Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)* Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) au 1er janvier 2015, les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État jusqu'à un montant de 700'000 francs par rubrique budgétaire.

Conformément à l'article 46, alinéa 2 LFinEC, après consultation préalable de la commission des finances, des dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État pour des montants supérieurs à 700'000 francs lorsqu'ils sont intégralement compensés de manière idoine. En revanche, les dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs non compensés ou insuffisamment compensés font l'objet de demandes de crédits supplémentaires soumises au Grand Conseil.

Les dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC doivent faire l'objet d'une annexe aux comptes indiquant les motifs des dépassements de crédits, les rubriques concernées et les compensations proposées. Il en va de même pour les dépassements budgétaires dont une unité administrative a connaissance tardivement et qui ne peuvent plus être soumis à l'autorité compétente.

Le tableau figurant aux pages suivantes présente les dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs qui sont:

- autorisés par le Conseil d'État après consultation préalable de la commission des finances au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC (dépassements intégralement compensés),
- non autorisés car pas ou que partiellement compensés à la clôture des comptes, même après prise en compte des éventuels suppléments accordés par le Grand Conseil.
- imputables à des constitutions de provisions qui, conformément à l'article 38, al. 4 LFinEC, n'ont pas besoin de faire l'objet d'une demande d'autorisation. Toutefois, ces dépassements sont présentés pour information au Grand Conseil dans le cadre du rapport de gestion financière.

Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC le Conseil d'État expose au Grand Conseil les motifs des dépassements de crédits lors de l'approbation des comptes et demande décharge.

*Compte de résultats* Les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 et non « formellement » autorisés s'élèvent à CHF 115,9 millions.

Cet important dépassement s'explique principalement par la constitution d'un engagement à court terme pour financer la part de l'État aux mesures d'accompagnement (CHF 71,9 millions) en lien avec le changement de primauté de prévoyance.ne et l'aide aux institutions à hauteur de CHF 29 millions pour financer leur part à ces mesures. Ces deux éléments n'ont pas l'objet d'une demande de dépassement de crédit, mais sont compensés par la dissolution complète en recettes diverses de la provision de CHF 100 millions pour prévoyance.ne créée en vertu de l'article 4, al. 4 LCPFPub, aujourd'hui abrogé.

Pour rappel, le MCH2 exige que la comptabilisation de la constitution d'une provision soit affectée directement dans la nature de charge qu'elle concerne. L'art. 38, al. 4 du LFinEC stipule que les dépassements de crédit qui résultent de constitutions de provisions ne sont pas soumis à autorisation.

A partir de l'année 2018, les crédits budgétaires annuels au compte de résultats sont octroyés par le Grand Conseil, par groupes de natures comptables à 2 positions en regard des centres de profits concernés. Les dépassements de crédits sont sollicités en appliquant la même logique. Le tableau figurant aux pages suivantes présente alors les dépassements non autorisés par le Grand Conseil à deux positions, en tenant compte également de la constitution des provisions ou engagements à court terme afin de faciliter l'analyse. Lorsque les variations entre le budget et les comptes à l'intérieur d'un groupe de charges à deux positions sont

imputables à de multiples causes, seuls les principaux facteurs qui ont mené au dépassement sont détaillés.

*Compte des investissements* Par dépassement de crédit du compte des investissements, il faut comprendre l'augmentation de la dépense nette relative à un crédit d'engagement du compte des investissements. Les dépenses brutes et les recettes effectives concernant un même projet géré par crédit d'engagement sont par conséquent considérées conjointement pour la comparaison avec le budget alloué. Partant de ce principe, une augmentation des dépenses brutes n'occasionne donc pas de dépassement de crédit si celle-ci s'accompagne d'une augmentation équivalente des recettes affectées au même projet.

La reprise des actifs faisant suite à la fusion du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et le centre électronique de gestion (CEG) CEG de la Ville de Neuchâtel a été formalisée par le Conseil d'État le 19 décembre 2018 sur la base du décret adopté par le Grand Conseil le 04 décembre 2018. Le décret ne mentionnait toutefois pas de dépassement de crédit, qui doit faire l'objet d'une demande de décharge auprès du Grand Conseil à hauteur de CHF 7,5 millions.

**Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)  
Compte de résultats**

Liste détaillée des dépassements > Fr. 700'000 non transmis au GC	Budget 2018	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2018 actualisé	Comptes 2018	Ecarts au budget actualisé 2018	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	
<b>Total</b>	<b>363'808'304</b>	<b>3'600'000</b>	<b>482'100</b>	<b>367'890'404</b>	<b>483'069'880</b>	<b>115'179'476</b>	
<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>		<b>3'600'000</b>	<b>482'100</b>	<b>365'954'704</b>	<b>477'075'897</b>	<b>111'121'193</b>	
<b>Service financier</b>							
30 Charges de personnel <sup>1)</sup>	4'596'964	0	0	4'596'964	72'913'048	<b>68'316'084</b>	Le dépassement des charges de personnel est imputable à la constitution d'un engagement à court terme (< 1 an) envers prévoyance.ne de CHF 71'846'089, relatif au versement de la part de l'État aux mesures d'accompagnement de CHF 200 millions pour financer le changement de primauté de la caisse de pensions en janvier 2019.
36 Charges de transfert <sup>1)</sup>	2'348'000	0	482'100	2'830'100	32'847'622	<b>30'017'522</b>	Un engagement à court terme a été comptabilisé à fin 2018 afin de financer une aide aux institutions liées à l'État dans le cadre des mesures d'accompagnement de CHF 200 millions à verser en janvier 2019 à prévoyance.ne. La dissolution de la provision initiale constituée pour le changement de primauté a généré une recette de CHF 100 millions dans le groupe de comptes 43 (revenus divers).
31 Biens, services et autres chgt d'expl. <sup>1)</sup>	1'884'050	0	0	1'884'050	5'210'664	<b>3'326'614</b>	Le dépassement est imputable à un ducroire de CHF 0,8 million et à la création de la provision de CHF 3,5 millions relatif à la reprise des comptes de l'ORACE dans le bilan de l'État, En effet, l'ORACE présentait un excédant d'actifs, comptabilisé en recette (groupe 43), mais qui a été provisionné par mesure de prudence.
<b>Service de la santé publique</b>							
36 Charges de transfert <sup>1)</sup>	353'043'590	3'600'000	0	356'643'590	364'767'421	<b>8'123'831</b>	L'écart entre les comptes et le budget actualisé 2018 est principalement imputable à des créations de provisions pour divers litiges dans le domaine de la santé.
<b>Service des communes</b>							
36 Charges de transfert	0	0	0	0	1'337'142	<b>1'337'142</b>	Découle de la disposition transitoire adoptée par décret du 5 décembre 2017 qui stipule que l'État alloue un montant de 7% complémentaire, dès 2018, aux communes bénéficiaires du volet ressources de la LPFI. Les montants ont été approuvés par le CE, le 1 <sup>er</sup> octobre 2018 (pas de compensation par le fonds d'aide aux communes). Charge comptabilisée dans le compte 36225000 Péréquat cant / comm.
<b>Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'935'700</b>	<b>5'993'983</b>	<b>4'058'283</b>	
<b>Service de la cohésion multiculturelle</b>							
36 Charges de transfert <sup>1)</sup>	1'935'700	0	0	1'935'700	5'993'983	<b>4'058'283</b>	Découle principalement de la constitution d'une provision pour la transition AIS (Agenda Intégration Suisse) qui vise à garantir les mêmes conditions d'intégration, aux personnes réfugiées et admises à titre provisoire, arrivées avant mai 2019 (date à partir duquel la Confédération financera les nouveaux forfaits d'intégration à hauteur de CHF 18'000 par personne). A noter qu'une participation des communes à la mesure précitée, à hauteur de 40% (facture sociale), a été comptabilisé au Service de l'action sociale.

<sup>1)</sup> Ces dépassements sont principalement imputables à la constitution de provisions. Pour rappel, l'art. 38, al. 4 du RLFinEC stipule que les dépassements de crédit ne sont pas soumis à une demande d'autorisation s'ils résultent de constitutions de provisions. Toutefois, ils sont présentés pour information au Grand Conseil dans le cadre du rapport de gestion financière.



**Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)  
Compte des investissements**

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2018 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Compensation	Budget 2018 actualisé	Comptes 2018	Ecart non autorisés 2018	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+(3)+(4)	(6)	(7)=(6)-(5) si >0		
<b>Total</b>		0	7'515'000	-7'500'000	7'515'000	7'515'000	0	7'515'000	
<b>Dép. des finances et de la santé (DFS)</b>		0	7'515'000	-7'500'000	7'515'000	7'515'000	0	7'515'000	
<b>Service info entité neuch. (SIEN)</b>									
Reprise des actifs du CEG	0	0	7'515'000		7'515'000	7'515'000	0	7'515'000	Cette reprise d'actifs fait suite au projet de fusion entre le SIEN et le CEG de la Ville de Neuchâtel. Elle concerne principalement les logiciels ayant été développés par le CEG. Initialement prévues au budget 2019 (dépense estimée à CHF 8 millions), ces acquisitions ont finalement été anticipées sur l'exercice 2018 du fait de la marge de manoeuvre constatée au niveau des dépenses effectives du compte des investissements. Le crédit d'engagement de CHF 7'515'000 a été ouvert par le Grand Conseil le 4 décembre 2018. Le décret ne mentionnant pas formellement de dépassement de crédit au titre de la dépense annuelle, c'est le Conseil d'État qui a formalisé celui-ci via une décision du 19 décembre 2018.
<u>Compensations</u>				-7'500'000					
Divers projets									

### 2.5.7.3 Prévoyance.ne

*Mesures adoptées  
par le Grand Conseil*

Le Grand Conseil a accepté, en date du 20 février 2018, une modification de la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) prévoyant notamment le passage au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la primauté des cotisations et un abaissement du taux technique à 2,25% et faisant passer l'apport unique prévu initialement de 173 millions à 200 millions.

Cette augmentation sera prise en charge à concurrence de 60% par les employeurs et 40% par les employés. Afin de verser la totalité de l'apport au 01.01.2019, la part employé sera versée en une seule fois par les employeurs affiliés qui récupéreront leur avance par une modification temporaire du taux de répartition des cotisations globales (passage de 60% à 59,1% durant 4 ans), le temps nécessaire au remboursement de l'avance.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une cotisation d'épargne supplémentaire de 1% du traitement cotisant sera perçue, pour compenser en partie les effets de la baisse des rendements, à charge de l'employeur et des assurés, pour une période de cinq ans. Cette cotisation pourra être reconduite par le Grand Conseil, aussi longtemps que l'évolution de l'espérance moyenne de rendement l'exige.

En vertu de l'application de la LFinEC et du MCH2, l'État a comptabilisé et présente les éléments suivants dans ses états financiers au 31 décembre 2018 :

- Dissolution dans la rubrique comptable 43 Revenus divers de la provision de CHF 100'000'000 (participation unique de l'État lors du passage à la primauté des cotisations), anciennement créée en vertu de l'ancien alinéa 4 de l'article 4 LCPFPub, aujourd'hui abrogé.
- Transfert de la provision pour la contribution d'assainissement (CHF 21'843'339) dans les engagements courants
- Augmentation des engagements courants de CHF 71'846'089 pour financer les mesures d'accompagnement de 200 millions, 29 millions destinés au subventionnement des institutions liées à l'État et 164'333 d'ajustement à l'IPC.
- Augmentation des créances pour l'avance correspondante aux assurés, part à court terme (CHF 897'205.50) et part à long terme (CHF 2'691'616.50).

## 2.5.7.4 État des emprunts bancaires au 31.12.2018

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dettes au 31.12.2017 *	Annuités 2018			Dettes au 31.12.2018 *
							Intérêts	Amort.	Total	
<b>Total</b>						<b>1'427'504'754</b>	<b>19'196'973</b>	<b>50'679'334</b>	<b>69'876'306</b>	<b>1'411'825'420</b>
Intérêts courus 2017							-7'749'138		-7'749'138	
Intérêts courus 2018							6'901'757		6'901'757	
<b>Emprunts obligataires</b>						<b>425'000'000</b>	<b>3'415'000</b>	<b>0</b>	<b>3'415'000</b>	<b>525'000'000</b>
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000		2'500'000	200'000'000
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	100'000'000	40'000		40'000	100'000'000
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000		875'000	125'000'000
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	0	0		0	100'000'000
<b>Emprunts à taux fixes</b>						<b>557'504'754</b>	<b>15'681'166</b>	<b>50'679'334</b>	<b>66'360'500</b>	<b>581'825'420</b>
100M - 2.55% - 15.09.2005/2020	Banque	15.09.2005	15.09.2020	100'000'000	2.5500%	100'000'000	2'550'000		2'550'000	100'000'000
50M - 3.08% - 21.02.2007/2022	Banque	21.02.2007	21.02.2022	50'000'000	3.0800%	50'000'000	1'540'000		1'540'000	50'000'000
50M - 3.83% - 25.06.2008/2018	Assurance	25.06.2008	25.06.2018	50'000'000	3.8300%	50'000'000	1'915'000	50'000'000	51'915'000	0
20M - 2.7675% - 29.12.2008/2019	Banque	29.12.2008	30.12.2019	20'000'000	2.7675%	20'000'000	553'500		553'500	20'000'000
50M - 2.79% - 24.08.2009/2019	Caisse pension	24.08.2009	26.08.2019	50'000'000	2.7900%	50'000'000	1'395'000		1'395'000	50'000'000
50M - 3.05% - 24.08.2009/2021	Banque	24.08.2009	24.08.2021	50'000'000	3.0500%	50'000'000	1'525'000		1'525'000	50'000'000
10M - 2.250% - 09.07.2010/2022	Banque	09.07.2010	08.07.2022	10'000'000	2.2500%	10'000'000	225'000		225'000	10'000'000
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000		475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 2.21% - 15.12.2010/2022	Assurance	15.12.2010	15.12.2022	50'000'000	2.2100%	50'000'000	1'105'000		1'105'000	50'000'000
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000		1'295'000	50'000'000
30M - 2.40% - 30.06.2011/2021	Assurance	30.06.2011	30.06.2021	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 3.50% - 01.01.2014/2053	prévoyance.ne	01.01.2014	30.06.2019	50'000'000	3.5000%	47'504'754	1'662'666	679'334	2'342'000	46'825'420
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	0	0		0	75'000'000
<b>Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux</b>						<b>100'000'000</b>	<b>1'808'000</b>	<b>0</b>	<b>1'808'000</b>	<b>100'000'000</b>
<b>Swap 50M - taux fixe - 2.225% - 28.04.2011/2023</b>	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	2.2250%	0	1'118'681		1'118'681	0
Swap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	0.7379%	0	368'954		368'954	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2011/2023	Divers	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	-0.6315%	50'000'000	-315'769		-315'769	50'000'000
<b>Swap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025</b>	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	605'000		605'000	0
Swap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	0.7503%	0	375'148		375'148	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-0.6880%	50'000'000	-344'014		-344'014	50'000'000
<b>Emprunts à court terme</b>						<b>345'000'000</b>	<b>-859'813</b>	<b>0</b>	<b>-859'813</b>	<b>205'000'000</b>
30M - (-0.62%) - 13.10.2017/05.01.2018	Banque	13.10.2017	05.01.2018	30'000'000	-0.6200%	30'000'000	-43'400		-43'400	0
20M - (-0.60%) - 24.11.2017/05.01.2018	Société	24.11.2017	05.01.2018	20'000'000	-0.6000%	20'000'000	-14'000		-14'000	0
30M - (-0.55%) - 24.11.2017/05.01.2018	Banque	24.11.2017	05.01.2018	30'000'000	-0.5500%	30'000'000	-19'250		-19'250	0
15M - (-0.60%) - 24.11.2017/19.01.2018	Société	24.11.2017	19.01.2018	15'000'000	-0.6000%	15'000'000	-14'000		-14'000	0
25M - (0.00%) - 27.11.2017/28.05.2018	Banque	27.11.2017	28.05.2018	25'000'000	0.0000%	25'000'000	0		0	0
35M - (-0.55%) - 08.12.2017/05.01.2018	Banque	08.12.2017	05.01.2018	35'000'000	-0.5500%	35'000'000	-14'972		-14'972	0
50M - (-0.90%) - 19.12.2017/16.01.2018	Organis. inter.	19.12.2017	16.01.2018	50'000'000	-0.9000%	50'000'000	-35'000		-35'000	0
50M - (-0.50%) - 19.12.2017/12.01.2018	Banque	19.12.2017	12.01.2018	50'000'000	-0.5000%	50'000'000	-16'667		-16'667	0
25M - (-0.48%) - 22.12.2017/12.01.2018	Assurance	22.12.2017	12.01.2018	25'000'000	-0.4800%	25'000'000	-7'000		-7'000	0
45M - (-0.40%) - 22.12.2017/05.01.2018	Banque	22.12.2017	05.01.2018	45'000'000	-0.4000%	45'000'000	-7'000		-7'000	0
20M - (-0.40%) - 28.12.2017/05.01.2018	Banque	28.12.2017	05.01.2018	20'000'000	-0.4000%	20'000'000	-1'778		-1'778	0
Divers emprunts à court terme effectués au cours de l'année 2018	Divers	01.01.2018	31.12.2018	divers	divers	0	-686'746		-686'746	0
50M - (-0.77%) - 13.11.2018/11.01.2019	Organis. inter.	13.11.2018	11.01.2019	50'000'000	-0.770%	0	0		0	50'000'000
25M - (-0.40%) - 16.11.2018/08.01.2019	Banque	16.11.2018	08.01.2019	25'000'000	-0.400%	0	0		0	25'000'000
50M - (-0.64%) - 23.11.2018/11.01.2019	Banque	23.11.2018	11.01.2019	50'000'000	-0.640%	0	0		0	50'000'000
25M - (-0.58%) - 30.11.2018/18.01.2019	Banque	30.11.2018	18.01.2019	25'000'000	-0.580%	0	0		0	25'000'000
30M - (-0.40%) - 21.12.2018/04.01.2019	Banque	21.12.2018	04.01.2019	30'000'000	-0.400%	0	0		0	30'000'000
25M - (-0.60%) - 21.12.2018/15.01.2019	Banque	21.12.2018	15.01.2019	25'000'000	-0.600%	0	0		0	25'000'000

\* Correspond à la dette au "sens étroit" telle que définie dans le rapport relatif à la statistique financière.

### 2.5.7.5 Indicateurs financiers

Indicateurs financiers (en %)	Comptes 2018	Valeurs indicatives	Interprétation
Taux d'endettement net	<b>125.8%</b>	< 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement <sup>1)</sup>	<b>12.9%</b>	> 100% = haute conjoncture 80% - 100% = cas normal 50% - 80% = récession	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Part des charges d'intérêts	<b>0.6%</b>	0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant 9% et plus = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
Degré de couverture des revenus déterminants	<b>1.7%</b>	< 0% = correspond à un excédent de revenus < 1% = conforme au frein > 1% = non conforme au frein	L'indicateur est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement (limite max. de 1% autorisée). Il exprime l'importance du déficit en pourcentage des revenus déterminants. En cas de bénéfice il n'est pas vraiment pertinent.
Dette brute par rapport aux revenus	<b>99.9%</b>	< 50% = très bon -50% - 100% = bon 100% - 150% = moyen 150% - 200% = mauvais > 200% = critique	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements	<b>3.9%</b>	< 10% = effort d'investissement faible 10% - 20% = effort d'investissement moyen 20% - 30% = effort d'investissement élevé > 40% = effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
Part du service de la dette	<b>3.5%</b>	< 5% = charge faible 5% - 15% = charge acceptable > 15% = charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette I par habitant en CHF	<b>7'636</b>	< 0 CHF = patrimoine net 0 CHF - 1'000 CHF = endettement faible 1'001 CHF - 2'500 CHF = endettement moyen 2'501 CHF - 5'000 CHF = endettement important > 5'000 CHF = endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Taux d'autofinancement	<b>0.3%</b>	> 20% = bon 10% - 20% = moyen < 10% = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.
Poids des charges d'intérêts	<b>2.2%</b>	Pas de valeurs indicatives.	Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique.

<sup>1)</sup> Le calcul du degré d'autofinancement de l'article 57 RLFInEC diffère du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement. Par conséquent, ces deux indicateurs sont pas comparables.

## 2.5.7.6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

*Mesures adoptées par le Grand Conseil* Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice, se produisant entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels, doivent être expliqués en annexe des comptes dès lors qu'ils ont une importance pour l'évaluation des comptes. Dans des cas exceptionnels, il est également possible de procéder à une adaptation ultérieure des comptes.

*Projet de loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois* Afin de mettre en œuvre l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » acceptée par le peuple le 12 février 2017, le Grand Conseil a adopté lors de sa séance du 19 février 2019 le projet de loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe) qui remplace le projet de loi sur les hôpitaux publics (LHOPU) proposé par le Conseil d'État le 21 mars 2018.

Afin de permettre la mise en œuvre de la LRHNe, le Grand Conseil a adopté un décret portant octroi d'un crédit cadre de CHF 2,2 millions à charge du compte des investissements et destiné à financer les coûts externes, les différentes expertises ainsi que les coûts internes du RHNe et du service de la santé publique nécessaires à la conduite du projet. Par ailleurs conscient de la nécessité d'assainir les finances de l'Hôpital neuchâtelois, le Grand Conseil a décidé d'accorder un crédit d'engagement extraordinaire de CHF 232 millions destiné à permettre la recapitalisation du réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) par l'octroi d'un capital de dotation à hauteur de CHF 200 millions (à charge du compte des investissements) et par l'octroi d'une aide à fonds perdus de CHF 32 millions (à charge du compte de résultats). En contrepartie, le RHNe cèdera gratuitement à l'État les bâtiments de Couvet, de la Béroche et de Sophie-Mairet à la Chaux-de-Fonds.

I	Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui des comptes
II	Comptes 2018 : États financiers audités
<b>III</b>	<b>Résultat synthétique des entités paraspubliques</b>

## 3.1 Hôpital neuchâtelois (HNe)

### I. Rapport d'activité succinct

Elaboré en deux temps, le budget 2018 de l'HNE présentait un déficit de CHF 5,5 millions. Présenté en décembre 2017, la première version du budget prévoyait un déficit de CHF 8,5 millions. Elle intégrait plusieurs mesures d'économies, comme la suppression du service de liaison et la réorganisation de la gestion des flux patients; l'autonomisation des crèches de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds; la fermeture des policliniques des sites du Locle et du Val-de-Ruz, très peu fréquentées et n'offrant pas une prise en charge sécuritaire satisfaisante. Economies prévues: CHF 2,159 millions de francs.

Le Conseil d'Etat ayant jugé cet effort insuffisant, le comité de direction a préparé un deuxième train de mesures, présenté en mars 2018. Il prévoyait l'externalisation du nettoyage et des services de conciergerie dans les zones administratives; le transfert de l'unité de soins palliatif de La Chrysalide sur un autre site HNE; l'amélioration du flux des patients et l'adaptation du dispositif à l'activité avec notamment la fermeture de 21 lits. Economies supplémentaires prévues: CHF 3,658 millions.

Au total, les mesures prises ont entraîné la suppression de 113,9 EPT. L'objectif de réduire au maximum l'impact des réformes pour les collaborateurs concernés a été tenu: quatre licenciements ont dû être prononcés. Le transfert des soins palliatifs est la seule mesure qui n'a pas été réalisée. En août 2018, le Conseil d'Etat a jugé le déménagement "prématuré".

### II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

#### *MARS 2018*

La consultation de néphrologie, réalisée par les Drs Humbert et Stucker, accueille ses premiers patients dès le 12 mars au 6<sup>e</sup> étage du site de Pourtalès. Elle concrétise la convention signée avec GSMN-NE (La Providence) qui a fait l'objet d'une communication en janvier 2017.

#### *AVRIL 2018*

Le Centre du sein obtient le label de qualité octroyé par la Ligue suisse contre le cancer et la Société suisse de sénologie. Cette reconnaissance a été confirmée le 13 avril sur la base du rapport de l'équipe d'audit, qui a visité le centre du sein les 6 et 7 février 2018. La structure pluridisciplinaire basée sur le site HNE-La Chaux-de-Fonds a rempli 58 des 59 critères d'évaluation, ce qui constitue un taux de satisfaction de 98%.

#### *JUIN 2018*

Les médecins urgentistes de l'HNE reçoivent les patients de la permanence médicale et chirurgicale de l'Hôpital de la Providence, en collaboration avec le personnel soignant déjà en place. Les Neuchâtelois continueront ainsi à bénéficier de l'organisation optimale mise en place depuis de nombreuses années, avec une prise en charge rapide et de qualité, qui fait la réputation de cette permanence médicale.

#### *AOUT 2018*

Muriel Desaulles, actuelle secrétaire générale de l'institution, accepte la proposition du conseil d'administration de reprendre la fonction de directrice générale ad intérim. Elle sera secondée par le directeur médical Olivier Plachta, qui devient directeur général adjoint tout en conservant ses fonctions. Cette double nomination permettra à Pauline de Vos Bolay de se concentrer sur son rôle de présidente du conseil d'administration. Depuis février 2017 et le départ de l'ancien directeur général, elle portait également la casquette d'administratrice-déléguée

#### *SEPTEMBRE 2018*

Mise en œuvre, à l'est du site de La Chaux-de-Fonds, d'un nouveau pavillon doté d'un PET-CT. Il remplace le camion qui desservait le site jusque-là.

#### *NOVEMBRE 2018*

Le conseil d'administration valide formellement l'acquisition d'un IRM sur son site de La Chaux-de-Fonds. Cet achat avait été annoncé en avril dernier suite à la décision du Conseil d'Etat de permettre à l'HNE d'acquérir cet équipement en levant la clause du besoin. Depuis lors, la direction logistique a affiné le coût du projet. Le montant global de l'investissement s'élève à 3,5 millions de francs. La mise en exploitation est prévue pour la fin du mois de juin 2019.

### III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>1 ACTIF</b>	<b>304'720'953</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>90'129'385</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	10'967'145
101 Créances	68'746'032
102 Placements financiers à court terme	0
104 Actifs de régularisation	2'855'239
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	7'560'965
107 Placements financiers	0
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>214'591'568</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	213'728'546
142 Immobilisations incorporelles	863'022
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	0
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
<b>2 PASSIF</b>	<b>304'720'953</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>338'436'967</b>
200 Engagements courants	25'869'553
201 Engagements financiers à court terme	91'500'000
204 Passifs de régularisation	1'159'840
205 Provisions à court terme	26'249'240
206 Engagements financiers à long terme	186'000'000
208 Provisions à long terme	4'500'000
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	3'158'334
<b>29 Capital propre</b>	<b>-33'716'014</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	0
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	0
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-33'716'014

### IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>354'289'182</b>
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	0
43 Revenus divers	354'289'182
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	0
47 Subventions à redistribuer	0
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>348'636'255</b>
30 Charges de personnel	239'828'492
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	91'409'083
33 Amortissements du patrimoine administratif	17'398'680
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	0
37 Subventions redistribuées	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5'652'927</b>
44 Revenus financiers	70'248
34 Charges financières	5'941'984
Résultat financier	-5'871'736
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-218'809</b>
48 Revenus extraordinaires	8'721'120
38 Charges extraordinaires	189'928
Résultat extraordinaire	8'531'192
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>8'312'383</b>



## 3.2 Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

### I. Rapport d'activité succinct

Le CNP a poursuivi sa mue organisationnelle à consolider, recentrer et compléter le dispositif de soins en santé mentale mis en place dès sa création. En 2018, cela a consisté principalement en :

- L'ouverture du Centre de Psychiatrie Communautaire des Montagnes (CPCM), qui concentre les consultations ambulatoires sur un seul site à La Chaux-de-Fonds,
- La fermeture du bâtiment des Cèdres à Perreux et le regroupement de la psychiatrie hospitalière de l'âge avancé sur le site de Préfargier,
- La fermeture de 26 lits foyers (ateliers AIP) sur le site de Préfargier,
- Le développement de suivi aide en soins et accompagnement (ASA) par le biais d'appartements loués par le CNP,
- Un projet pilote dans 3 cabinets de groupe du canton,
- Des changements intervenus au Conseil d'Administration (nouveaux membres, nouveau Président),
- Le départ à la retraite de l'ancien directeur général et engagement au 1er décembre 2018 de la nouvelle directrice générale Mme Raffaella Diana.

### II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

Les comptes présentés n'ont pas encore été révisés.

#### *Recettes hospitalières*

Début 2018, le CNP a décidé de fermer 15 lits de psychiatrie aiguë adultes à cause d'une sous-occupation des lits hospitaliers adultes. On constate donc une diminution importante des journées en comparaison à 2017 et au budget 2018.

Globalement, les durées de séjour ont diminué. En 2017, la moyenne était de 29.5 jours et à fin décembre 2018, la durée moyenne de séjour est de 23.7 jours.

Le montant des recettes hospitalières tient compte des cas 2018 non-facturés et des journées 2018, qui seront facturées avec les sorties 2019.

#### *Recettes résidentielles*

La diminution du nombre de lits AIP (fermeture de 36 lits à mi-octobre) entraîne une diminution des recettes importante.

Comme cette diminution a eu lieu progressivement, la diminution des charges fixes ne s'est pas faite au même rythme.

Le tarif moyen augmente car la classe PLAISIR des résidents restant au CNP est plus élevée.

#### *Recettes ambulatoires et diverses*

Le niveau de la facturation 2018 est globalement le même en francs que 2017, malgré l'introduction du nouveau TARMED. Une diminution globale de la facturation, selon TARMED, avait été estimée à CHF 460'000.-. Cette diminution a été compensée par une augmentation des prestations facturées principalement dans le département de l'âge avancé.

#### *Subvention*

Comme convenu avec le chef de département, il a été tenu compte d'un maintien de la subvention AOS en tant qu'enveloppe globale, plus les PIG, pour un montant total de CHF 38'300'000.-.

Concernant les PIG, la subvention PIG « de base » a été diminuée de CHF 171'000.- par rapport au budget et la subvention SMPP a également diminué de CHF 50'000.-, par rapport à 2017. Ces deux diminutions font suite à la non-validation du budget 2018 par le GC qui a engendré des coupes budgétaires début 2018.

#### *Charges salariales*

Une gestion rigoureuse de la dotation par le Comité de direction a permis de contenir les coûts et de les réduire en lien avec la diminution des activités.

#### *Autres charges d'exploitation*

Le budget 2018 a été fait avant de recevoir les chiffres effectifs du CIGES. Augmentation de la facturation CIGES-SIEN de CHF 200'000.- par rapport au budget.

Diminution des charges d'intérêts par des emprunts auprès d'institutions de placements « non bancaires » (BCN). Certains de ces emprunts ne nécessitent d'ailleurs pas le cautionnement de l'Etat (prévoyance.ne). Le CNP économise ainsi un intérêt de 0.5%.

### III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>1 ACTIF</b>	<b>77'690'869</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>77'690'869</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	3'776'767
101 Créances	20'675'444
102 Placements financiers à court terme	0
104 Actifs de régularisation	2'307'235
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	429'755
107 Placements financiers	0
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	50'501'668
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>0</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	0
142 Immobilisations incorporelles	0
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	0
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
<b>2 PASSIF</b>	<b>77'690'869</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>91'707'729</b>
200 Engagements courants	4'366'021
201 Engagements financiers à court terme	31'495'000
204 Passifs de régularisation	2'267'323
205 Provisions à court terme	6'842'571
206 Engagements financiers à long terme	46'202'500
208 Provisions à long terme	534'314
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
<b>29 Capital propre</b>	<b>-14'016'860</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	0
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	763'453
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-14'780'313

### IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>93'897'094</b>
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	0
43 Revenus divers	49'770'421
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	0
47 Subventions à redistribuer	44'126'673
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>93'827'337</b>
30 Charges de personnel	75'854'331
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	15'547'334
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'425'672
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	0
37 Subventions redistribuées	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>69'757</b>
44 Revenus financiers	0
34 Charges financières	932'593
Résultat financier	-932'593
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-862'836</b>
48 Revenus extraordinaires	1'051'618
38 Charges extraordinaires	2'595'407
Résultat extraordinaire	-1'543'789
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>-2'406'625</b>

### 3.3 Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD)

#### I. Rapport d'activité succinct

Le bouclage provisoire 2018, a été consulté, mais pas validé par le Conseil d'administration de NOMAD. Il vous est présenté sous réserve d'une validation par le Conseil d'administration de NOMAD.

Le résultat provisoire 2018 enregistre un bénéfice de CHF 74'822,39. Ce résultat positif est dû essentiellement à deux facteurs :

1. Évolution de l'activité moins forte que prévu au budget 2018,
2. Suivi rigoureux des dotations selon le besoin de l'activité.

Le résultat positif rend compte de l'attention accordée aux exigences économiques : il faut cependant pas faire oublier le risque, si les dotations ne peuvent pas suivre la demande, de devoir raccourcir les temps d'intervention en-dessous de ce qui assure la qualité attendue des prestations.

Faisant face à un budget déficitaire, NOMAD a tempéré l'évolution de la masse salariale liée à l'activité, en limitant les ressources administratives et en adaptant les ressources terrain selon l'évolution de la demande.

#### II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

L'activité globale est en légère diminution par rapport à 2017. Cette diminution est liée à plusieurs facteurs :

1. **Evolution des besoins en soins plus spécifiques**
  - a. Augmentation des soins techniques (examen et traitement),
  - b. Diminution des soins de base.
2. **Problème de recrutement lié aux besoins de bonne compétence**
  - a. Grande difficulté à recruter des infirmières ou des ASSC (pénurie dans ces métiers) pour pallier à l'évolution des besoins,
  - b. Absentéisme important (grande difficulté à remplacer les personnes absentes),
  - c. Passablement de départ difficile à remplacer (128 personnes = 96,2 ETP).

L'impact de ces facteurs est une diminution du temps passé auprès du client afin de pouvoir répondre à la demande qui a pour conséquence une diminution des heures facturées.

<b>Personnel terrain</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dotation brut payée	332.12	334.38	328.27
Dotation net payée	316.30	320.66	307.90
<b>Temps moyen par intervention</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Temps moyen par prestation de soins	0.44	0.43	0.41
Temps moyen par prestation d'aide	0.86	0.74	0.73
<b>Nombre d'interventions moyen par ETP</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Nbre interventions moyen mensuel par ETP	164	169	173
<b>Heures facturées par ETP</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Heures facturées par EPT brut	1'004.09	1'010.67	1'003.01
Heures facturées par EPT net	1'054.31	1'053.91	1'069.36
<b>Productivité terrain</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Productivité infirmières	61.27%	60.66%	61.33%
Productivité métiers de l'aide	67.83%	66.04%	66.12%

### III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>1 ACTIF</b>	<b>15'500'116</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>9'285'915</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	4'907'140
101 Créances	4'110'040
102 Placements financiers à court terme	0
104 Actifs de régularisation	136'566
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	39'997
107 Placements financiers	0
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	92'172
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>6'214'201</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	6'214'201
142 Immobilisations incorporelles	0
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	0
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
<b>2 PASSIF</b>	<b>15'500'116</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>12'052'661</b>
200 Engagements courants	647'149
201 Engagements financiers à court terme	0
204 Passifs de régularisation	789'388
205 Provisions à court terme	4'577'000
206 Engagements financiers à long terme	6'038'000
208 Provisions à long terme	1'125'000
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
<b>29 Capital propre</b>	<b>3'447'454</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	141'507
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	1'162'636
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	2'068'490
299 Excédent(+)/Découvert(-)	74'822

### IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>52'317'627</b>
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	0
43 Revenus divers	51'587'570
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	0
47 Subventions à redistribuer	730'057
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>52'128'368</b>
30 Charges de personnel	45'250'068
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	5'608'263
33 Amortissements du patrimoine administratif	539'979
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	0
37 Subventions redistribuées	730'057
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>189'259</b>
44 Revenus financiers	0
34 Charges financières	114'437
Résultat financier	-114'437
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>74'822</b>
48 Revenus extraordinaires	0
38 Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	0
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>74'822</b>

## 3.4 Université de Neuchâtel (UniNE)

### I. Rapport d'activité succinct

#### Gouvernance

L'année 2018 commence sans budget pour l'Etat de Neuchâtel, ce qui génère une forte incertitude quant aux moyens financiers qui seront à disposition sur l'ensemble de l'exercice. L'UniNE prend des mesures d'économie à court terme en gelant le remplacement des postes laissés vacants, en ne reconduisant pas les contrats à durée déterminée qui ne sont pas nécessaires à la tenue des cours et en stoppant toute dépense qui n'a pas d'impact direct et immédiat sur son fonctionnement. L'Etat de Neuchâtel finit par se doter d'un budget au prix notamment d'une coupe supplémentaire d'un million de francs dans la subvention versée à l'UniNE. Les Statuts entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet dans le délai fixé par la nouvelle loi cantonale, ce qui conduit à l'adaptation d'une trentaine de modèles d'arrêtés de nomination. Etant donné l'engagement de trois professeur-e-s assistant-e-s selon les nouvelles dispositions légales sur la prétitularisation conditionnelle ou *tenure track* (PATT), ainsi que l'introduction de l'évaluation périodique des professeur-e-s ordinaires, le règlement sur les évaluations des membres du corps professoral est entièrement révisé et deux nouveaux guides sont proposés : un pour les personnes évaluées et un pour les instances chargées de l'évaluation. L'année est également marquée par les négociations entre le DEF et le rectorat en vue d'établir un nouveau Mandat d'objectifs.

#### Enseignement

La rentrée 2018-2019 est marquée par une stabilité des effectifs totaux, avec notamment une baisse du nombre de personnes admises en bachelor, presque entièrement contrebalancée par une hausse en master. Alors que le recul au niveau bachelor est en phase avec le scénario démographique de référence de l'OFS, la création d'une nouvelle formation en sciences économiques – le Master en management général destiné aux non-économistes – n'est pas étrangère à la progression des admissions en master. La Faculté des sciences procède à une refonte en profondeur du Bachelor en biologie et des cursus intégrant des enseignements de biologie. Elle introduit en première année de médecine une sélection qui permet aux personnes non retenues pour la 2<sup>e</sup> année, mais ayant obtenu de bons résultats aux examens, de bifurquer vers la biologie en 2<sup>e</sup> année ou d'autres cursus sans perdre les acquis de la première année. Grâce au Master en finance de la Faculté des sciences économiques, l'Université fait son entrée dans la liste très exclusive des institutions partenaires du prestigieux label *Chartered Financial Analyst*®. Le Bachelor en droit donne accès à de nouveaux cours à options proposés par les autres facultés dans une logique d'interdisciplinarité. Les Facultés des sciences ainsi que des lettres et sciences humaines mettent sur pied un cours sur les Interactions homme-environnement portant sur les enjeux de la durabilité.

#### Recherche

L'année est marquée par la prolongation du NCCR *On the move* – le pôle de recherche national sur la migration et la mobilité – pour quatre ans supplémentaires. Après un léger recul en 2017, les financements liés aux projets de recherche repartent à la hausse. L'UniNE enregistre notamment d'excellents résultats dans le cadre de l'appel à projet du FNS *Digital Lives*, qui mobilise les sciences humaines et sociales pour analyser les conséquences de la digitalisation de l'économie et de la société et où elle décroche 6 des 57 projets attribués dans toute la Suisse. Dans le champ de l'écologie chimique et de la biotechnologie environnementale, un professeur décroche une *ERC Advanced Grant*, la plus importante bourse octroyée par l'Union européenne. L'UniNE accueille également une jeune chercheuse titulaire d'une bourse *Excellenza Professorial Fellowship* qui conduira pendant cinq ans une équipe de recherche en droit de la santé. Enfin, 79 contrats sont signés avec des entités tierces (sans compter les contrats établis dans le cadre de consortiums de recherche financés par l'Union européenne), générant des retombées de 6 millions de francs.

#### Rayonnement / services à la Cité / formation continue

Outre les nombreux congrès et conférences qui font rayonner le canton de Neuchâtel internationalement, l'Université accueille en 2018 la finale suisse du concours La Science appelle les jeunes, qui met en valeur les travaux d'une centaine de lycéennes et lycéens provenant de tout le pays. Grâce à une collaboration avec le *Center for Digital Humanities* de Trèves (Allemagne) et la Haute école de gestion Arc, le Glossaire des patois de Suisse romande est mis en ligne à la disposition du grand public. Des accords de collaboration sont signés avec l'Université d'Abomey-Calami à Cotonou (Bénin) et la *Southwestern University of Political Science & Law* à Chongqing (Chine). En Europe, des accords de mobilité estudiantine sont signés notamment avec Potsdam, Karlsruhe, Cadix, Nicolae Titulescu Bucarest ainsi que le Conservatoire national des arts et métiers de Paris. L'UniNE signe également avec la Confédération un accord portant sur la reconnaissance de crédits pour les personnes ayant suivi une formation à la conduite militaire. Le rectorat adopte les règlements de trois *Certificate of Advanced Studies* (CAS) dans des thématiques-clé de la stratégie de l'UniNE (Migration, Santé et société). Il s'agit d'un CAS sur la migration et la diversité avec les Universités de Suisse italienne et de Beyrouth, un CAS sur la représentation juridique dans les procédures d'asile (avec les Universités de Berne et Fribourg), et un CAS en gestion des établissements de santé. Le CAS d'intégration est désormais disponible dans les quatre facultés. Il s'agit d'une formation destinée aux personnes concernées par une procédure d'asile. Le 3 novembre a lieu le Dies academicus, journée officielle de l'Université, dont le thème est *Voies d'avenir*.

#### Ressources humaines

Au 31.12.2018, l'UniNE compte 1065 collaboratrices et collaborateurs. Au total, cela représente 746,3 EPT : 113,9 EPT relèvent du corps professoral, 396,3 du corps intermédiaire, 218,1 du personnel administratif, technique et de bibliothèque (PATB) et 18 apprenti-e-s.

### Statistiques au 31.12.2018

- 4088 étudiant-e-s : 2478 femmes (60,6%) et 1610 hommes (39,4%),
- 967 titres universitaires délivrés (hors formation continue), soit 457 bachelors, 437 masters et 73 doctorats,
- 39 étudiant-e-s récompensé-e-s par des prix académiques.

## II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

Outre les éléments présentés dans le rapport succinct ci-dessus, les éléments marquants du point de vue de la comptabilité et des finances sont les suivants :

- En raison de la coupe budgétaire supplémentaire d'un million de francs décidée lors de l'adoption du budget par le Grand Conseil, la subvention cantonale 2018 est finalement inférieure de 1,5 million de francs par rapport à 2017 (recettes moins élevées par rapport au budget).
- Les mesures urgentes d'économie et de gel de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, prises au premier trimestre en raison de l'absence de budget cantonal puis en réaction à la coupe supplémentaire d'un million de francs, entraînent des réductions ou des reports des charges qui influent sur le résultat (charges moins élevées par rapport au budget).
- En application de la clé de répartition entre les institutions paraétatiques, l'Etat de Neuchâtel accorde un soutien de 5,4 millions de francs à l'Université pour le paiement des charges exceptionnelles liées à prévoyance.ne (part à l'apport complémentaire et part aux dispositions transitoires). Cette aide de l'Etat permet d'enregistrer une recette équivalente qui impacte fortement à la hausse le résultat de l'exercice 2018. Le paiement du solde de la contribution de l'UniNE à prévoyance.ne aura lieu en 2019. Il se montera au total à 9 millions de francs environ et impactera négativement les liquidités de l'année à venir.
- La subvention versée par la Confédération conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est en diminution d'environ 900'000 francs environ par rapport à l'exercice précédent. Cette différence se situe dans la marge habituelle de fluctuation, étant donné que la part de la subvention fédérale dépendant de la recherche est relativement volatile à l'UniNE, à l'instar des autres universités de taille comparable.

Le solde du compte de résultat est encore provisoire dans l'attente d'une décision à venir du rectorat sur l'alimentation du Fonds de compensation ou l'utilisation d'une partie du résultat opérationnel pour réduire les pertes reportées. Si le rectorat choisit de réduire les pertes reportées, le solde du compte de résultat sera positif, sans qu'il soit aujourd'hui possible de dire à quelle hauteur puisque cela dépendrait du montant attribué à cette réduction.

### III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>1 ACTIF</b>	<b>33'202'629</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>29'254'376</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	13'049'822
101 Créances	6'291'345
102 Placements financiers à court terme	124'000
104 Actifs de régularisation	9'310'949
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0
107 Placements financiers	478'260
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>3'948'253</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3'887'003
142 Immobilisations incorporelles	0
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	61'250
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
<b>2 PASSIF</b>	<b>33'202'629</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>30'886'001</b>
200 Engagements courants	1'467'974
201 Engagements financiers à court terme	28'143'461
204 Passifs de régularisation	243'682
205 Provisions à court terme	1'030'884
206 Engagements financiers à long terme	0
208 Provisions à long terme	0
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
<b>29 Capital propre</b>	<b>2'316'628</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	0
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	4'581'678
293 Préfinancements	5'587'498
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	0
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-7'852'547

### IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>104'597'114</b>
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	3'965'459
43 Revenus divers	235'600
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	100'396'055
47 Subventions à redistribuer	0
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>96'446'381</b>
30 Charges de personnel	73'902'143
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	19'515'547
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'868'020
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	1'160'670
37 Subventions redistribuées	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8'150'733</b>
44 Revenus financiers	2'087
34 Charges financières	516'690
Résultat financier	-514'604
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>7'636'129</b>
48 Revenus extraordinaires	0
38 Charges extraordinaires	7'636'129
Résultat extraordinaire	-7'636'129
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>0</b>

## **3.5 Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)**

### **I. Rapport d'activité succinct**

C'est la première année que l'ensemble des collaborateurs du SCAN travaillent sur le même site. Nous sommes très satisfaits de cette nouvelle situation qui présente de nombreux avantages en termes de gestion d'équipe, de collaboration, de communication, de flexibilité et qui amène une excellente ambiance de travail entre tous les collaborateurs qui se croisent régulièrement.

Même si les moyens de communication modernes permettent d'échanger facilement depuis n'importe quel coin du monde, nous sommes persuadés que les débats informels, dans la cafétéria, autour d'un café ou à la pause de midi, restent essentiels pour le fonctionnement optimal d'une entité et apportent des idées qui ne naissent pas forcément en ligne !

Cette année 2018 voit pour la première fois depuis l'existence du SCAN une baisse du parc des véhicules neuchâtelois (sans cyclomoteurs). Cette baisse est étroitement liée à la diminution de la population neuchâteloise en 2017 et 2018, mais peut également indiquer un changement des comportements. Si la part des Neuchâtelois qui détiennent un permis de conduire reste stable, le nombre de véhicules par famille ou par entreprise a peut-être tendance à diminuer au profit de l'autopartage, du co-voiturage, de solutions de type Mobility et d'une part plus importante de trajets en transports publics.

Faut-il en avoir peur pour l'avenir du SCAN ? Non, clairement pas. Avec sa nouvelle structure centralisée et ses investissements dans des solutions informatiques modernes, le SCAN est devenu beaucoup plus flexible et pourra s'adapter à toutes les évolutions des domaines automobile et navigation qui devraient être nombreuses et spectaculaires dans les années à venir !

En parlant informatique, cette année 2018 a été marquée par plusieurs grands projets, décrits ci-après, qui visent à mettre à disposition des clients et des collaborateurs des applications modernes qui permettent d'automatiser et de sécuriser les processus.

Le résultat financier 2018, après révision, de CHF 1'197'228 est meilleur que le budget. Sur décision du Grand Conseil, de manière exceptionnelle, l'entier du résultat opérationnel (avant charges et revenus extraordinaires), qui s'élève à CHF 1'007'867, est versé à l'Etat de Neuchâtel. Ce sera également le cas avec le bénéfice 2019.

Le résultat financier 2018, avant révision, de CHF 1'057'505 est meilleur que le budget. Sur décision du Grand Conseil, de manière exceptionnelle, l'entier de ce montant est versé à l'Etat de Neuchâtel. Ce sera également le cas avec le bénéfice 2019.

L'ensemble des postes du bilan a été réévalué en 2018, suivant le principe de l'image fidèle, selon la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) et son règlement général d'exécution. Le 1<sup>er</sup> juin, le SCAN a migré son ancienne application comptable Larix dans Abacus en y reprenant toutes les écritures de la comptabilité financière depuis le 01.01.2009. Les modules comptabilité analytique et comptabilité des immobilisations seront finalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Le Conseil d'administration s'est à nouveau pleinement investi dans son rôle d'accompagnement de la direction en maintenant le cap sur les objectifs stratégiques. Des membres délégués du Conseil d'administration sont régulièrement actifs dans le comité de pilotage des grands projets. Que tous les membres du Conseil d'administration, toute la direction et tous les collaborateurs du SCAN soient remerciés de leur engagement.

### **II. Éléments marquants de l'année passée sous revue**

Un des projets centraux de 2018 est la création de notre nouveau site Internet, qui se veut moderne, simple et adapté aux smartphones. Il est le point d'entrée pour les clients du SCAN qui y trouvent toutes les explications sur nos prestations et le moyen de les réaliser. Il amène aussi une grande nouveauté, qui confirme l'intérêt de notre entité pour les nouvelles technologies, le « chat », moyen idéal pour communiquer avec nos clients. Le nouveau site sera mis en production au premier trimestre 2019.

De nouvelles prestations ont été mises en production dans le Guichet Unique : l'immatriculation d'un véhicule avec de nouvelles plaques et l'immatriculation d'un véhicule avec reprise de plaques déposées. D'autres prestations seront encore développées en 2019, mais on peut déjà dire que le SCAN est le Service des automobiles qui offre le plus de prestations en ligne actuellement.

A noter aussi un projet exemplaire pour la gestion des examens théoriques où l'ensemble des cantons, par l'intermédiaire de l'association des services des automobiles (asa), a investi dans une solution centralisée sur une seule infrastructure. Les économies liées à ce projet ont directement été transformées en une baisse de l'émolument de l'examen théorique de CHF 5 en 2019 ! On voit ainsi que dans notre organisation fédéraliste, les solutions informatiques efficaces peuvent exister.

Le SCAN a remporté un appel d'offres établi par la Ville de Neuchâtel, qui cherchait à remplacer son logiciel de gestion des cartes de parage (zones bleues et zones piétonnes). Le module de gestion « Carte de parage » d'Avedris a donc été mis en



place au Service communal de la sécurité. Ce module a été développé initialement pour le canton de Bâle-Ville et est également utilisé par la Ville de Berne. Cette solution intègre une gestion simple et efficace des renouvellements annuels qui permet un gain de temps considérable pour les utilisateurs et pour les clients. Cette collaboration SCAN – Commune est un bon exemple de recherche de synergie entre Services publics.

Le SCAN compte quatre collaborateurs en retraite partielle. Pour deux d'entre eux, un système de jobsharing a été mis en place si bien qu'ils sont présents en alternance. Pour un autre, c'est un modèle de retraite partielle annualisée, qui a été choisi. Nous sommes persuadés que le principe de la retraite partielle est parfait pour permettre une transition idéale entre vie professionnelle et retraite et cela sans l'énorme impact financier d'une retraite anticipée.

L'enquête de satisfaction des collaborateurs, menée en 2016 a été reconduite en 2018. Elle montre un taux de satisfaction global de 98% (2016 : 96,2%) pour un taux de participation de 79,03% (2016 : 74,65%). Nous nous plaignons à relever qu'aucune des questions n'obtient de note insuffisante. Comme lors des deux enquêtes précédentes, la satisfaction dans l'accomplissement de son travail et le fait de pouvoir concilier vie professionnelle et vie privée ressortent comme étant les points le plus importants pour les collaborateurs ainsi que les mieux notés par ces derniers.

Au niveau de sa caisse de pensions, le SCAN est satisfait des réformes décidées en 2018. Ces mesures étaient bien entendu nécessaires mais ne vont pas suffire à retrouver un taux de couverture de 100% qui sera vraisemblablement obligatoire à long terme, également pour les entités publiques. Le SCAN a donc décidé, par mesure de prudence et au vu des énormes sommes en jeu, de maintenir l'alimentation linéaire d'une provision « Assainissement caisse de pensions », dans le but de ne pas générer un impact financier trop conséquent dans ses comptes le moment venu.

Le SCAN a été intégralement recertifié en automne 2018 par l'Association suisse pour les systèmes de qualité et de management (SQS). Il dispose des certifications ISO 9'001:2015 (Système de management de la qualité), 14'001:2015 (Système de management environnemental) et 45'001:2018 (Système de management de la santé et de la sécurité au travail) pour les trois années à venir. Les auditeurs ont relevé, entre autres, les points positifs suivants :

- L'exploitation des outils informatiques disponibles et leur bonne utilisation,
- La satisfaction des collaborateurs,
- La vision, la plus-value et l'engagement du Conseil d'administration dans la démarche de certification,
- La bonne maîtrise et l'analyse du marché et du contexte dans lequel évolue le SCAN,
- L'environnement de travail, l'ergonomie et l'accessibilité.

Après le déménagement au début 2018, le SCAN a, comme prévu, lancé le projet d'augmentation de la capacité de sa halle technique de Malvilliers. Nous avons donc implanté, durant l'automne, un nouveau banc de contrôle pour la géométrie, la suspension et les freins, ainsi que deux nouveaux lifts dans une zone libre de notre halle.

Le bâtiment du SCAN au port du Nid-du-Crô a été vendu à la Ville de Neuchâtel à la fin de l'année. Le SCAN a maintenant terminé ses projets d'optimisation des infrastructures qui lui ont permis de résilier un bail en Ville de Neuchâtel (Fbg de l'Hôpital 65), de vendre deux bâtiments mal utilisés (Eplatures et Nid-du-Crô) et de construire son site unique, central, facilement accessible, économe en énergies, efficient et pratique.

Le SCAN a poursuivi en 2018 ses principales actions de prévention à succès. Une nouveauté : les conducteurs qui renoncent volontairement à leur permis de conduire obtiennent, en plus des traditionnels bons CFF, des bons Onde Verte.

### III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>1 ACTIF</b>	<b>19'189'354</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>2'364'833</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	455'048
101 Créances	1'626'143
102 Placements financiers à court terme	0
104 Actifs de régularisation	251'895
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0
107 Placements financiers	31'747
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>16'824'520</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	15'572'693
142 Immobilisations incorporelles	1'251'827
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	0
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
<b>2 PASSIF</b>	<b>19'189'354</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>12'517'410</b>
200 Engagements courants	3'462'521
201 Engagements financiers à court terme	1'600'000
204 Passifs de régularisation	333'364
205 Provisions à court terme	143'200
206 Engagements financiers à long terme	6'400'000
208 Provisions à long terme	404'533
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	173'793
<b>29 Capital propre</b>	<b>6'671'944</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	0
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	4'442'133
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1'023'967
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	0
299 Excédent(+)/Découvert(-)	1'205'843

### IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>12'232'103</b>
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	10'817'557
43 Revenus divers	76'393
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	46'097
46 Revenus de transfert	1'292'056
47 Subventions à redistribuer	0
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>10'931'586</b>
30 Charges de personnel	6'906'486
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'915'116
33 Amortissements du patrimoine administratif	956'494
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	54'020
36 Charges de transfert	99'469
37 Subventions redistribuées	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1'300'517</b>
44 Revenus financiers	126'704
34 Charges financières	419'354
Résultat financier	-292'650
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1'007'867</b>
48 Revenus extraordinaires	189'361
38 Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	189'361
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>1'197'228</b>

## 3.6 Centre neuchâtois d'entretien des routes nationales (CNERN)

### I. Rapport d'activité succinct

#### *Charges de personnel en baisse*

Par rapport à l'exercice 2017, le CNERN a vu ses charges de personnel baisser. Bien que le total d'équivalents plein temps en fin d'année soit supérieur à celui de l'année précédente, le départ à la retraite de 4 collaborateurs (10% de l'effectif total) expérimentés, remplacés par du personnel plus jeune, et la vacance d'un poste d'ingénieur durant plusieurs mois expliquent en grande partie cette variation.

#### *Maîtrise des coûts de biens, services et marchandises*

Le CNERN affiche une bonne maîtrise générale des coûts d'exploitation et le maintien au fil des exercices d'un ratio relativement stable par rapport aux revenus (~50%). L'année 2018 ne fait pas exception et aucun élément prépondérant n'est à signaler si ce n'est :

- l'augmentation des réparations de véhicules et engins effectuées à l'interne, qui a eu pour effet une baisse du poste "coûts d'entretien des biens mobiliers".
- la reprise ad interim de la direction de l'Unité territoriale IX à partir du 1<sup>er</sup> janvier par le chef d'exploitation du CNERN s'est accompagnée d'une réduction de plus de CHF 70'000 de la rubrique "autres charges d'exploitation".

#### *Recul du montant des investissements*

Le budget 2018 tablait sur un montant d'investissements de CHF 657'000. Bien que les commandes aient été passées à temps, la livraison de matériel, pour une valeur d'environ CHF 200'000, a pris du retard et n'est intervenue qu'en début d'année suivante. D'autre part, en l'absence d'expériences pleinement concluantes, le CNERN a renoncé à l'acquisition d'une épandeuse à saumure dont le montant se serait élevé à environ CHF 85'000. Ainsi, les investissements 2018 s'élèvent finalement à CHF 350'000.

#### *Financement de la LPP*

Suite au courrier de prévoyance.ne relatif à la participation à l'apport supplémentaire et aux mesures compensatoires prises dans le cadre du changement de système (primauté des cotisations en lieu et place de la primauté des prestations), le CNERN a dissout la réserve qu'il avait constituée afin d'effectuer le paiement des montants dû au 01.01.2019. Néanmoins, compte tenu de son autonomie financière, le CNERN a entrepris la constitution d'une nouvelle provision sur 12 ans couvrant la différence entre la part au découvert au 01.01.2018 (56,7%) et le seuil de 75% fixé au 01.01.2030 par prévoyance.ne dans son plan de recapitalisation.

#### *Bénéfice confirmé*

L'exercice comptable 2018 se solde par un excédent s'élevant à CHF 522'000, résultat qui se montre légèrement supérieur à celui du budget (CHF +76'000). La baisse des recettes provenant des prestations fournies à l'OFROU, en particulier pour les projets et les mesures d'entretien, est compensée par une réduction des charges y relatives. Notons encore que sans éléments extraordinaires (provision prévoyance.ne, encaissement d'un remboursement d'assurance), le résultat aurait avoisiné les CHF 700'000.

### II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

#### *Recul des sollicitations pour des interventions nocturnes de courte durée*

La 3<sup>e</sup> étape des travaux UPlANS (gros entretien), menée sur la N5 entre Neuchâtel – Maladière et St-Blaise, sans changement du dispositif de circulation chaque nuit, a sensiblement réduit la sollicitation nocturne du personnel d'exploitation, ce qui s'est avéré très positif à plusieurs titres.

#### *Effectif réduit par les accidents*

Le CNERN a malheureusement dû faire face à l'absence de plusieurs collaborateurs pour cause d'accidents non-professionnels, les éloignant du travail durant plusieurs mois. Coïncidence favorable, les travaux de rénovation de la traversée sous Neuchâtel ont rendu certaines opérations d'entretiens courant impossibles ou inutiles, réduisant quelque peu le volume des activités menées durant l'exercice sous revue et donc les ressources en personnel nécessaires. Il en va de même des périodes hivernales, qui se sont avérées dans l'ensemble passablement clémentes et qui ont donc moins mis à l'épreuve les équipes.

### *Amélioration de la sécurité lors des chantiers de courte durée*

Dès la réception mi-juin des dispositifs permettant la pose mécanisée des nattes de ralentissement, le CNERN a assuré la mise en œuvre intégrale des nouvelles normes de signalisation visant à améliorer la sécurité des usagers et des travailleurs lors de la réalisation de chantiers de courte durée.

### *Renforcement du personnel électromécanique pour répondre à l'évolution du niveau d'équipement des RN*

Pour faire face à l'augmentation du niveau d'équipement mis en place dans le cadre des projets de rénovation menés par l'OFROU dans le tunnel de Gléresse ainsi que dans ceux sis entre Serrières et Marin, l'effectif de la section électromécanique s'est vu renforcé.

### *Atelier mécanique - succession parfaitement réussie*

Parmi les sujets de satisfaction, notons la succession réussie à l'atelier mécanique : les deux nouvelles recrues engagées pour succéder au responsable du garage et à son second, partis simultanément à la retraite fin 2017, ont rapidement et efficacement repris le flambeau.

### *Réorganisation de l'Unité territoriale IX*

A la suite du retrait du Canton de Berne de l'Unité territoriale IX, décision officialisée au mois de mai par les conseillers d'État en charge du dossier dans les trois cantons concernés, la direction du CNERN a activement participé aux démarches visant à formaliser la collaboration des cantons du Jura et de Neuchâtel au sein d'une nouvelle organisation, laquelle devrait voir le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### *Transfert de la H20 et de la T10 dans le giron des routes nationales - participation aux travaux préparatoires*

En vue de pouvoir garantir l'entretien courant des routes principales H20 et T10, qui passeront en main de la Confédération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le CNERN a été associé aux premières démarches visant à préparer leur transfert.

### *Conclusion*

Le bilan de l'exercice est conforme aux prévisions et de bonne augure pour les chantiers – au propre comme au figuré – qui attendent le CNERN ces prochaines années.

### III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>1 ACTIF</b>	<b>13'262'769</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>9'428'058</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	3'261'545
101 Créances	654'141
102 Placements financiers à court terme	5'015'701
104 Actifs de régularisation	122'646
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	346'024
107 Placements financiers	28'000
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>3'834'711</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3'816'350
142 Immobilisations incorporelles	18'361
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	0
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
<b>2 PASSIF</b>	<b>13'262'769</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>3'938'225</b>
200 Engagements courants	2'237'498
201 Engagements financiers à court terme	0
204 Passifs de régularisation	928'727
205 Provisions à court terme	0
206 Engagements financiers à long terme	0
208 Provisions à long terme	772'000
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
<b>29 Capital propre</b>	<b>9'324'544</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	500'000
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	0
299 Excédent(+)/Découvert(-)	8'824'544

### IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>13'579'067</b>
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	677'103
43 Revenus divers	22'048
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	12'879'917
47 Subventions à redistribuer	0
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>13'235'765</b>
30 Charges de personnel	5'606'850
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	6'983'818
33 Amortissements du patrimoine administratif	545'097
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	100'000
36 Charges de transfert	0
37 Subventions redistribuées	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>343'302</b>
44 Revenus financiers	1'003
34 Charges financières	428
Résultat financier	575
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>343'877</b>
48 Revenus extraordinaires	178'152
38 Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	178'152
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>522'029</b>

## 3.7 Neuchâtel Vins et Terroir (NVT)

### I. Rapport d'activité succinct

#### *Manifestations*

L'année 2018 a été couronnée de succès pour les vins et les produits du Terroir neuchâtelois. Les manifestations organisées par l'organisme de promotion ont toutes connues un succès populaire grandissant. De plus, quelques nouveautés sont venues compléter les traditionnelles Caves Ouvertes, les dégustations publiques du Non Filtré, de l'Œil de Perdrix et du Pinot Noir. Il s'agit d'une dégustation publique des vins neuchâtelois à Berne qui a eu lieu le jeudi 31 mai. À cette occasion, 22 encaveurs étaient présents et l'invitation faite aux parlementaires fédéraux a connu un très beau retour. D'autre part, NVT a organisé les box de petits déjeuners lors de la manifestation Wake up and Run de Neuchâtel. Ainsi plus de 1'000 "boîtes" contenant des produits régionaux ont été distribuées à cette occasion. Neuchâtel était également l'invité d'honneur du salon Divinum à Morges au mois d'avril.

Pour le reste, le marché des produits du terroir, qui se déroulait au Château de Boudry auparavant, a pris ses quartiers au Mycorama de Cernier. Le double de personnes a fréquenté cet événement à la plus grande satisfaction des producteurs.

Bien entendu, les activités de NVT sont nombreuses et variées. En voici un compte rendu en commençant par les manifestations organisées par NVT : Caves Ouvertes, dégustations publiques à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds (Non Filtré, Œil de Perdrix, Pinot Noir), dégustation à Berne, Marché des Produits du Terroir au Mycorama, stand neuchâtelois au Salon Goûts et Terroirs de Bulle, stand neuchâtelois au salon Divinum à Morges, marché des produits régionaux à Fête la Terre à Cernier, œnothèque à Festi'Neuch, stand des vins et des produits régionaux à Auvonnier Jazz Festival, stand neuchâtelois à New Port Expo, Neuchâtel.

Puis les manifestations en partenariat : Wake up and Run à Neuchâtel, Street food Festival à Neuchâtel, Tour de Romandie, Fête des vendanges, balade gourmande du Val-de-Ruz, balade gourmande de la jeunesse viticole, sélection cantonale neuchâteloise du vin, sélection cantonale neuchâteloise du Gruyère, Battle vin et raclette à Lausanne, semaine du goût.

#### *Présences*

Les vins et les produits du terroir neuchâtelois se sont très bien comportés dans les concours nationaux et internationaux. NVT en a profité pour marquer fortement sa présence dans les différentes manifestations, soit : VINEA à Sierre, Grand Prix du Vin Suisse à Berne et Swiss Wine Grand Tasting à Zürich.

#### *Collaborations*

En 2018, NVT a consolidé ou a développé des collaborations fortes avec plusieurs acteurs importants dans le monde du vin et des produits du Terroir, soit : PRPG (Pays Romand, Pays Gourmand), SWP (Swiss Wine Promotion), IVN (Interprofession du vin neuchâtelois), par exemple. De plus, par l'entremise de son directeur, NVT a renforcé ses liens avec la profession en intégrant la Confrérie des Vignolants, la Confrérie des Olifants et la Confrérie du Gruyère.

#### *Communication*

NVT a publié un encart de 36 pages dans le célèbre magazine Vinum. Thématique : les grands Pinots Noirs. En collaboration avec Jura-3-Lacs et la Fondation rurale interjurassienne, NVT a également participé à la réalisation du magazine "Terroir et Tourisme" édité en deux langues à 60'000 exemplaires. NVT a également rejoint le comité de rédaction du magazine "Le Vignolant".

D'autre part, une grande campagne de publicité focalisée sur mai et juin a été mise en place pour mettre en avant notre ambassadeur qu'est l'Œil de Perdrix. Affichage, publicité digitale, annonces dans les médias ont été diffusées sur Zürich, Berne, Fribourg, Lausanne, Genève et Neuchâtel en particulier.

Bien entendu, tout au long de l'année, les différents partenariats avec les médias permettent la diffusion d'une grande communication sur les vins et les produits locaux : L'idée du Chef et Tu vas déguster sur Canal Alpha, la minute du Terroir sur RTN ou la page terroir du vendredi dans Arc Info, par exemple. Sans compter tous les communiqués de presse, les articles rédactionnels, les préfaces de livre, les interviews et les messages internet ou Facebook.

### II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

Le budget 2018 prévoyait un excédent de charge de CHF 10'248 et le bouclage des comptes avant contrôle du CCFI laisse apparaître une perte de CHF 4'877.23. Au vu de ces chiffres, nous pouvons considérer que les finances de NVT ont été bien maîtrisées.

À relever, que NVT a dû subir une baisse de CHF 10'000 de la subvention octroyée par l'Etat de Neuchâtel, qui est passée de CHF 235'000 à 225'000. Toutefois, NVT a plus investi en 2018 qu'en 2017. Ceci a été rendu possible par 3 événements particuliers :

- Don de CHF 10'000.- de l'Honorable Compagnie de Vignerons pour l'achat de drapeaux publicitaires
- Prélèvement de CHF 50'000.- dans le Fonds Viticole pour alimenter la campagne publicitaire de l'Œil de Perdrix
- Augmentation du cofinancement de l'OFAG par les actions nationales entreprises autant par PRPG (Pays Romand, Pays Gourmand) que par SWP (Swiss Wine Promotion). L'engagement toujours plus important en fonds propres de la part de NVT permet de récupérer le 50% des montants investis pour des campagnes identifiées selon les exigences de l'OFAG.

Collaborateurs : en 2018, Neuchâtel Vins et Terroir est passé de 1,7 à 2,2 EPT, soit deux postes à 100% et un poste à 20%.

### III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>1 ACTIF</b>	<b>286'193</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>280'393</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	88'290
101 Créances	3'607
102 Placements financiers à court terme	0
104 Actifs de régularisation	164'898
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	23'598
107 Placements financiers	0
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>5'800</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	0
142 Immobilisations incorporelles	0
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	5'800
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
<b>2 PASSIF</b>	<b>286'193</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>16'722</b>
200 Engagements courants	-3'099
201 Engagements financiers à court terme	1'359
204 Passifs de régularisation	6'462
205 Provisions à court terme	12'000
206 Engagements financiers à long terme	0
208 Provisions à long terme	0
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
<b>29 Capital propre</b>	<b>269'471</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	33'166
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	0
299 Excédent(+)/Découvert(-)	236'305

### IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>981'059</b>
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	142'997
43 Revenus divers	29'664
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	808'398
47 Subventions à redistribuer	0
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>985'717</b>
30 Charges de personnel	256'255
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	728'812
33 Amortissements du patrimoine administratif	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	650
37 Subventions redistribuées	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-4'659</b>
44 Revenus financiers	0
34 Charges financières	218
Résultat financier	-218
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-4'876</b>
48 Revenus extraordinaires	0
38 Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	0
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>-4'876</b>



## 3.8 Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

### I. Rapport d'activité succinct

#### *Activités*

Le CNIP est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, spécialisé dans l'intégration professionnelle de personnes peu ou pas qualifiées par la formation dans les domaines de l'industrie. Le CNIP :

- propose des stages d'observation (spécifique et orientation) et accompagne les personnes dans la définition et la réalisation de leurs objectifs de vie professionnelle,
- offre des formations individualisées particulièrement pour les assurés OAI ou en groupe pour les assurés ORP,
- gère un centre de formation pour apprentis polymécaniciens et micromécaniciens en collaboration avec l'Association Réseau des Fleurons du Val-de-Travers.

En collaboration avec le Service de l'emploi, une réflexion a été menée sur la formation dans les différents domaines mécaniques. Il s'agira de former dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en cours blocs et non plus en entrées-sorties permanentes. Les cours débiteront tous les 2 mois et l'entrée en formation sera conditionnée par la réussite d'un test. Ce type de formation est déjà pratiqué dans les domaines du contrôle et de la logistique.

Le Label Intégration CNIP-OAI 2018 a été décerné à 27 entreprises qui ont accueilli dans le courant de l'année des assurés de l'assurance-invalidité ayant suivi une formation au CNIP.

#### *Comptes 2018*

Au 31 décembre 2018, les comptes bouclent avec un déficit de CHF 361'051.98. Ce résultat tient compte des opérations liées à la recapitalisation de prévoyance.ne et des écritures de bouclement (provision).

Le nombre de journées réservées par le Service de l'emploi était équivalent à celui de l'année précédente. Par contre la fréquentation de l'AI a été légèrement en baisse.

Par ailleurs, les comptes 2018 ont été influencés par les changements de système de primauté de la Caisse de pensions prévoyance.ne.

#### *Relations avec l'Etat*

La subvention accordée par l'Etat de Neuchâtel, préalablement fixée à CHF 500'000 dans le contrat de prestations, a été réduite à CHF 400'000 au moment du vote du budget par le Grand Conseil au printemps.

### II. Éléments marquants de l'année passée sous revue

Une nouvelle formation en automation a été initiée avec, dans un premier temps, l'engagement d'un nouveau formateur chargé de la mission de construire les cours dans ce domaine. Il est envisagé de former dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 des approvisionneurs de lignes automatisées ainsi que des intervenants sur lignes automatisées. L'achat d'un équipement spécialisé est prévu au début de l'année 2019.

Le CNIP a engagé, à la rentrée d'août 2018, une apprentie praticienne en mécanique AFP dans le cadre des mesures AI. Elle se forme dans l'atelier d'apprentissage des Fleurons avec l'accord de ces derniers.

Une nouvelle session de formation en anglage a débuté à la fin de l'année 2018. Elle se terminera en juillet 2019.

M. Thuan Nguyen, responsable de la qualité au CNIP, a été désigné pour prendre la succession du directeur, M. François Jaquet, qui avait annoncé sa volonté de prendre une retraite anticipée à la fin de l'année.

Par ailleurs, trois collaborateurs ont décidé de prendre une retraite anticipée dans le courant de l'année. Ces événements ont provoqué des réorganisations et restructurations internes.

### III. Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>1 ACTIF</b>	<b>4'660'192</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>3'377'520</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	1'629'820
101 Créances	848'085
102 Placements financiers à court terme	19'368
104 Actifs de régularisation	824'753
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	55'494
107 Placements financiers	0
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>1'282'671</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'259'791
142 Immobilisations incorporelles	22'880
144 Prêts	0
145 Participations, capital social	0
146 Subventions d'investissements	0
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0
<b>2 PASSIF</b>	<b>4'660'192</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>3'186'020</b>
200 Engagements courants	1'105'15
201 Engagements financiers à court terme	430'250
204 Passifs de régularisation	391'536
205 Provisions à court terme	662'584
206 Engagements financiers à long terme	596'500
208 Provisions à long terme	0
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0
<b>29 Capital propre</b>	<b>1'474'172</b>
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0
291 Fonds	0
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293 Préfinancements	0
294 Réserves	0
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0
298 Autres capitaux propres	1'474'172
299 Excédent(+)/Découvert(-)	0

### IV. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>5'940'639</b>
40 Revenus fiscaux	0
41 Patentes et concessions	0
42 Taxes	417'872
43 Revenus divers	242'030
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0
46 Revenus de transfert	5'280'737
47 Subventions à redistribuer	0
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>6'282'921</b>
30 Charges de personnel	4'402'811
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'620'733
33 Amortissements du patrimoine administratif	259'377
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0
36 Charges de transfert	0
37 Subventions redistribuées	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-342'282</b>
44 Revenus financiers	0
34 Charges financières	18'770
Résultat financier	-18'770
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-361'051</b>
48 Revenus extraordinaires	0
38 Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	0
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>-361'051</b>

## V. Compte des investissements

<b>Compte des investissements (CHF)</b>	<b>Comptes 2018</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>404'883.75</b>
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>404'883.75</b>